



Reçu le **14 AVR. 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**



Contrôle de légalité

**Séance du 6 avril 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 4 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question 11), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 4), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Françoise PRESSE.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question 4), M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question 3 incluse).

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à compter de la question 4), M. Thierry MORTON à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 3 incluse).

**OBJET :** 4 - Budget Primitif 2017

## Budget Primitif 2017

**Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire**

Le **Débat d'Orientations Budgétaires** qui s'est tenu le **9 mars dernier** a permis de dresser une première esquisse du Budget Primitif 2017, de présenter le contexte, les grandes tendances, la situation financière de la Ville, ainsi que les orientations et priorités politiques.

Le Budget Primitif constitue la concrétisation chiffrée et détaillée de ces orientations, et **donc la déclinaison de l'ambition de notre équipe municipale**. Car au-delà des chiffres et du cadre comptable figé, qu'est-ce qu'un budget, sinon **la possibilité d'une action, celles des services municipaux et de leurs partenaires, la garantie de la réalisation de petits et grands projets** ? Le budget, ce n'est pas d'abord des chiffres et de la comptabilité. C'est avant tout le quotidien, mais aussi l'avenir des Bisontines et des Bisontins qui se dessine. Les dépenses de la Ville, ce ne sont rien d'autre que du service public rendu. Ce sont des crèches, des cantines, des espaces verts, des gymnases, des bibliothèques... Et que sont les recettes sinon ce qui rend possible tout ce qui précède ?

Le budget 2017 est représentatif de notre action et de la mise en œuvre de notre plan de mandat, que nous avons voulu **placer sous le double signe de la proximité et du rayonnement, avec des priorités claires, pérennes, et par des valeurs fortes de cohésion, de solidarité, de bien-vivre ensemble**.

Nous l'avons dit lors des orientations budgétaires, l'année 2017 est une année charnière qui rend à la fois les incertitudes plus fortes, les opportunités plus grandes et la mobilisation encore plus indispensable. Le Budget Primitif confirme donc **une ambition, au service d'un territoire et de ses habitants. C'est là tout le sens de notre action et du budget 2017, qui répond aux enjeux forts des années à venir**.

Le premier enjeu est celui d'un **contexte territorial en mutation** qui nous incite toujours plus fortement à conforter le rôle de Besançon et de son Agglomération, dans un territoire élargi et avec un périmètre renouvelé. Ce nouveau paysage territorial c'est à nous de le **construire, en mettant en commun nos forces, nos atouts, nos spécificités, autour d'un projet de territoire partagé et opérationnel et sur la base de coopérations consolidées**. Besançon se positionne toujours davantage comme un **pôle d'équilibre et de développement**. C'est ainsi que l'avenir de Besançon se prépare, celui d'une ville dynamique, attractive, une ville qui compte, une ville où l'on a envie de venir vivre et de rester.

Deuxième enjeu fort, la **poursuite pour la quatrième année consécutive en 2017 de la baisse des dotations de l'Etat**. C'est une contrainte incontournable. Nous l'avons déjà évoquée à de nombreuses reprises car cela pèse lourdement sur notre budget, amputé depuis plusieurs années d'une partie de ses ressources. **Depuis 2013, la Ville aura ainsi perdu près de 11,5 M€ de ressources, soit 27 M€ en cumulé, que nous n'aurons pas pu injecter dans le développement local : en 2017, et malgré l'allègement accordé en faveur du bloc communal annoncé par le Président de la République, la Ville sera encore ponctionnée de 1,6 M€ au titre du «redressement des finances publiques»**. Inutile de souligner qu'il s'agit d'un bouleversement majeur et sans précédent. Pour autant, nous y avons répondu par **plus de mobilisation, plus d'optimisation, plus d'innovation, peut-être même par encore plus d'ambition et en nous appuyant tant sur une situation financière saine et préservée que sur la culture de gestion développée depuis longtemps dans les services municipaux**. La Ville a fait le choix de prioriser, sans abandonner ni ses valeurs ni ses engagements, sans renoncer, là où tant d'autres ont saisi ce prétexte pour se désengager ou laisser à d'autres des responsabilités qui leur incombaient.

Aujourd'hui, ces contraintes, extrêmement fortes, sont intégrées, malgré toute la difficulté de l'exercice. Les efforts que nous, élus, services et partenaires, avons collectivement réalisés ces dernières années, ont été énormes et ils ne pourront pas être reproduits dans leur ampleur et leur brutalité. Alors que, nous le savons tous, la situation des finances publiques n'est pas structurellement stabilisée, notamment s'agissant de la dette publique, il est probable que la mise sous contrainte des budgets des collectivités se poursuive. Toutefois cela devra se faire de **manière équitable, concertée et responsable, en reconnaissant le rôle des collectivités dans le service public de proximité, la cohésion nationale et le développement économique**. C'est le message que nous avons toujours porté à tous les niveaux de l'Etat et que nous continuerons de défendre.

A ces contraintes et à ces incertitudes, nous répondons donc par l'ambition. Cela ne veut pas dire être plus dépensier, être déraisonnable, être irrespectueux de l'argent public : nous ne l'avons d'ailleurs jamais été.

**Le budget 2017 est donc un budget d'exigence : exigence par rapport à notre vision pour Besançon et ses habitants, qui n'est pas et ne sera pas au rabais ; exigence vis-à-vis du travail à déployer et aux efforts à réaliser pour l'atteinte de nos objectifs ; exigence enfin par la fidélité à nos valeurs et à nos priorités politiques. Cette exigence, nous l'appliquons à nous-mêmes comme à nos partenaires. Nous la devons à nos concitoyens.**

Cela se traduit très concrètement dans le Budget Primitif 2017 :

- par la poursuite de la non-augmentation des taux de fiscalité directe, pour la sixième année consécutive pour les taxes foncières et même la huitième année pour la taxe d'habitation,
- par la confirmation de nos priorités politiques : l'éducation et la jeunesse, la politique de la ville, la politique sociale et la sécurité et la tranquillité publique,
- par le maintien du niveau d'investissement permettant le renforcement de la proximité comme la poursuite de nos grands projets d'équipement,
- par une optimisation continue des dépenses de fonctionnement,
- par une intégration communautaire encore renforcée.

Le rapport de présentation du BP 2017 s'articule comme suit :

**I. Rappel des orientations budgétaires**

1. Le contexte de préparation du budget
2. La politique budgétaire et financière de la Ville

**II. L'action de la Ville en 2017**

1. La déclinaison d'une ambition
2. Les politiques publiques municipales

**III. Les grands équilibres du BP 2017**

1. Le budget général
2. Le budget principal
3. Les budgets annexes

# **I - RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017**

## **1. Le contexte de préparation du budget**

### **1.1. Le cadre économique et budgétaire**

Les budgets locaux ont toujours été liés à la situation économique nationale. C'est toutefois plus marquant depuis quelques années, avec la stratégie de redressement des comptes nationaux initiée dès 2014 par le Gouvernement, du fait non seulement du programme d'économies déterminé, mais également des incertitudes qui pèsent sur l'atteinte des objectifs nationaux fixés.

**Le rapport sur les perspectives économiques et des finances publiques, joint au projet de Loi de Finances 2017**, confirme l'objectif de la politique économique du Gouvernement depuis le début du quinquennat : redresser durablement l'économie française après la sortie de la crise économique et financière de 2008, mais aussi de celle des dettes souveraines, qui a engendré une perte de compétitivité de l'économie et une augmentation du chômage. **Les axes mis en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs sont également rappelés et confortés dans la Loi de Finances** : l'assainissement des comptes publics indiqué comme devant être « compatible avec une reprise de l'activité », l'amélioration de la compétitivité des entreprises, la modernisation de l'environnement des entreprises pour stimuler l'investissement et la productivité, l'amélioration du fonctionnement du travail et une action en faveur de la justice et de l'inclusion sociales.

Ce document souligne **la bonne orientation de la situation économique européenne et de la réduction du déficit public français**, ramené de 7,2 % du PIB en 2009 à 4 % en 2014, puis 3,5 % en 2015 (ce qui représentait encore 76,5 Mds €). Le rapport confirme également la poursuite des efforts pour ramener le déficit sous la barre des 3 % en 2017 : **il est prévu à 3,3 % en 2016 avec un objectif confirmé à 2,7 % du PIB en 2017, conformément au pacte de stabilité de la France vis-à-vis de l'Union Européenne.**

Le taux de croissance de la dépense publique a ainsi été historiquement bas en 2015, à + 0,8 % après 1 % en 2014, à mettre en regard d'une croissance moyenne de 3,2 % entre 2007 et 2012.

Cette résorption du déficit public s'est accompagnée **d'une reprise progressive de la croissance**, qui a atteint + 1,3 % en 2015 et était attendue à + 1,5 % en 2016 : elle serait finalement plus proche de 1,1 %. **Pour autant, la Loi de Finances est basée sur une hypothèse de croissance à 1,5 % en 2017, et sur une inflation prévue à 0,8 %** (elle a été de 0,2 % en 2016).

S'agissant de la dette publique, **elle est prévue dans la Loi de Finances en stabilité en 2016 par rapport à 2015, à environ 96,2 %, avant de régresser à 96,0 % du PIB**, soit en-deçà du programme de stabilité initial 2016-2019.

L'objectif de redressement des comptes publics serait atteint par la **confirmation du programme d'économies de 50 Mds d'euros sur 2015-2017, répartis entre les différentes administrations (Etat et agences, Collectivités locales et Sécurité Sociale)** et présenté au printemps 2014, et ce, malgré les dépenses nouvelles décidées par le Gouvernement en matière d'emploi, d'éducation et de sécurité.

La structure du déficit public en % du PIB est ainsi prévue comme suit pour 2017 :

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Etat et organismes d'administration centrale	- 3,3	- 3,3	<b>- 3,0</b>
Administrations publiques locales	0,0	0,0	<b>- 0,1</b>
Administrations de Sécurité Sociale	- 0,2	0,0	<b>0,4</b>
<b>Total</b>	<b>- 3,5</b>	<b>- 3,3</b>	<b>- 2,7</b>

La réduction reposerait ainsi sur une amélioration sensible des comptes de l'Etat et des administrations de Sécurité Sociale, les administrations publiques locales revenant à un léger déficit qui pourrait être dû à une reprise de l'investissement après la chute brutale des dernières années (- 8,4 % en 2014 et - 10 % en 2015 et des prévisions à + 1,3 % en 2016).

La ponction sur les collectivités locales se relâche également légèrement, au moins facialement (car en partie, nous le verrons, compensée par d'autres prélèvements) avec un **allègement de 1 Md€ pour 2017 pour le seul bloc communal, ce qui porte la baisse des dotations au niveau national à -2,6 Mds au lieu des -3,6 Mds initialement prévus, et donc leur «contribution au redressement des finances publiques» entre 2014 et 2017 à 11,5 milliards, au lieu de 12,5 milliards.** On voit donc là l'impact limité de cet allègement final...

Pour permettre d'atteindre les objectifs fixés, l'Objectif D'Evolution des DEpenses Locales (ODEDEL) est fixé à 2 % en 2017 dont 1,7 % pour les dépenses de fonctionnement.

Pour mémoire, pour 2016, cet objectif était de 1,2 % dont 1,6 % sur les dépenses de fonctionnement... ce qui exigeait donc explicitement, et malgré les incitations affichées, une baisse sur l'investissement !

#### Objectif D'Evolution de la DEpense Locale 2016 et 2017

	2016	2017
<b>Total collectivités locales et leurs groupements</b>	<b>1,2 %</b>	<b>2,0 %</b>
<i>dont évolution des dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,6 %</i>	<i>1,7 %</i>
<b>Communes</b>	<b>1,2 %</b>	<b>2,1%</b>
<i>dont évolution des dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,3 %</i>	<i>1,3%</i>
EPCI à fiscalité propre	0,6 %	2,1%
<i>dont évolution des dépenses de fonctionnement</i>	<i>0,7 %</i>	<i>1,3%</i>
Départements	1,9 %	2,2%
<i>dont évolution des dépenses de fonctionnement</i>	<i>2,7 %</i>	<i>2,6 %</i>
Régions	0,4 %	0,8 %
<i>dont évolution des dépenses de fonctionnement</i>	<i>0,6 %</i>	<i>1,1 %</i>

Cela pourrait apparaître comme un léger relâchement des contraintes imposées aux collectivités, et notamment pour le bloc communal. Mais rappelons **que cet objectif et sa contrainte allégée en fin de période étaient d'ores et déjà prévus lors de la loi de programmation pluriannuelle 2014-2019. En tout état de cause, le ralentissement de la dépense des collectivités locales a été plus marqué que celui prévu, preuve, s'il en fallait, que les efforts à faire par les collectivités du fait de la baisse des dotations étaient dès le début mal évalués et sous-estimés.**

Ainsi, en 2015, la dépense publique locale a évolué de - 0,3 %, contre un objectif évalué à + 0,5 %, dont + 1,7 % sur les seules dépenses de fonctionnement (pour un objectif donné à 2 %).

**S'agissant des perspectives sur les finances publiques, la Cour des Comptes émet des réserves sur la capacité à atteindre les objectifs de redressement des finances publiques tels qu'ils sont fixés dans la Loi de Finances.** Elle indique notamment «un risque de surestimation des recettes et de sous-estimation des dépenses». Sur ce dernier point, elle souligne la hausse des dépenses des ministères de + 1,3 % en 2017 alors qu'elles étaient quasi-stables, voire baissaient depuis 2011. De même, la masse salariale de l'Etat augmenterait «autant sur la seule année 2017 que sur le total des 6 années de 2011 à 2016». Par ailleurs certaines mesures nouvelles pourraient poser problème.

La Cour des Comptes va plus loin en soulignant que, alors que l'objectif sur le déficit public est conditionné par un effort inédit sur les dépenses, la **Loi de Finances pour 2017 ne porte aucune économie structurelle. Au contraire, les seules mesures prises ayant un impact au-delà de 2017 devraient accroître les dépenses**.

Au vu de ces éléments, auxquels s'ajoute la difficulté à infléchir l'augmentation de la dette publique, **le redressement des comptes publics n'apparaît pas définitivement acquis, malgré les efforts sensibles des dernières années.**

On constate une fois de plus que les baisses et économies structurelles sont véritablement portées par les collectivités, qui n'ont pas d'autres choix, au vu de dotations amputées. La Cour des Comptes note d'ailleurs que «les efforts de gestion des collectivités, aux résultats perceptibles, ont déjà été engagés» et que «les mesures encore nécessaires à la maîtrise des dépenses de fonctionnement seront probablement plus délicates à mettre en œuvre». A ce titre, leurs dépenses de fonctionnement pourraient reprendre une évolution plus dynamique, ce **qui n'autoriserait, selon la Cour des Comptes, une hausse de l'investissement qu'au prix d'une augmentation des taux d'imposition et d'un endettement supplémentaire.**

**Ramenées au plan local, on voit bien là la spécificité de la Ville de Besançon et la force des choix effectués pour affronter la baisse des dotations : sans hausse de fiscalité, sans endettement supplémentaire et avec un niveau d'investissement resté dynamique. Cela n'a été rendu possible que par la conjonction entre une situation financière saine et des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ces choix sont confirmés en 2017.**

Indéniablement, la Ville a largement joué son rôle dans le redressement des finances publiques. Nous n'en avons d'ailleurs jamais contesté la nécessité, mais la méthode et le calendrier. Les allègements introduits par la Loi de Finances restent à ce titre en partie inaboutis.

## 1.2. Le cadre législatif 2017 et les perspectives

La construction des budgets des collectivités est soumise aux décisions prises au niveau national et matérialisées dans les lois de finances. La Loi de Finances initiale pour 2017 et la Loi de Finances rectificative pour 2016 du 29 décembre 2016 comportent une série de mesures ayant un impact sur le budget de la Ville.

- **La baisse des dotations de l'Etat et la ponction pour le redressement des finances publiques**

L'impact le plus évident est bien sûr celui de la baisse des dotations de l'Etat. **La Loi de Finances 2017 s'inscrit dans la continuité de la baisse des concours financiers engagée depuis 2014, même si elle confirme l'annonce du Président de la République en juin 2016 de la diminution de moitié de la contribution au redressement des finances publiques pour le bloc communal.** La contribution globale des collectivités locales, de 2,63 Md€ pour 2017, se répartit entre les différentes strates de collectivités, la part étant allégée pour le bloc communal, qui porte en 2017 39,3 % de l'effort (contre 56,4 % en 2015 et 2016).

Pour mémoire, le montant total de l'effort demandé aux collectivités depuis 2014 s'établit ainsi (source AMF) :

	2014	2015	2016	2017
<b>Bloc communal</b>	840 M€	2 071 M€	2 071 M€	1 035 M€
<b>Départements</b>	476 M€	1 148 M€	1 148 M€	1 148 M€
<b>Régions</b>	184 M€	451 M€	451 M€	451 M€
<b>Total</b>	<b>1 500 M€</b>	<b>3 670 M€</b>	<b>3 670 M€</b>	<b>2 634 M€</b>

Au titre de 2017, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est fixé à 30,8 Md€, en baisse de plus de 7 % à périmètre constant par rapport à 2016.

*Evolution du montant de DGF (toutes catégories confondues)  
voté en loi de finances (source AMF)*

	<b>Montant total DGF</b> (en LFI)	<b>Evolution</b> par rapport à l'année précédente
2013	41,5 Md€	+ 0,3 %
2014	40,1 Md€	- 3,3 %
2015	36,6 Md€	- 8,7 %
2016	33,2 Md€	- 9,2 %
2017	30,8 Md€	-7,1 %

**Pour la Ville, la seule ponction pour le redressement des finances publiques 2017, hors baisse des autres concours de l'Etat, représentera de l'ordre de 1,6 M€, contre 3,2 M€ en 2015 et 2016.**

La réforme de la DGF initialement prévue pour une application en 2016, puis 2017, est officiellement repoussée à une date non précisée. Et même si le législateur a voté plusieurs mesures concernant la DGF (et notamment le mode de calcul de l'écrêtement de la dotation forfaitaire permettant le financement des besoins internes à la DGF...), son architecture globale reste inchangée.

Parallèlement, la **Loi de Finances poursuit et accentue l'effort engagé ces dernières années sur la péréquation** : l'enveloppe annuelle de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale est abondée de 180 M€ (+ 9,4 %). Est intégrée par ailleurs une amorce de réforme de la DSU initialement prévue dans le cadre de la réforme d'ensemble de la DGF. Cette réforme prévoit :

- un resserrement de la DSU sur un nombre plus réduit de communes (avec une garantie de sortie),
- la modification de la répartition de la hausse annuelle de la DSU (suppression de l'effet de seuil généré par la DSU cible) ;
- la modification de la composition de l'indice DSU utilisé pour classer et identifier les communes éligibles.

Ces éléments devraient être favorables à la Ville.

- **Les variables d'ajustement de l'enveloppe normée**

Comme chaque année, certains concours financiers sont utilisés comme variables d'ajustement et sont donc diminués pour permettre le financement des hausses constatées par ailleurs (sur la péréquation par exemple), tout en respectant le cadre budgétaire des finances publiques. Dit plus simplement, ce sont les collectivités locales qui financent leur propre besoin de financement !

Pour 2017, ces besoins de financement atteignent 749 M€. Ce montant résulte d'ailleurs pour une grande part des mesures adoptées en Loi de Finances 2016 concernant la prorogation et l'élargissement de l'exonération de taxe d'habitation des personnes à faible revenu.

Sur cette somme, l'Etat a décidé d'en prendre à sa charge 160 M€. **Soulignons d'ailleurs à ce titre que cet effort apparent est tout relatif : d'une part, la décision de poursuite des exonérations concernant la taxe d'habitation est une décision nationale qui ne devrait pas du tout être portée par les collectivités. Et d'autre part, l'Etat a bénéficié de 500 M€ de diminution de FCTVA à verser aux collectivités, liée à la baisse de l'investissement local, diminution qu'il n'a pas proposé de redéployer pour les besoins de financement des variables d'ajustements...**

Au final, la dotation d'ajustement diminue donc de 589 M€, ce qui est extrêmement conséquent : **ce montant dépassant le montant total de l'assiette des dotations ajustées de 2016, il a donc été décidé d'élargir le périmètre à ponctionner**, avec notamment l'intégration du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle qui baisse donc de 8 %, soit pour la Ville - 30 K€. Parallèlement, les allocations compensatrices de foncier et ex-taxe professionnelle subissent une baisse inédite de 68,8 %. **Pour la Ville, c'est une baisse de 360 K€ par rapport au BP 2016.**

- **Les autres dispositions de la Loi de Finances**

Actualisation forfaitaire des bases fiscales fixée à 0,4 %, soit bien en dessous du critère utilisé ces dernières années, soit l'inflation prévisionnelle (+ 0,8 %) et instauration à compter de 2018, d'un mécanisme basé sur l'évolution de «l'indice des prix à la consommation harmonisé» glissant entre les mois de novembre des 2 années précédentes : il faut souligner que ce mécanisme, s'il avait été appliqué en 2017, aurait conduit à un coefficient de revalorisation de 0,7 % ;

Renforcement du Fonds de Soutien à l'Investissement Local de 0,2 Md€, qui passe de 1 Md€ à 1,2 Md€. Ce fonds est divisé en deux parts, la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) pour 816 M€ et une partie de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 400 M€. Ces crédits viendront financer les pactes métropolitains d'innovation des métropoles, les grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités (transition énergétique, accessibilité et logement...) ou les projets des territoires ruraux. Il convient de souligner que l'enveloppe pour la région Bourgogne-Franche-Comté est en baisse : 18,8 M€ sur 2017 contre 21,5 M€ en 2016.

Maintien de l'enveloppe globale à 1 Md€ du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : sa progression prévue initialement (1,2 Md€) est reportée à 2018 pour atténuer les effets de la réforme territoriale. Toutefois, cette mesure ne répond pas à l'enjeu des changements de périmètre, qui vont en tout état de cause entraîner d'importants transferts de contributions et bénéfiques entre ensembles intercommunaux. Pour la Ville, cela est d'autant plus difficile que le territoire Grand Bisontin est traditionnellement proche des rangs d'éligibilité comme de contribution. Pour faire face à ces incertitudes, la Loi de Finances prévoit une garantie de sortie sur trois ans en cas de perte d'éligibilité (90 %, 75 % et 50 %). **En revanche, il convient de souligner qu'aucun dispositif de lissage n'est paradoxalement prévu si un ensemble intercommunal reste éligible tout en ayant une attribution inférieure à celle de 2016 (y compris si elle lui est inférieure à 90 %) ni en cas de contribution.**

Dispositifs d'exonérations fiscales : concernant les taxes foncières, l'article 94 de la Loi de Finances 2017 notamment, donne la possibilité pour les collectivités disposant d'au moins 50 % de logements sociaux de s'opposer à l'application de 2 dispositifs d'exonération obligatoire de TFPB au profit des logements sociaux.

Concernant la taxe d'habitation, l'article 96 de la LF 2017 notamment, accorde par mesure de simplification de manière automatique l'exonération de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) au profit des organismes HLM. Ceux-ci étaient déjà exonérés de fait.

Enfin, le dispositif d'exonérations de taxe foncière sur les petits commerces situés dans les quartiers prioritaires a été élargi (passage d'un seuil de 20 à 50 salariés et de 2 à 10 M€ de chiffre d'affaires). **Les collectivités avaient jusqu'au 26 février pour s'opposer à l'application de cet élargissement : la Ville a fait le choix de ne pas délibérer et donc a accepté l'élargissement de cette exonération, déjà en vigueur.**

La Loi de Finances 2017 est logiquement une loi de transition. Le contexte et les perspectives économiques, les difficultés de redressement durable des finances publiques, la poursuite de la hausse de la dette publique, laissent à penser que la mise sous contrainte des finances locales ne s'arrêtera pas au programme d'économies 2015-2017, même si ses modalités et son ampleur ne sont à ce jour pas connues.

On le voit cependant, le système de concours de l'Etat aux collectivités atteint aujourd'hui ses limites et n'est plus en capacité d'assurer la péréquation nécessaire à une vraie équité entre les territoires.

Les réformes sont désormais indispensables, au vu de l'épuisement progressif des concours financiers de l'Etat, alors que les collectivités ont déjà fait des efforts extrêmement conséquents ces dernières années :

- **La réforme des dotations tout d'abord** : alors que la ponction pour le redressement des finances publiques a conduit à la réduction d'un quart de la DGF en 4 ans, et que beaucoup de collectivités ont désormais une DGF négative, la Loi de Finances n'esquisse qu'une amorce de réforme sur la Dotation de Solidarité Urbaine, et le report de la réforme de la DGF a été acté, sans précision ni sur sa structure (le schéma initialement envisagé en 2016



pouvant être remis en cause) ni sur son calendrier. Le contexte de mutation territoriale que nous connaissons rend encore plus indispensable cette réforme : il conviendra en revanche de ne pas la mener dans la précipitation, d'en partager les objectifs, sur la **base d'un partenariat ouvert entre les collectivités et l'Etat**, et d'en mesurer les conséquences en amont et sur le long terme. Les collectivités, qui doivent inscrire leur territoire dans l'avenir, ne peuvent se contenter d'une visibilité sur 3 ans, comme l'a proposé le programme d'économies de 2014.

- **La réforme du FPIC également** : les bouleversements récurrents entre contributeurs et bénéficiaires, mais aussi les ajustements annuels du mode de calcul depuis sa création font peser sur les communes et intercommunalités une vraie incertitude tant sur leurs perspectives que sur leurs budgets primitifs successifs.
- **La réforme de la fiscalité** : le système de 1970 toujours en vigueur dans la détermination des bases de fiscalité locale et le système d'actualisation forfaitaire annuelle **ne sont plus adaptés pour garantir l'équité fiscale et la transparence à laquelle les citoyens ont droit**. La réforme des valeurs locatives des locaux professionnelles qui sera appliquée en 2017 sera à ce titre décisive, même si ses impacts restent encore à clarifier, compte tenu notamment des nombreux dispositifs de lissage et de neutralisation mis en place en 2016. Ses conséquences devront déterminer les pistes du travail à explorer pour ce qui concerne les locaux d'habitation.
- **La réforme, enfin, du FCTVA**, la gestion actuelle de ce dernier étant très lourde pour les collectivités et source potentielle d'inégalités de traitement.

Des réformes sont par conséquent indispensables à la pérennité de l'action des collectivités, à la préservation des atouts de l'organisation territoriale, et au retour de la confiance. **Notre stratégie financière permet toutefois la réactivité et l'adaptabilité indispensables dans ce contexte d'incertitudes.**

## **2. La politique budgétaire et financière de la Ville**

Comme indiqué lors des orientations budgétaires, **le BP 2017 se situe dans le strict respect du cadrage budgétaire et de la prospective financière.**

### **2. 1. La stratégie financière de la Ville**

**Une stratégie financière pluriannuelle constitue un outil indispensable de projection** : elle vise en effet à **garantir la mise en œuvre effective du plan de mandat, à la fois dans les budgets annuels mais aussi sur la durée.**

L'objectif est que la Ville puisse conserver des marges d'actions, continuer à intervenir pour le service public, poursuivre son investissement, **sans obérer sa sécurité financière. Il ne s'agit pas d'avoir une situation confortable : ce serait irrespectueux vis-à-vis de nos services et de nos partenaires à qui nous demandons des efforts, mais également contre-productif et source d'immobilisme. Il s'agit simplement d'avoir une situation financière sécurisée qui permette de garantir la pérennité de l'action municipale.**

C'est l'objet du pilotage budgétaire pluriannuel réalisé, sur la base d'indicateurs prospectifs et rétrospectifs, qui sont vérifiés chaque année et tout au long des différentes phases budgétaires, et plus particulièrement lors du Compte Administratif. Car ce sont bien les réalisations qui sont essentielles, le Budget Primitif constituant un cadre, un guide annuel.

Les indicateurs utilisés par la Ville permettent de donner une vue globale de la situation financière, immédiate et à long terme, en fonctionnement comme en investissement. Il s'agit **non pas de contraintes rigides mais d'objectifs prudents à apprécier en tendances.**

Ces indicateurs sont l'**épargne brute**, qui mesure la capacité pour la Collectivité à autofinancer son investissement pour conserver un niveau d'indépendance suffisant (estimé à 20 M€ environ) en maîtrisant l'endettement, la **capacité de désendettement**, qui permet d'apprécier la faculté pour la Ville de dégager des ressources propres pour rembourser sa dette (le niveau maximum est estimé entre 8 et 10 ans pour une ville comme Besançon), et l'**épargne nette**, qui doit être suffisante pour couvrir les travaux récurrents.

Comme détaillé lors des orientations budgétaires, la stratégie financière de la Ville repose **sur 4 piliers** :

- **La volonté pour la Ville de ne pas fragiliser sa situation financière malgré les contraintes ;**
- **Le maintien d'un niveau d'investissement dynamique**, permettant la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement et le maintien de tranches annuelles à un niveau garantissant le bon état du patrimoine ;
- **Le renforcement des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, hors domaines prioritaires** (qui sont budgétairement sanctuarisés), dans un objectif de limitation de la pression fiscale. Cela passe notamment par une gestion resserrée de la masse salariale et une limitation stricte de l'évolution de toutes les charges de fonctionnement (les crédits d'exploitation, les subventions hors secteurs prioritaires, et même les dépenses dites à évolution contrainte) ;
- **Le développement des synergies avec l'Agglomération**, pour une recherche d'efficacité et le renforcement d'une vision consolidée au niveau du « bloc communal ».

**Ces objectifs clairs, encadrés par des indicateurs de pilotage, permettent d'une part de donner un cap, mais confèrent également une vraie réactivité** pour s'adapter aux nouvelles contraintes (la prospective financière a ainsi été actualisée après l'annonce mi-2014 de la nouvelle ampleur de la baisse des dotations, avec un plan d'actions pragmatique et opérationnel), mais aussi aux nouvelles réglementations (par exemple, la réforme des rythmes scolaires).

La prospective intègre également les incertitudes et risques actuels, et notamment des hypothèses intermédiaires sur **la participation des collectivités au redressement des comptes publics à partir de 2018**, même si l'on n'en connaît pas encore la hauteur ni les modalités (poursuite des ponctions sur les dotations, fin des compensations des différentes réformes, contraintes obligatoires d'évolution des dépenses, transferts de compétences non ou partiellement compensés...) ou **encore l'évolution du FPIC**.

**La preuve de la réussite de cette stratégie, ce sont les chiffres qui nous la donnent.**

**Tous budgets confondus, les dépenses d'équipement de la Ville entre 2008 et 2016 auront été de près de 503 M€.**

**Sur le seul budget principal, le niveau d'investissement moyen (hors dette) avec travaux en régie s'est élevé à près de 46 M€, tandis que la capacité de désendettement est restée globalement stable (de 4,1 ans en 2008 à 4,8 ans fin 2016).**

Parallèlement, sur la même période, les **taux communaux des impôts locaux n'auront augmenté que de 0,4 % par an en moyenne (et 0 % depuis 2011), tandis que l'inflation augmentait de 1,1 % en moyenne et que les villes de notre strate les auront augmentés de + 1,2 %.**

La situation financière de la Ville a été strictement préservée, grâce à une maîtrise accrue du fonctionnement. **En moyenne, de 2008 à 2016, l'épargne brute (hors excédent reporté, recettes exceptionnelles et travaux en régie) a été de 25,9 M€, pour une limite minimum fixée à 20 M€, tandis que l'épargne nette s'établissait en moyenne à 13,9 M€.**

Fin 2016 et sous réserve du vote du Compte Administratif, cette dernière ne serait inférieure que de 0,5 M€ à celle de 2008 alors que nous avons perdu depuis 2014 plus de 11 M€ de dotations de l'Etat. C'est le signe d'une forte maîtrise, qui plus est continue, des dépenses de fonctionnement.

*Evolution réelle moyenne (c'est-à-dire retraitée de l'inflation)  
des dépenses de fonctionnement*

	<b>Moyenne 2008-2016</b>
Charges de personnel	- 1,20 %
Subventions	- 2,50 %
Dépenses à évolution contrainte	5,40 %
Crédits courants des services	- 6,80 %
<b>Total charges de fct hors intérêts</b>	<b>- 0,60 %</b>

On voit que la Ville a réalisé des efforts de gestion sur l'ensemble des postes sur lesquels elle disposait d'une marge de manœuvre.

**La comparaison avec les villes de même taille (villes de métropole de 100 000 à 300 000 habitants) confirme cette analyse.**

Il convient là de rappeler que les ratios sont à prendre avec la plus grande précaution, et qu'ils doivent être appréciés en tendances. **Ils dépendent en effet très largement des modes de gestion des communes** (régie ou externalisation par exemple), **de leur niveau d'intégration intercommunale** (ces ratios n'étant notamment pas retraités des mouvements divers de transferts, mutualisations etc.), **du service public rendu, mais aussi de l'évolution de la population, s'agissant de ratios rapportés au nombre d'habitants**. C'est le cas pour Besançon, dont la population est passée de 119 862 habitants en 2014 à 120 271 habitants en 2015, ce qui a pour effet de baisser mécaniquement les ratios, notamment les dépenses d'investissement ou l'épargne brute.

Rappelons également à cette occasion que **dans la maquette du Budget Primitif, les ratios obligatoires relèvent de budgets prévisionnels et non de réalisations effectives**, contrairement à ceux présentés ci-dessous.

Par ailleurs, la tentation d'une lecture simpliste de ces ratios pourrait être de considérer la dépense publique comme néfaste par essence. **Or, les dépenses de fonctionnement, tout comme les dépenses d'investissement locales, sont productives, les unes de services à la population, les autres d'activité économique et d'emploi.**

**Toutefois, les ratios permettent d'apprécier la position relative de la Ville au sein de sa strate et d'objectiver la situation financière bisontine par rapport à des communes de même taille.** La comparaison porte uniquement jusqu'en 2015, le Compte Administratif 2016 n'étant pas voté pour la Ville et les ratios 2016 n'étant pas connus pour les autres communes.

	CA 2010		CA 2011		CA 2012		CA 2013		CA 2014		CA 2015	
	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL
<b>Dépenses réelles de fonctionnement par habitant</b> (hors travaux en régie)	1 149	1 161	1 212	1 182	1 238	1 209	1 245	1 240	1 260	1 261	<b>1 184</b>	<b>1 252</b>
<b>Epargne Brute par habitant</b> (hors excédent et travaux en régie)	224	211	258	215	250	233	249	200	244	184	<b>238</b>	<b>209</b>

**A partir de 2014, la Ville est en dessous du panel s'agissant des dépenses de fonctionnement par habitant, et ce, malgré la priorité donnée à la régie municipale.** Cela tient aux **efforts de maîtrise des charges de fonctionnement, qui ont été anticipés** par rapport aux autres villes, et également, dans une moindre mesure, aux mouvements de mutualisation effectués, même si l'on peut supposer que ces mouvements interviennent pour la plupart des villes de la strate.

**La Ville conserve grâce à cela un niveau d'épargne brute supérieur à la strate** (et d'ailleurs à son propre niveau de 2010) : 238 € par habitant en 2015 contre 209 € pour la moyenne des villes. Il est vrai que l'épargne brute de Besançon baisse légèrement par habitant entre 2014 et 2015 alors que celle des villes augmente de 25 €/hab. Comment expliquer cela alors que les dépenses de fonctionnement de la strate sont en baisse de 9 €/hab seulement, contre - 76 € pour Besançon ? Indubitablement par des hausses de fiscalité : 1/3 environ des grandes villes a en effet augmenté leurs taux en 2015 !

Ce n'est en tout cas pas le choix de Besançon, qui **grâce à sa bonne épargne et à des efforts de maîtrise du fonctionnement, a su garder, malgré la baisse des dotations et sans augmenter sa fiscalité, un niveau d'autofinancement suffisant lui permettant de conserver un niveau d'investissement dynamique avec un endettement maîtrisé.**

Le ratio choisi pour les dépenses d'équipement ci-dessous est le plus complet possible : il intègre les subventions d'équipement comme les travaux en régie, ce qui neutralise les différences éventuelles de choix de maîtrise d'ouvrage pour l'investissement.

	CA 2010		CA 2011		CA 2012		CA 2013		CA 2014		CA 2015	
	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL
Dépenses d'équipement brut avec subventions d'équipement versées par habitant (tx en régie inclus)	395	261	398	281	459	302	461	333	397	310	297	254
Encours de la dette au 31/12 par habitant	855	1 005	887	1 002	938	1 016	993	1 059	1 046	1 098	1 028	1 135
Capacité de désendettement en années (hors excédent)	4,13	4,86	3,70	4,75	4,13	4,45	4,39	5,43	4,69	6,10	4,69	5,54

**La Ville garde donc un niveau d'endettement plus bas (- 107 € par habitant) que les villes comparables tout en investissant plus : + 43 € par habitant en 2015.**

C'est le signe incontestable tant de sa solidité financière que de son volontarisme, qui ont également présidé à la construction du BP 2017.

## 2.2. La construction du Budget Primitif 2017

Le budget 2017 est construit sur un cadrage clair, qui correspond à celui de la prospective comme à celui du plan de mandat municipal.

Il a été bâti à partir de plusieurs préalables, qui ont été autant d'exigences à tenir :

- **Tout d'abord, la stabilité des taux communaux de fiscalité directe. Depuis 2009 pour la taxe d'habitation et depuis 2011 pour la taxe foncière, les taux communaux seront donc restés totalement stables.** Sur la période 2008-2014, ils avaient augmenté moitié moins que l'inflation, conformément à notre engagement. **Ils n'augmenteront pas en 2017, pour la sixième année consécutive (et la huitième pour la taxe d'habitation).**

Se priver d'une recette potentielle dans un contexte de contraintes financières très forte dû à la baisse des dotations relève d'une décision évidemment volontariste, qui devient, il est vrai, de plus en plus complexe. L'impôt local représente environ 50 % des recettes de fonctionnement de la Ville. Ce n'est donc rien d'autre que la solidarité permettant le bon fonctionnement du service public municipal, des écoles, des cantines, des crèches, des gymnases, des terrains sportifs, des musées, des maisons de quartiers, des espaces verts...

Un point de repère : **si nous avions compensé la perte de dotations de l'Etat de 11,5 M€ par la fiscalité, cela aurait représenté près de 14 % d'augmentation des taux depuis 2014 !** C'était bien évidemment inenvisageable. Mais la baisse continue des dotations nous met face à un choix presque cornélien, qui heurte nos convictions profondes : il faudrait choisir d'une part entre la haute qualité du service public, la proximité et le développement du territoire, et d'autre part le pouvoir d'achat des citoyens ? **Jusqu'à présent, nous choisissons les 2. Nous nous y tenons en 2017 et nous le**

**tiendrons aussi longtemps que possible : c'est donc une fois de plus la structure communale, et non les contribuables, qui portera les efforts à réaliser.**

• **Deuxième préalable à la construction du budget 2017, la préservation à périmètre constant de nos priorités politiques.** Comme indiqué lors des orientations budgétaires, elles sont inchangées depuis 2015 : en effet, elles ne peuvent pas être des effets d'annonce, dont la volatilité n'aurait d'égale que son inefficacité. Leur mise en œuvre nécessite un travail de fond, un pilotage sur plusieurs années, ainsi qu'une évaluation des différents dispositifs, dans un processus d'amélioration continue. **Elles sont donc sanctuarisées budgétairement pour permettre la pérennité de leur déclinaison.** Ces priorités sont les suivantes :

- **l'éducation et la jeunesse**, avec l'inscription du dispositif périscolaire dans le cadre de la déclaration en accueils collectifs, permettant de mieux répondre aux objectifs déclinés par notre Projet Educatif De Territoire,

- **la sécurité et la tranquillité publique**, avec la poursuite de la montée en charge du plan de renforcement décidé en 2015,

- **la solidarité et la politique sociale**, par le biais d'une subvention maintenue au CCAS,

- **la nouvelle politique de la ville**, menée dans un partenariat étroit entre la Ville et l'Agglomération, avec la définition progressive des Nouveaux Programmes de Renouvellement Urbain.

A cela s'ajoutent des axes forts et transversaux de notre politique : le **développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique**, qui guident nos interventions et nos méthodes de travail, **la proximité**, déclinée dans nos actions de terrain au quotidien comme dans nos projets d'équipement (et pour laquelle une enveloppe supplémentaire de 1,1 M€ a été prévue en investissement), mais aussi **le rayonnement de Besançon et la construction d'un territoire fort et attractif.**

• **Troisième préalable à la construction du budget, le maintien d'un niveau d'investissement permettant la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement et le maintien des tranches annuelles à un niveau garantissant le bon entretien de notre patrimoine**, avec une capacité d'investissement fixée dans le cadre de la prospective à **32 M€ en BP. C'est significatif, d'autant que viennent s'y ajouter les reports de crédits de 2016 qui se montent à 18,9 M€. Au total, la capacité d'investissement du budget de la Ville 2017 représente près de 51 M€, en augmentation par rapport à 2016 de 1,5 M€.** Il convient de souligner que, après l'effort exceptionnel d'investissement du précédent mandat, ce niveau répond pleinement aux besoins actuels en termes d'équipements nouveaux, de projets d'aménagements urbains, mais également de «petits travaux» (voirie, espaces verts, bâtiments...). Les tranches annuelles, y compris l'enveloppe de proximité, dédiées à l'entretien du patrimoine bisontin et donc à la qualité de la vie au quotidien, représenteront ainsi 12,6 M€, soit 1,3 M€ de plus qu'en 2016. C'est donc un des axes forts de développement de 2017.

• **Dernière exigence, celle d'un BP construit dans le respect de la prospective et garantissant les équilibres financiers de long terme.** Comme indiqué précédemment, il ne s'agit pas de faire de la prospective pour le principe. Il s'agit au contraire de s'assurer de la pérennité des capacités d'action de la Ville, en veillant à ne pas hypothéquer l'avenir. Avec une baisse des dotations depuis 4 ans maintenant et avec une vraie incertitude au-delà, il convient en effet d'être vigilant à ne pas dégrader de façon trop importante la situation financière de la Ville. Une légère érosion des marges de manœuvre est acceptable dans un tel contexte, qui nécessite d'agir avec souplesse, à condition de garder la maîtrise et de rester dans les tendances déterminées. **Ainsi, l'épargne brute 2017 se monte à 23,1 M€ : elle est en hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2016 de façon à limiter l'érosion de l'épargne nette (de BP à BP, elle ne diminue que de 266 K€).**

En effet, la Ville étant en phase de désendettement, sa dette vieillit, ce qui contribue à augmenter le capital de la dette et à baisser les intérêts en fonctionnement ; c'est un choix judicieux quand les contraintes principales pèsent sur la section de fonctionnement, mais incite à plus d'exigence sur l'épargne brute.

**Pour mémoire, l'épargne brute 2017 est au même niveau qu'en 2014, malgré la mise en œuvre du programme d'économies de l'Etat : c'est la preuve, avec une totale stabilité des taux, d'une vraie maîtrise du fonctionnement.**

**C'est à partir de ces préalables qu'a été défini le cadrage du budget 2017 et la fixation des efforts à réaliser sur les charges de fonctionnement.**

Ce cadrage a été le suivant :

- **Une évolution limitée de la masse salariale hors priorités politiques**, avec un pilotage strict de ce poste (dans toutes ses composantes : effectifs, heures supplémentaires, recours à des vacataires...), dans l'objectif d'une stabilisation à moyen terme (en logique de Compte Administratif) : malgré des décisions nationales importantes en 2017, elle est de 1 % en BP à périmètre constant.
- **Une augmentation des dépenses à évolution contrainte de 1 % maximum** hors changements de périmètres, ce qui implique la poursuite de la recherche d'économies.
- **Une évolution des crédits d'exploitation et des subventions comprise entre - 5 % et - 1 % hors priorités et opérations ponctuelles**, selon la faisabilité des efforts par domaines d'intervention, les efforts portant sur toutes les délégations, mais de manière non proportionnelle.

**Grâce aux efforts réalisés sur les années précédentes, mais aussi à l'allègement de moitié des baisses de dotations de l'Etat, ces efforts sont un peu moins conséquents que les années précédentes, tout en préservant notre situation financière. Ils sont néanmoins bien réels.**

C'est une fois de plus le fruit d'un travail approfondi de **priorisation et d'optimisation** sur les interventions de la Ville. Le budget 2017 est le résultat d'une **réflexion collective sur les actions menées, sur la recherche d'une meilleure efficience, sur une optimisation des interventions et des partenariats...**

Cela s'est notamment concrétisé par la **mise en œuvre de chantiers structurels transversaux permettant des économies pérennes**. On peut par exemple citer : la dématérialisation (en plein développement s'agissant notamment du circuit financier et comptable), la politique d'achats, le regroupement des magasins et l'optimisation des stocks, le regroupement des fonctions de nettoyage, la systématisation des groupements de commandes, la réduction du parc de véhicules, la mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier, le confortement de la politique de maîtrise énergétique, l'optimisation de certaines subventions liant plus strictement les objectifs et les moyens, la recherche active de subventions, la renégociation de certains contrats... L'ensemble de ces pistes ont été mises en place dans le cadre d'un **plan de mobilisation, tant administratif que politique, dès 2015 : il se poursuit en 2017, permettant l'atteinte des objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement, et même, on le verra, le renforcement de certains domaines prioritaires.**

Ce travail s'est appuyé sur **des outils de pilotage sans cesse renforcés et affinés** : le dialogue de gestion, la comptabilité analytique, la réflexion en coût global, ...

Les **rapprochements avec l'Agglomération, et notamment les mutualisations et transferts de compétence dont la poursuite en 2017 modifie une nouvelle fois profondément les périmètres budgétaires**, participent également pleinement dans ce travail de recherche d'efficience et de partage des interventions et des expertises, même si cela ne constitue bien évidemment pas le seul objectif.

**Le budget 2017 permet donc de poursuivre l'action de la Ville et la mise en œuvre du plan de mandat, tout en restant fidèle à nos engagements et à nos valeurs.**

## II - L'ACTION DE LA VILLE EN 2017

### 1. La déclinaison d'une ambition

Les interventions de la Ville sont nombreuses et multiples. Parmi celles-ci, et comme rappelé dans le rapport des Orientations Budgétaires 2017, 4 priorités politiques ont été fixées et confirmées en 2017 : ce sont également des priorités budgétaires, leurs moyens étant préservés chaque année à périmètre constant, voire pour certaines développés.

Au-delà de ces 4 domaines prioritaires, la Ville intervient activement pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants, le développement durable, le renforcement de la proximité et de l'attractivité du territoire.

#### 1.1. Les 4 priorités politiques

##### ✓ L'éducation et la jeunesse

La gestion des écoles primaires et maternelles, l'accueil dans les crèches des jeunes enfants et l'accès aux maisons de quartiers demeurent des domaines d'intervention forts de la Ville. La Ville consacre à cette politique publique dans son budget 2017, masse salariale comprise, 32,9 M€ en fonctionnement et 3,9 M€ en investissement : c'est budgétairement le domaine le plus important en fonctionnement.

Suite à la réforme des temps scolaires mise en place en septembre 2014, le Conseil Municipal a adopté en 2015 un **Projet Educatif de Territoire (PEDT)**, démarche partenariale associant l'ensemble des acteurs, dont le contenu a été conforté en 2016 avec **la déclaration en accueils collectifs**.



Comme chacun le sait, ce dispositif vise à mieux répondre aux besoins des enfants et des familles, en systématisant les projets pédagogiques variés et de qualité dans toutes les écoles. Ce cadre normé, et donc plus sécurisant, répond pleinement aux objectifs du PEDT : soutien à la réussite scolaire, éducation à la citoyenneté, promotion de **l'ouverture culturelle, sportive et éducative**, meilleure articulation entre temps scolaire et périscolaire. A titre d'exemple, le dispositif des « parcours culturels », dans le temps scolaire, rencontre un grand succès d'autant qu'il permet, en rendant la culture accessible aux enfants, de trouver des échos et des développements dans le contenu du périscolaire.

Il est important de le souligner, **l'année 2017 marquera la première année pleine de mise en place des déclarations en accueils collectifs** : la Ville y consacrera un budget en augmentation de l'ordre de 0,4 M€ nets supplémentaires par rapport à 2016, essentiellement pour le renforcement du taux d'encadrement des animateurs périscolaires et la consolidation des postes de référents. Le coût net (déduction faite des recettes de l'Etat, de la CAF et des familles, ces dernières étant sollicitées pour une participation symbolique) s'élevait à 1,4 M€ en 2016 et atteindra donc 1,8 M€ en 2017.

A titre d'illustration, 67 animateurs référents opèrent désormais sur les différents sites. 20 directeurs d'accueil de loisirs ont été titularisés à temps de travail complet. Le nombre d'agents qualifiés (BAFA) a doublé en un an et atteint maintenant plus de 50 %, avec un objectif de 80 % à la rentrée 2018. La montée en puissance du service rendu a permis 500 places supplémentaires au titre du périscolaire de l'après-midi.

Au-delà du périscolaire, d'autres actions sont menées en faveur de l'éducation : tout d'abord la refonte du dispositif **ordiclasse** qui vise, avec l'Agglomération, à améliorer les équipements informatiques des écoles et à les adapter aux nouveaux besoins en numérique.

Les tranches annuelles dédiées à **la rénovation des écoles sont renforcées en 2017 de 100 K€ de crédits complémentaires de proximité** pour des améliorations et réaménagements, par exemple dans l'école Champagne, ainsi que pour les petits équipements dans les écoles. Enfin, en 2017, débutera la rénovation complète de **l'école Dürer** à Planoise à laquelle la Ville consacrera au total 5 M€ (dont 1,3 M€ sur 2017).

Cette action est complétée et enrichie par l'action **des maisons de quartiers tant municipales qu'associatives, tant par les activités proposées que par les animations et événements organisés dans les quartiers**. Elles jouent un rôle moteur dans l'éducation et l'ouverture d'esprit de la jeunesse mais aussi dans la solidarité et le dynamisme des quartiers. Le tissu associatif de Besançon, caractérisé par sa richesse et sa diversité (**les subventions de fonctionnement représentent 8,3 M€ au BP 2017, hors soutien au CCAS**) contribue également à cette action.



Les étudiants sont également, dans la politique de jeunesse, un élément majeur et un point d'attention particulier ; la vie étudiante est aussi un élément d'attractivité. La Ville contribue à leur offrir une offre culturelle riche et accessible : si l'on ne devait citer qu'un exemple, **celui de La Rodia** s'impose bien évidemment, même si elle n'est pas réservée à la jeunesse. Nous nous engageons dans **l'extension de la salle de concerts**, qui permettra d'accueillir des artistes encore plus variés et attractifs et de conforter encore le succès indéniable de cet équipement. Par ailleurs, la Ville poursuivra les actions en faveur de la santé et de l'épanouissement de la jeunesse (lutte contre l'alcoolisation massive et actions de prévention des addictions, dispositifs liés à la prévention de la délinquance et de l'aide à la parentalité).

**L'apprentissage de la citoyenneté** est également un axe fort de nos interventions en faveur de la jeunesse, notamment dans le cadre de la Charte de la Laïcité et du bien-vivre ensemble adoptée le 23 juin 2016. En 2017, nous nous inscrivons par exemple, en partenariat avec le CROUS, dans l'opération «l'étudiant(e), un(e) citoyen(ne) engagé(e)» pour **promouvoir les valeurs d'engagement et de solidarité auprès des étudiants**.

En matière d'accès à l'emploi et à l'insertion, la Ville maintiendra ses efforts à hauteur de 0,7 M€, avec la reconduction des dispositifs d'accompagnement dans l'emploi (recrutement d'apprentis, d'emplois d'avenir et de missions de service civique).

#### ✓ **La sécurité et la tranquillité publique**

Dans la continuité de 2016, la Ville va poursuivre son programme de **préservation de la tranquillité publique. Beaucoup d'actions sont déjà mises en place et vont se renforcer en 2017.**



Au titre des effectifs de la Police Municipale et du nombre d'agents de surveillance de la voie publique, le plan de recrutement mis en place depuis deux ans devrait s'accélérer en 2017 : d'ici à 2020, la Ville y consacrera 1 M€ de plus qu'en 2015. Pour mémoire, 3 agents de police municipale, 4 ASVP et 6 opérateurs de vidéoprotection ont été embauchés depuis 2015, venant ainsi compléter les équipes existantes. L'année 2017 devrait voir l'embauche de 5 policiers municipaux supplémentaires.



En complément, la mise en place en 2016 du **nouveau dispositif de médiation dans les quartiers avec les bailleurs** a permis de faire évoluer la présence de médiation dans les quartiers. Ce dispositif récent sera reconduit en 2017 pour un montant budgété à hauteur de 140 K€.

Par ailleurs, la Ville maintiendra ses efforts sur la sécurisation des lieux publics, notamment dans le cadre du plan Vigipirate, en termes de **sécurisation de l'accès aux écoles**, par exemple, ou au niveau de la Citadelle. Les travaux liés au futur **PC sécurité des bâtiments municipaux** débiteront cette année (588 K€ en 2017).

La Ville poursuit le déploiement de son **programme de vidéoprotection pour un montant global de 3,5 M€**. 600 K€ seront mobilisés sur 2017. Les moyens mis en place pour l'acquisition d'équipements dédiés à la protection des policiers municipaux (tasers, gilets pare-balles) seront maintenus (38 K€ au BP 2017). Une réflexion est menée parallèlement sur l'équipement de la Police Municipale en caméras piétons. Par ailleurs, comme les années précédentes et dans le cadre des tranches annuelles, des crédits seront prévus à hauteur de 50 K€ pour de petits aménagements d'espaces publics dans les quartiers afin de limiter les nuisances et améliorer la sécurité.

**Au total, la Ville consacre en 2017, en investissement et en fonctionnement, masse salariale comprise, 5,4 M€ à la politique de sécurité, prévention et tranquillité des habitants.**

#### ✓ La nouvelle politique de la ville

La signature du Contrat de Ville en 2015 a permis un partenariat à l'échelle de la Ville et de l'Agglomération, avec un nouveau positionnement des moyens affectés à cette thématique. A cet égard, la Ville mène une politique transversale dont les effets se font ressentir sur de nombreux dispositifs municipaux, en matière de sports, éducation ou culture. Les crédits dédiés à ces différents enjeux sont préservés au BP 2017.

En termes d'investissement, au titre du **Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) auquel la Ville consacra 10 M€ à parité avec l'Agglomération**, l'action municipale se concentrera sur les secteurs de Planoise, en tant que quartier d'intérêt national, et de Brulard, reconnu comme quartier d'intérêt régional. 2017 sera une année charnière dans la mise en œuvre du Protocole de Préfiguration permettant ainsi de définir les objectifs à moyen terme (le développement économique, l'amélioration de l'habitat, l'environnement...), en lien avec l'ensemble des partenaires de la politique de la Ville. Les mutations engagées ces dernières années dans le cadre de la précédente génération de PRU, sur Planoise notamment, seront ainsi confortées.

En parallèle à la poursuite des études globales d'aménagement et s'agissant des premières réalisations, **la Maison de Services au Public de Planoise, d'un montant total de 1,5 M€**, constitue un enjeu social fort, dont l'objectif est de favoriser l'accès aux services publics, en organisant la cohérence de l'accueil avec d'autres entités (CCAS, CAF, Département...). Doté d'un crédit de 0,9 M€ au BP 2017, ce projet va entrer en phase opérationnelle dès cette année. Par ailleurs, en tant que quartier d'excellence numérique, le secteur Planoise verra se maintenir les investissements liés à la «smart city», afin de renforcer sa spécialisation dans l'économie numérique et sa visibilité, en lien avec le Grand Besançon.



S'agissant des autres quartiers prioritaires, sur **le secteur Brulard**, Grand Besançon Habitat a lancé le processus visant à la destruction des barres d'immeuble : le désamiantage débutera dès 2017 pour une démolition du premier bâtiment en 2018. Inaugurée en février 2016, la médiathèque du pôle des Tilleuls à **Orchamps-Palente** connaît un franc succès avec 60 000 visites après une année d'existence et beaucoup d'inscrits sont issus du quartier. La mutation du site se poursuit en 2017 avec une phase de travaux portant sur la construction **d'une nouvelle salle polyvalente et la réhabilitation de la MJC** (0,97 M€ au BP 2017). Par ailleurs, **les secteurs Vareilles et Fontaine Ecu** bénéficieront cette année de réaménagement.

ments d'envergure au niveau des espaces publics, en accompagnement des opérations d'amélioration de l'habitat menées par les bailleurs.

### ✓ La politique sociale avec le CCAS

Comme chacun le sait, la Ville a toujours marqué un attachement profond à la solidarité et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. **L'année 2017 conforte encore cette approche sociale, avec un appui toujours conséquent, et maintenu au CCAS, de 9,8 M€.**

Evoqué dans le rapport des Orientations Budgétaires, le CCAS demeure essentiel auprès des Bisontin(e)s, et notamment des plus vulnérables d'entre eux. Le projet social adopté en 2016 pour la durée du mandat fixe le cap sur les prochaines années, en lien avec la Ville. Cette étroite collaboration s'est définie à travers une convention de partenariat pluriannuelle qui fixe pour la durée du mandat les orientations et engagements réciproques, dont la préservation de la subvention de la Ville à périmètre constant. Pour autant, le CCAS poursuit en parallèle une logique de maîtrise de ses dépenses tout en préservant ses capacités à intervenir efficacement auprès des plus fragiles.



Par ailleurs, depuis de nombreuses années, la Ville a engagé une série de mesures pour lutter efficacement contre la précarité énergétique et permettre aux plus démunis de limiter leurs charges. A titre d'exemple, cela passe par l'installation de panneaux solaires sur les résidences autonomes du CCAS (55 K€ budgétés en 2017 pour les Résidences Autonomie Huot et Les Lilas).

### 1.2. La qualité de vie et la proximité pour une ville durable

La Ville a souhaité concentrer une partie de ses moyens financiers au **développement des investissements de proximité**. Cela demeure essentiel en effet pour conforter le rôle de la collectivité dans l'amélioration du quotidien des habitants. Il s'agit avant tout de répondre aux besoins exprimés par la population, représentée notamment par les différentes instances consultatives mises en place dans les quartiers.

Si les investissements structurants ont plus de visibilité, il convient également de **valoriser les aménagements moins visibles et moins importants budgétairement, effectués tout au long de l'année, qui se traduisent très concrètement par l'amélioration du cadre de vie des Bisontin(e)s**. Le bien-être des habitants demeure essentiel dans l'action publique et la Municipalité s'implique fortement au plus près des quartiers pour définir les moyens à mettre en œuvre dans le but de satisfaire les demandes de travaux. Il convient également de souligner le dynamisme et la pérennité du **service «Proxim'Cité»**, dont nous venons de fêter les 15 ans d'existence.



D'une manière plus générale, **le programme de tranches annuelles** consiste principalement à privilégier les investissements de proximité. Demeurer réactif et cibler les priorités, c'est effectivement le cœur de l'action municipale. Il s'agit d'œuvrer pour le bon fonctionnement des services publics et cela se matérialise par l'entretien des bâtiments municipaux (écoles, gymnases, crèches...), de la voirie, des espaces verts ou sportifs... **Le montant global des tranches annuelles s'élève à 12,6 M€ au BP 2017** et se répartit comme suit :

<b>Ventilation des tranches annuelles 2017 en M€</b>	
Politique foncière	0,3
Energie / Energies renouvelables	0,8
Espaces sportifs	0,2
Espaces verts / Biodiversité / Agenda 21	1,0
Informatique	0,4
Matériel et mobilier des autres activités	0,6
Matériel et mobilier des services	0,1
Culture	0,8
Parc Auto	0,9
Patrimoine bâti	3,5
Voirie / Eclairage public / PDU	3,2
Entretien des berges	0,2
Mise en accessibilité	0,6

A l'intérieur même des tranches annuelles, **une enveloppe de 1,1 M€ dédiée plus particulièrement aux investissements de proximité** a été réservée, en augmentation de 0,4 M€ par rapport à 2016. Cela constitue un geste fort à destination des habitants et marque incontestablement tout l'attachement de la Municipalité à conforter les aménagements sur les équipements de services, utilisés par tous au quotidien.



Les dépenses de proximité viennent s'ajouter aux tranches annuelles traditionnelles mais avec un axe fort sur les réponses immédiates de terrain à des problématiques du quotidien, remontées par les CCH, les Conseils d'école, mais aussi les habitants, et autour de domaines déterminés. Ainsi, **les petits aménagements de voirie et de pistes cyclables** seront renforcés en 2017, avec une enveloppe de 330 K€ dédiée à la sécurisation des rues, l'amélioration de la circulation et du stationnement, la création de liaisons douces. Ce montant vient s'ajouter à la somme des tranches annuelles traditionnelles de la Voirie.

Par ailleurs, des crédits complémentaires ont été positionnés pour **favoriser les espaces verts et de convivialité de quartiers** (578 K€ au BP 2017) : il s'agit d'engager un programme conséquent dans les quartiers prioritaires sur les aires de jeux et squares, de créer un mini-terrain synthétique à Clairs-Soleils, ou encore de poursuivre le développement des jardins familiaux. Citons également l'augmentation des crédits destinés à **améliorer les capacités d'accueil dans les groupes solaires**, notamment sur l'école Champagne à Planoise, et **les crèches** (232 K€ au budget 2017).

Ces actions seront complétées **par le lancement ou la rénovation de grands équipements de proximité** intégrés au Plan Pluriannuel d'Investissement. Hormis la poursuite de l'aménagement du pôle des Tilleuls dans le secteur Palente-Orchamps et l'école Dürer, on peut citer les rénovations du **terrain synthétique de football du complexe sportif Michel Vautrot**, à hauteur de 500 K€, et de la **piscine de Chalezeule** sur laquelle les premières études seront engagées (350 K€).

Parallèlement, la Ville maintiendra un niveau d'investissement très important sur **la mise en accessibilité des bâtiments municipaux et de la voirie**, à hauteur de 650 K€. Cette opération s'étale sur plusieurs années dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée. Dans le domaine des infrastructures routières, des travaux de sécurité se poursuivront sur le tunnel de la Citadelle (300 K€ au BP 2017).



En matière **de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables**, la Ville poursuivra le déploiement d'installations de panneaux solaires sur les bâtiments municipaux (cuisine centrale, station de Port Douvot) ainsi que son programme de modernisation de l'éclairage public. Ces réalisations seront d'ailleurs largement subventionnées au titre du dispositif

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) coordonné par la CAGB. Afin de diminuer les consommations d'énergie, il est également prévu dans le cadre des tranches annuelles de maintenir un effort important pour la modernisation des moyens de production et de distribution de chauffage des équipements communaux (308 K€ prévus au BP), toujours dans l'objectif de la stratégie Climat Air Energie 2016-2020. Les études liées à la recherche de nouveaux potentiels énergétiques vont se poursuivre sur le territoire.

Concernant **la préservation de l'environnement**, les actions de protection des espaces naturels seront conduites à travers le milieu urbain et son environnement immédiat. Les aménagements paysagers demeurent une priorité pour le bien-être des habitants et nécessitent une attention particulière (485 K€ positionnés en tranches annuelles au BP 2017). Des actions seront engagées sur les collines, les vergers, les vignes ; l'expansion des liaisons naturelles douces sera renforcée. Au même titre que le développement durable, la préservation de la biodiversité constitue un domaine phare du mandat, appuyé en ce sens par l'installation future du siège de l'Agence Régionale de la Biodiversité à Besançon.

En matière **de chauffage urbain**, d'importants travaux vont être entrepris sur une partie du réseau à partir de mai 2017, afin d'installer une nouvelle liaison mieux dimensionnée pour répondre aux besoins des sites raccordés (quartiers de Planoise et des Hauts du Chazal, CHRU Jean Minjoz).

Dans le cadre de sa **politique de l'eau et d'assainissement**, la Ville a entrepris depuis quelques années de grands chantiers de rénovation de ses installations. L'usine de production d'eau potable de Chenecey-Buillon, rénovée en 2016, est aujourd'hui pleinement opérationnelle. Les travaux engagés sur le secteur de Port Douvot se poursuivront en 2017. Ces modernisations d'équipement permettent de conserver un service de qualité à destination des Bisontin(e)s, tout en maintenant une politique tarifaire modérée.

### 1.3 Le rayonnement et l'attractivité

**La Ville construit chaque jour son attractivité et son rôle de pôle d'équilibre et de rayonnement.**

**La Ville travaille en étroite collaboration avec le Grand Besançon dans le but de maintenir une dynamique et répondre aux enjeux de demain.** La poursuite de la mutualisation des services entre nos deux entités constitue dès lors un signe fort en matière de recherche d'efficacité de l'administration. De plus, la CAGB engagera prochainement **un projet de territoire** portant sur l'ensemble de son périmètre nouvellement étendu, afin d'anticiper les grands défis de demain et de développer une stratégie commune. Nul doute que la Ville sera fortement associée à la définition de ce document essentiel, et fera entendre sa voix afin que soit reconnu son rôle de centralité.

Opération phare du mandat et modèle de collaboration entre la Ville et la CAGB, le projet de ligne **de Transport commun en site propre Viotte-Campus-Temis** se poursuivra cette année et le chantier de la ligne 3 devrait s'achever au début du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017. La place Leclerc fait l'objet d'une reconfiguration complète, dont l'achèvement est prévu pour cet été, et le doublement du pont de la Gibelotte sera lancé en toute fin d'année 2017. Dans ce secteur, la Ville souhaite insuffler une nouvelle dynamique en matière d'urbanisme et d'architecture. Pour cette raison, elle participe financièrement au dispositif Européen à hauteur de 35 K€ en 2017, avec d'autres partenaires (Région, CAGB, EPF,...) afin de développer des idées innovantes en matière d'aménagements urbains sur un périmètre multi-sites, axé autour du TCSP. Il s'agit de préparer la Ville de demain.

Autre opération partenariale phare, le **Salon du Livre**, dont la première édition portée par la CAGB en 2016 s'est avérée un grand succès, apportant au territoire une nouvelle visibilité et une vraie notoriété. La Ville y joue un rôle actif, avec une participation de 75 K€.

Par ailleurs, d'importantes opérations urbaines verront le jour dans les prochaines années. Parmi elles, citons **le futur pôle tertiaire Viotte**, dont l'aménagement a été confié à la SPL Territoire 25 sur une durée de 10 ans. Ce projet vise à requalifier les friches ferroviaires juxtaposant la gare Viotte dans une démarche nationale d'écoquartier. Les études pré-opérationnelles étant quasiment finalisées, les premiers aménagements sur la partie Sud vont démarrer à l'automne 2017. Sur **le site de la caserne Vauban**, dont la transformation est largement visible, le programme de démolition est terminé.



**Le vaste chantier de réhabilitation de la friche industrielle des Prés de Vaux** va s'engager concrètement avec le démarrage tant attendu de la déconstruction du bâtiment de la Rhodia, tout en conservant des éléments majeurs sur le site. A ce titre, 1,2 M€ sont budgétés au BP 2017. L'objectif sur cette opération consistera à aménager un parc postindustriel en harmonie avec son environnement. A proximité, **l'avenue Gaulard** fera l'objet d'une requalification complète afin d'en améliorer la sécurité et fluidifier la circulation (750 K€ en 2017).

Sur **le site des Vaïtes**, le programme de construction du futur écoquartier a été officiellement lancé en fin d'année 2016, avec le démarrage d'une première tranche de logements en 2017. La Ville accompagne fortement ce projet unique, en aménageant des espaces et équipements publics. 800 K€ sont ainsi inscrits au BP 2017 pour la création de voirie et d'aménagements paysagers. Les premières études pour **le remplacement de l'école Tristan Bernard** seront également lancées (100 K€ en 2017).

Par ailleurs, les études liées à **la reconversion du site Saint-Jacques** vont s'accélérer afin de dégager un montage opérationnel (150 K€ en 2017). Cette opération partenariale menée par la Ville, avec la CAGB, le CHRU, l'université et des partenariats privés, s'avère bien sûr complexe car elle mènera à la fois la préservation du site, de la rénovation et de la reconstruction. Cela prouve l'importance de disposer d'un diagnostic précis des lieux et d'avoir une vision sur le long terme. La **Cité des Savoirs**



**et de l'Innovation** est un élément de rayonnement, dont la **future grande bibliothèque** sera la locomotive (100 K€ d'études positionnés au BP 2017).

En matière **d'enseignement supérieur, qui est un élément déterminant dans l'attractivité d'un territoire**, l'année 2017 marquera un tournant car des projets engagés ces dernières années se finalisent. Inaugurée il y a peu, la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (MSHE) constitue un parfait exemple d'espace dédié au savoir, pour lequel la Ville a participé à hauteur de 2 M€. Le projet global d'installation **du siège de la Communauté Universitaire d'Établissement Bourgogne-Franche-Comté (COMUE BFC)** s'achève prochainement ; 0,9 M€ sont inscrits sur cette opération au BP 2017.



En 2017, la rénovation du **Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** va se poursuivre. C'est un projet impressionnant : l'installation des verrières s'est déroulée dernièrement, permettant de prendre toute la mesure de la beauté d'un lieu désormais baigné de lumière. 3,2 M€ sont positionnés cette année pour les travaux et 500 K€ seront notamment inscrits dans les tranches annuelles au titre de la restauration des collections et la création d'un dispositif multimédia, afin de préparer l'ouverture au public prévue en 2018. Autre lieu culturel emblématique bisontin,

**le Musée de la Résistance et de la Déportation** va poursuivre sa mutation avec la fin des travaux de mises aux normes et de sécurité (420 K€ au BP), avant sa rénovation muséographique complète. **Le Naturalium de la Citadelle** sera inauguré cette année, avec la création d'un nouvel espace allant au-delà de la simple modernisation scénographique du nouvel espace d'exposition.

Les études de diagnostic relatives **au patrimoine Vauban** sont désormais achevées. La deuxième phase de grands travaux de restauration sur la Citadelle dans le cadre de l'inscription UNESCO va débuter cette année ; la rénovation des remparts de la Gare d'Eau se poursuivra parallèlement : 275 K€ figurent au BP 2017. Rappelons que cette opération pluriannuelle bénéficie d'un soutien de nos partenaires dans le cadre du CPER 2015-2020. Autre chantier de préservation du patrimoine, suite à l'incendie criminel, les travaux **de restauration de l'Hôtel de Ville** sont désormais engagés avec 300 K€ inscrits au BP et consacrés aux espaces du rez-de-chaussée et du premier étage. L'opération **de rénovation du quai de Strasbourg** se poursuit (100 K€ en 2017).



Enfin, certains sites dédiés à **la culture musicale** vont faire l'objet d'une attention particulière, par exemple **la rénovation du Bastion de Bregille** (50 K€), en parallèle avec le projet d'extension de La Rodia.

Mentionnons enfin, dans les événements à venir, **l'organisation du 70<sup>ème</sup> anniversaire du Festival International de Musique** mais aussi celle de **la Coupe de France de cyclocross**, 2 manifestations reconnues auxquelles la Ville participera activement.

**On le voit, les priorités politiques et nos axes transversaux de proximité, de rayonnement, de développement durable se déclinent très concrètement et de manière chiffrée dans le BP 2017, qui reflète de fait tant notre ambition que la diversité de notre action.**

## 2. Les politiques publiques municipales

Les politiques municipales sont multiples, elles couvrent tout le territoire de la Ville et touchent tous ses habitants, à tous les âges de la vie souvent même au-delà des seules limites communales. Outre la présentation budgétaire fixée par la nomenclature comptable, le budget de la Ville est ventilé en dépenses sur **11 politiques publiques, qui permettent une vision analytique et transversale des interventions**. C'est un outil de pilotage interne adapté aux choix et aux spécificités des interventions municipales. Les données ci-après s'entendent en investissement et en fonctionnement, dépenses de personnel comprises, mais hors dette, pour le seul **budget principal** (pour mesurer l'intégralité du champ d'action de la Collectivité, il faudrait ajouter la totalité des budgets annexes, ainsi que le budget du CCAS et des régies autonomes personnalisées par exemple).

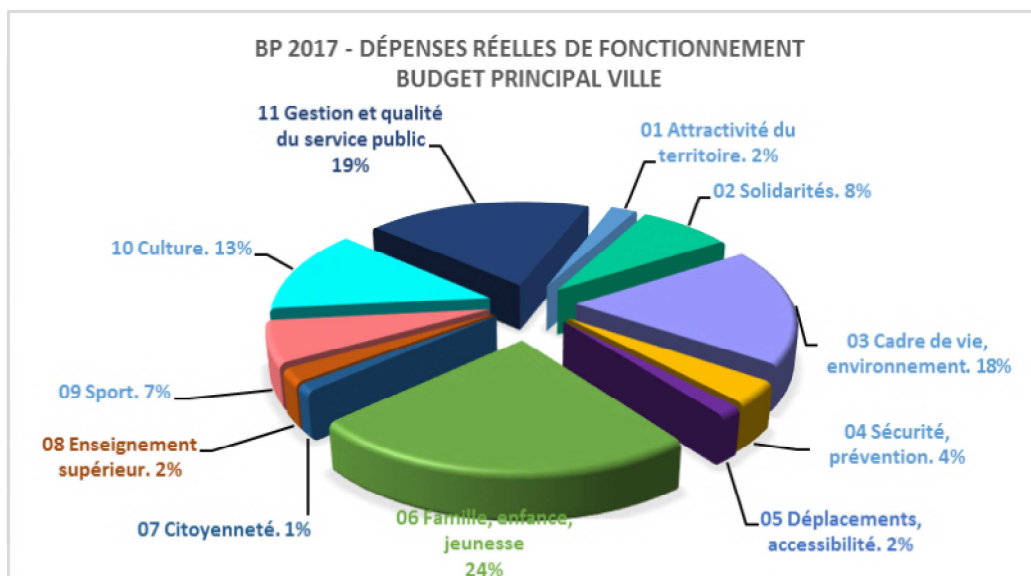
Pour mémoire, les 11 politiques municipales sont les suivantes :

1. Contribuer au développement, à la création de richesses et à l'attractivité du territoire
2. Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous
3. Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement
4. Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants
5. Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous
6. Créer un environnement favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance et de la jeunesse
7. Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social
8. Participer au développement de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation
9. Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports
10. Promouvoir les arts, développer les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine
11. Optimiser la gestion et la qualité du service public.

Cette approche des politiques publiques présente évidemment **un caractère informatif, d'autant qu'elle n'est pas retraitée des changements de périmètre année par année**. Ainsi, la ventilation d'une dépense suppose son rattachement à une seule politique publique, alors que nombre d'actions ont un caractère transversal (la politique de la Ville, la citoyenneté, l'attractivité). Par ailleurs, si les dépenses de fonctionnement ont un caractère globalement stable d'un exercice sur l'autre, les dépenses d'investissement qui sont par nature ponctuelles peuvent davantage varier selon les programmes d'équipement. Enfin, les compétences même de la Ville influent sur cette répartition (éducation, culture, cadre de vie) alors que **les politiques de développement économique et de déplacement sont, elles, par exemple, d'abord de la responsabilité de l'Agglomération**.

### BP 2017 - Dépenses réelles de Fonctionnement Budget Principal Ville (hors intérêts de la dette)

n° PP	Libellé de la Politique Publique	Dépenses en €	Dép en %
01	Contribuer au dévt, à la création de richesses et à l'att. du territoire	2 956 827	2,16 %
02	Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous	10 955 828	8,01 %
03	Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement	25 266 967	18,47 %
04	Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants	4 761 801	3,48 %
05	Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous	2 101 672	1,54 %
06	Créer un envt favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance-jeunesse	32 884 700	24,04 %
07	Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social	1 667 066	1,22 %
08	Participer au dév. de l'enseignement sup., de la recherche et de l'innovation	2 794 298	2,04 %
09	Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports	8 953 924	6,54 %
10	Promouvoir les arts, dév. les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine	17 920 672	13,10 %
11	Optimiser la gestion et la qualité du service public	26 552 534	19,41 %
	<b>TOTAL :</b>	<b>136 816 289</b>	<b>100,00 %</b>



Cette présentation permet de visualiser non seulement les principales compétences de la Ville, mais aussi les secteurs d'intervention sur lesquels sont affectés l'essentiel des personnels municipaux. **La politique N° 6-Famille, enfance, jeunesse** représente en pourcentage le premier poste de dépenses de fonctionnement (24 %), suivi de **la politique N° 3-Cadre de vie et environnement** (18 %) qui compte notamment l'ensemble des moyens intervenant au titre des aménagements urbains, de la voirie et des espaces verts et **11-Gestion et qualité du service public** (19 %) : celle-ci est en légère augmentation compte tenu des transferts de compétences (qui regroupent les différents crédits affectés aux politiques dans l'attribution de compensation). Cette dernière regroupe les services fonctionnels (finances, affaires juridiques) mais aussi l'Etat Civil, les Formalités Administratives, le Parc Auto, etc. Suivent **la politique N° 10-Culture** (13 %) et **la politique N° 2-Solidarités** (8 %). Comme indiqué ci-avant, cette dernière est sous-évaluée puisque seule la subvention de la Ville au CCAS est ici comptabilisée.

**En fonctionnement, le volet «attractivité du territoire», dont le développement économique et touristique, est essentiellement porté par l'Agglomération.**

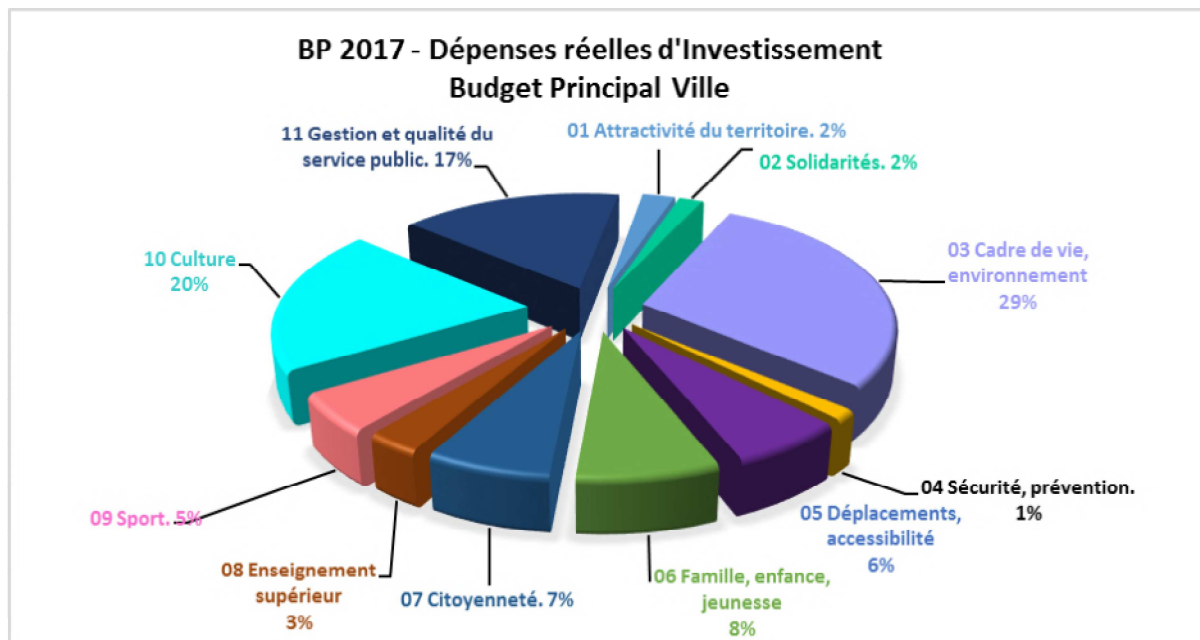
**BP 2017 - Dépenses réelles d'Investissement (hors dette)  
Budget Principal Ville**

n° PP	Libellé de la Politique Publique	Dépenses en €	Dép en %
01	Contribuer au développement, à la création de richesses et à l'attractivité du territoire	1 225 463	2,41 %
02	Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous	910 223	1,79 %
03	Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement	14 871 318	29,22 %
04	Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants	666 582	1,31 %
05	Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous	3 203 100	6,29 %
06	Créer un envt favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance-jeunesse	3 921 282	7,70 %
07	Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social	3 450 446	6,78 %
08	Participer au dév. de l'enseignement sup., de la recherche et de l'innovation	1 505 288	2,96 %
09	Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports	2 636 630	5,18 %
10	Promouvoir les arts, dév. les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine	10 023 945	19,69 %
11	Optimiser la gestion et la qualité du service public	8 486 879	16,67 %
<b>TOTAL :</b>		<b>50 901 156</b>	<b>100,00 %</b>



La répartition prévisionnelle des crédits d'investissement, hors dette et résultat reporté mais en incluant les restes à réaliser en dépenses, est logiquement assez différente de celle des crédits de fonctionnement. Elle subit également des variations plus importantes d'une année sur l'autre, selon la nature des projets en cours.

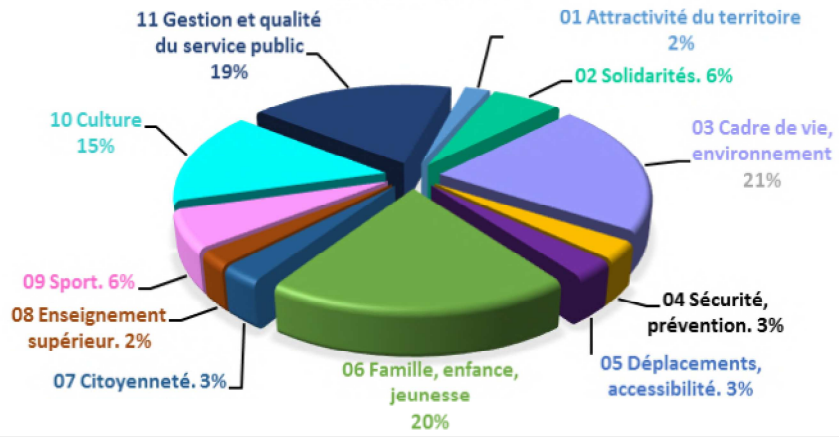
En 2017, les deux premiers axes sur l'investissement sont **l'amélioration du cadre de vie et l'aménagement urbain, ainsi que la culture et le patrimoine**, avec notamment le projet sur le Musée des Beaux-Arts.



**BP 2017 - Dépenses réelles de Fonctionnement et d'Investissement  
Budget Principal Ville**

n° PP	Libellé de la Politique Publique	Dépenses en €	Dép en %
01	Contribuer au dévt, à la création de richesses et à l'att. du territoire	4 182 290	2,2 %
02	Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous	11 866 051	6,3 %
03	Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement	40 138 285	21,4 %
04	Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants	5 428 383	2,9 %
05	Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous	5 304 772	2,8 %
06	Créer un envt favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance-jeunesse	36 805 982	19,6 %
07	Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social	5 117 512	2,7 %
08	Participer au dév. de l'enseignement sup., de la recherche et de l'innovation	4 299 586	2,3 %
09	Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports	11 590 554	6,2 %
10	Promouvoir les arts, dév. les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine	27 944 617	14,9 %
11	Optimiser la gestion et la qualité du service public	35 039 413	18,7 %
	<b>TOTAL :</b>	<b>187 717 445</b>	<b>100,00 %</b>

**BP 2017 - Dépenses réelles de Fonctionnement et d'Investissement  
Budget Principal Ville**



### III - LES EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2017

#### 1. Le budget général

La structure du budget général 2017, budget principal et budgets annexes, tous mouvements confondus, est présentée ci-dessous :

#### BUDGET GENERAL 2017

	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements de reprise	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements de reprise
<b>INVESTISSEMENT</b>						
Budget Principal	58 667 314.00	5 363 610.00	34 790 779.12	35 579 162.00	28 451 762.00	34 790 779.12
Budget Eau	2 960 650.00	536 787.00		355 593.00	3 141 844.00	
Budget Assainissement	6 428 886.00	751 219.00		2 709 303.00	4 470 802.00	
Budget Forêts	128 799.00	80 000.00			208 799.00	
Budget Chauffage Urbain	1 611 238.00	432 255.00		815 524.00	1 227 969.00	
Budget Archéologie Préventive	27 604.45	81 669.91			13 023.00	96 251.36
Budget ZA Thomas Edison			101 213.18		101 213.18	
Budget ZA Madeleine Brès			210 477.75		210 477.75	
Budget Lotissement Montarmots			36 800.00		36 800.00	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>69 824 491.45</b>	<b>7 245 540.91</b>	<b>35 139 270.05</b>	<b>39 459 582.00</b>	<b>37 862 689.93</b>	<b>34 887 030.48</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
Budget Principal	140 257 288.60	28 451 762.00		155 180 788.00	5 363 610.00	8 164 652.60
Budget Eau	7 127 684.00	3 141 844.00		9 732 741.00	536 787.00	
Budget Assainissement	6 854 875.00	4 470 802.00		10 574 458.00	751 219.00	
Budget Forêts	438 859.00	208 799.00		567 658.00	80 000.00	
Budget Chauffage Urbain	510 730.00	1 093 778.00		1 306 444.00	298 064.00	
Budget Archéologie Préventive	328 154.00	13 023.00		259 507.09	81 669.91	
Budget ZA Thomas Edison		101 213.18		101 213.18		
Budget ZA Madeleine Brès		210 477.75		210 477.75		
Budget Lotissement Montarmots		36 800.00	663 200.00			700 000.00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>155 517 590.60</b>	<b>37 728 498.93</b>	<b>663 200.00</b>	<b>177 933 287.02</b>	<b>7 111 349.91</b>	<b>8 864 652.60</b>

**Le budget général 2017, y compris les mouvements d'ordre et de reprise, s'équilibre à 306,1 M€, dont 193,9 M€ pour le fonctionnement et 112,2 M€ pour l'investissement.** Par rapport au Budget Primitif 2016, il est en évolution de + 1,2 % (+ 0,7 % et + 2 % respectivement au titre du fonctionnement et de l'investissement).

La part du budget principal s'élève à 267,5 M€ (soit 87,4 % du budget général), les budgets annexes se chiffrent quant à eux à 38,6 M€. Sur ce dernier montant, les budgets Eau, Assainissement et Chauffage Urbain pèsent pour 93,1 %.

**Les mouvements d'ordre se montent à 45 M€** et comprennent notamment les virements de la section de fonctionnement à l'investissement (20,2 M€) et la dotation aux amortissements des immobilisations (17,5 M€). Pour la deuxième année consécutive et comme le prévoit la Loi de Finances Rectificative pour 2015, une inscription budgétaire est effectuée au titre du budget principal à hauteur de 5,2 M€ afin de permettre la neutralisation budgétaire des amortissements des subventions d'équipement.

**Hors gestion active de la dette (en 2017 : 13,1 M€ contre 15,5 M€ en 2016) et hors reprises liées au budget principal et au lotissement Montarmots, les dépenses réelles du budget général s'établissent à 212,6 M€.**

**Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 155,5 M€ dont 15,3 M€ pour les budgets annexes. Les dépenses réelles d'investissement, hors mouvements de reprise énoncés ci-dessus et y compris la gestion active de la dette, se chiffrent à 70,1 M€ dont 11,5 M€ pour les budgets annexes.**

Le budget principal ayant donné lieu à des commentaires détaillés ci-avant et une partie étant spécifiquement dédiée aux budgets annexes, il ne s'agit ici que de faire ressortir les grandes masses, ainsi que les évolutions les plus marquantes entre 2016 et 2017 sur le budget général.

**BP 2017 - BUDGET GENERAL - RECETTES REELLES**

	BUDGET PRINCIPAL		2017/2016		EAU		ASSAINISSEMENT		CHAUFFAGE URBAIN		FORETS, ARCHEOLOGIE PREVENTIVE, LOTISSEMENT MONTARMOTS ET ZONES ACTIVITES		TOTAL BUDGETS ANNEXES		2017/2016		TOTAL BUDGET GENERAL		2017/2016	
	BP 2016	BP 2017	en M€	en %	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017	en M€	en %	BP 2016	BP 2017	en M€	en %
Subventions	3 431 919	2 792 566	-0.6	-18.6%	66 073	186 929	66 500	39 400	233 770	76 211			366 343	302 540	-0.1	-17.4%	3 798 262	3 095 106	-0.7	-18.5%
Cessions	839 376	2 000 000	1.2	138.3%													839 376	2 000 000	1.2	138.3%
Autres recettes	5 109 333	5 024 827	-0.1	-1.7%					244 578	134 191	80 539	96 251	325 117	230 442	-0.1	-29.1%	5 434 450	5 255 269	-0.2	-3.3%
Emprunts	12 700 000	12 700 000			1 251 025	168 664	1 257 248	2 669 903	982 000	605 122			3 490 273	3 443 689	0.0	-1.3%	16 190 273	16 143 689	0.0	-0.3%
<b>Investissement</b>	<b>22 080 628</b>	<b>22 517 393</b>	<b>0.4</b>	<b>2.0%</b>	<b>1 317 098</b>	<b>355 593</b>	<b>1 323 748</b>	<b>2 709 303</b>	<b>1 460 348</b>	<b>815 524</b>	<b>80 539</b>	<b>96 251</b>	<b>4 181 733</b>	<b>3 976 671</b>	<b>-0.2</b>	<b>-4.9%</b>	<b>26 262 361</b>	<b>26 494 064</b>	<b>0.2</b>	<b>0.9%</b>
Fiscalité directe	79 551 466	80 375 991	0.8	1.0%													79 551 466	80 375 991	0.8	1.0%
Fiscalité indirecte	13 116 750	13 084 050	0.0	-0.2%													13 116 750	13 084 050	0.0	-0.2%
Fiscalité reversée	1 716 397	2 622 732	0.9	52.8%													1 716 397	2 622 732	0.9	52.8%
<b>Fiscalité</b>	<b>94 384 613</b>	<b>96 082 773</b>	<b>1.7</b>	<b>1.8%</b>													<b>94 384 613</b>	<b>96 082 773</b>	<b>1.7</b>	<b>1.8%</b>
<b>Dotations Etat</b>	<b>33 883 020</b>	<b>33 163 038</b>	<b>-0.7</b>	<b>-2.1%</b>													<b>33 883 020</b>	<b>33 163 038</b>	<b>-0.7</b>	<b>-2.1%</b>
Subventions	8 076 014	8 374 449	0.3	3.7%	13 000		77 000	30 350			588 028	583 965	678 028	614 315	-0.1	-9.4%	8 754 042	8 988 764	0.2	2.7%
Autres	17 204 316	17 560 528	0.4	2.1%	9 626 880	9 732 741	10 308 879	10 544 108	1 221 534	1 306 444	1 016 125	554 891	22 173 418	22 138 184	0.0	-0.2%	39 377 734	39 698 712	0.3	0.8%
Excédent reporté	8 233 938	8 164 653	-0.1	-0.8%							61 249		61 249		-0.1	-100.0%	8 295 187	8 164 653	-0.1	-1.6%
Fonctionnement	161 781 901	163 345 441	1.6	1.0%	9 639 880	9 732 741	10 385 879	10 574 458	1 221 534	1 306 444	1 665 402	1 138 856	22 912 695	22 752 499	-0.2	-0.7%	184 694 596	186 097 940	1.4	0.8%
<b>Propositions nouvelles</b>	<b>183 862 529</b>	<b>185 862 834</b>	<b>2.0</b>	<b>1.1%</b>	<b>10 956 978</b>	<b>10 088 334</b>	<b>11 709 627</b>	<b>13 283 761</b>	<b>2 681 882</b>	<b>2 121 968</b>	<b>1 745 941</b>	<b>1 235 107</b>	<b>27 094 428</b>	<b>26 729 170</b>	<b>-0.4</b>	<b>-1.3%</b>	<b>210 956 957</b>	<b>212 592 004</b>	<b>1.6</b>	<b>0.8%</b>
Reports + Autofinancement N-1	31 114 822	34 790 779									708 787	700 000	708 787	700 000			31 823 609	35 490 779		
Gestion active de la dette	15 525 102	13 061 769															15 525 102	13 061 769		
<b>Recettes totales</b>	<b>230 502 452</b>	<b>233 715 382</b>			<b>10 956 978</b>	<b>10 088 334</b>	<b>11 709 627</b>	<b>13 283 761</b>	<b>2 681 882</b>	<b>2 121 968</b>	<b>2 454 728</b>	<b>1 935 107</b>	<b>27 803 215</b>	<b>27 429 170</b>			<b>258 305 668</b>	<b>261 144 552</b>		

**BP 2017 - BUDGET GENERAL - DEPENSES REELLES**

	BUDGET PRINCIPAL		2017/2016		EAU		ASSAINISSEMENT		CHAUFFAGE URBAIN		FORETS, ARCHEOLOGIE PREVENTIVE, LOTISSEMENT MONTARMOTS ET ZONES ACTIVITES		TOTAL BUDGETS ANNEXES		2017/2016		TOTAL BUDGET GENERAL		2017/2016	
	BP 2016	BP 2017	en M€	en %	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017	en M€	en %	BP 2016	BP 2017	en M€	en %
Dépenses hors dette	31 819 040	31 989 545	0.2	0.5%	2 925 000	2 098 700	3 226 500	5 001 700	1 469 120	808 238	213 468	453 294	7 834 088	8 361 932	0.53	6.7%	39 653 128	40 351 477	0.7	1.8%
Dette en capital	12 913 000	13 616 000	0.7	5.4%	837 000	861 950	1 393 000	1 427 186	758 000	803 000	14 500	14 800	3 002 500	3 106 936	0.10	3.5%	15 915 500	16 722 936	0.8	5.1%
Investissement	44 732 040	45 605 545	0.9	2.0%	3 762 000	2 960 650	4 619 500	6 428 886	2 227 120	1 611 238	227 968	468 094	10 836 588	11 468 868	0.63	5.8%	55 568 628	57 074 413	1.5	2.7%
Personnel	80 023 406	75 644 599	-4.4	-5.5%	2 860 949	2 860 969	2 390 544	2 390 401			479 625	497 950	5 731 118	5 749 320	0.02	0.3%	85 754 524	81 393 919	-4.4	-5.1%
Subventions	18 618 233	18 074 723	-0.5	-2.9%	12 000	22 000	10 000	10 000					22 000	32 000	0.01	45.5%	18 640 233	18 106 723	-0.5	-2.9%
Charges financières	3 827 000	3 441 000	-0.4	-10.1%	293 595	274 757	387 274	359 086	289 040	285 515	762	361	970 671	919 719	-0.05	-5.2%	4 797 671	4 360 719	-0.4	-9.1%
Autres dépenses	36 661 850	43 096 967	6.4	17.6%	4 028 434	3 969 958	4 302 309	4 095 388	165 722	225 215	1 037 586	268 702	9 534 051	8 559 263	-0.97	-10.2%	46 195 901	51 656 230	5.5	11.8%
Fonctionnement	139 130 489	140 257 289	1.1	0.8%	7 194 978	7 127 684	7 090 127	6 854 875	454 762	510 730	1 517 973	767 013	16 257 840	15 260 302	-1.00	-6.1%	155 388 329	155 517 591	0.1	0.1%
<b>Total propositions nouvelles</b>	<b>183 862 529</b>	<b>185 862 834</b>	<b>2.0</b>	<b>1.1%</b>	<b>10 956 978</b>	<b>10 088 334</b>	<b>11 709 627</b>	<b>13 283 761</b>	<b>2 681 882</b>	<b>2 121 968</b>	<b>1 745 941</b>	<b>1 235 107</b>	<b>27 094 428</b>	<b>26 729 170</b>	<b>-0.37</b>	<b>-1.3%</b>	<b>210 956 957</b>	<b>212 592 004</b>	<b>1.6</b>	<b>0.8%</b>
Reports + autofinancement N-1 dépenses d'équipement	31 114 822	34 790 779									708 787	700 000	708 787	700 000			31 823 609	35 490 779		
Gestion active dette	15 525 102	13 061 769															15 525 102	13 061 769		
<b>Dépenses totales</b>	<b>230 502 452</b>	<b>233 715 382</b>			<b>10 956 978</b>	<b>10 088 334</b>	<b>11 709 627</b>	<b>13 283 761</b>	<b>2 681 882</b>	<b>2 121 968</b>	<b>2 454 728</b>	<b>1 935 107</b>	<b>27 803 215</b>	<b>27 429 170</b>			<b>258 305 668</b>	<b>261 144 552</b>		

Les grandes évolutions à souligner sont les suivantes :

- **sur le fonctionnement** : les dépenses de fonctionnement stagnent par rapport à 2016 (+ 0,1 %). L'augmentation constatée de + 0,8 % sur le budget principal est néanmoins à retraiter des changements de périmètres qui seront abordés dans une partie ci-après (après retraitement : cette augmentation est ramenée à + 0,1 %). L'évolution constatée au titre des budgets annexes (- 6,1 %) est essentiellement due, d'une part à une baisse des charges à caractère général pour les budgets Eau et Assainissement et d'autre part à la prévision des crédits au BP 2016 inscrits en totalité pour le budget du lotissement Montarmots, budget qui ne fait l'objet que de mouvements de reprise en 2017.

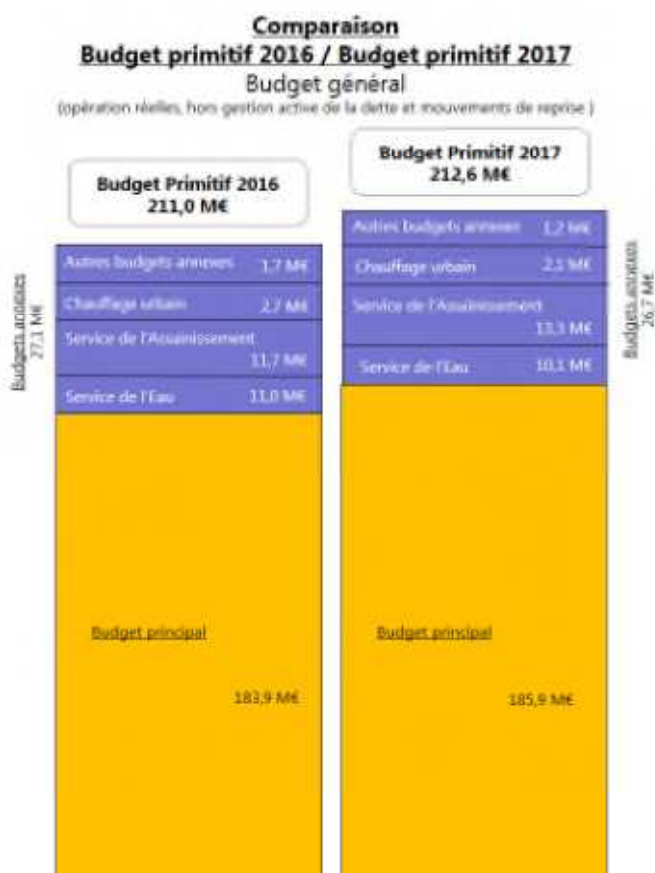
Tous budgets confondus, les recettes réelles de fonctionnement sont quant à elles en augmentation de + 0,8 % par rapport au BP 2016 (1 % pour le budget principal et + 0,7 % après retraitements).

- **sur l'investissement** : les dépenses réelles totales du budget général hors gestion active de la dette et mouvements de reprise s'élèvent à 57,1 M€ dont 16,7 M€ au titre du remboursement de la dette en capital (rappel BP 2016 : 15,9 M€). Les autres dépenses (40,4 M€) sont constituées principalement **des dépenses d'équipement pour 38,8 M€ répartis à hauteur de 30,7 M€ et 8,1 M€ respectivement au titre du budget principal et des budgets annexes.**

**Au total, tous budgets confondus, y compris les reports de 2016 (23,4 M€), ce ne sont donc pas moins de 62,2 M€ qui sont prévus en dépenses d'équipement par la Ville en 2017.**

L'investissement est assuré notamment par un recours à l'emprunt prévu pour 16,1 M€ tous budgets confondus, comme en 2016.

**Le graphique ci-dessous présente de manière synthétique la structuration du budget général de la Ville, et sa comparaison avec le BP 2016.**



## 2. Le budget principal

**Le Budget principal 2017 s'équilibre à hauteur de 267,5 M€, contre 264 M€ en 2016, tous mouvements confondus.** En mouvements réels uniquement, y compris mouvements de reprise, il s'établit à 233,7 M€ contre 230,5 M€ en 2016.

**Plusieurs facteurs différenciés expliquent cette hausse, hors choix et évolutions de 2017 :**

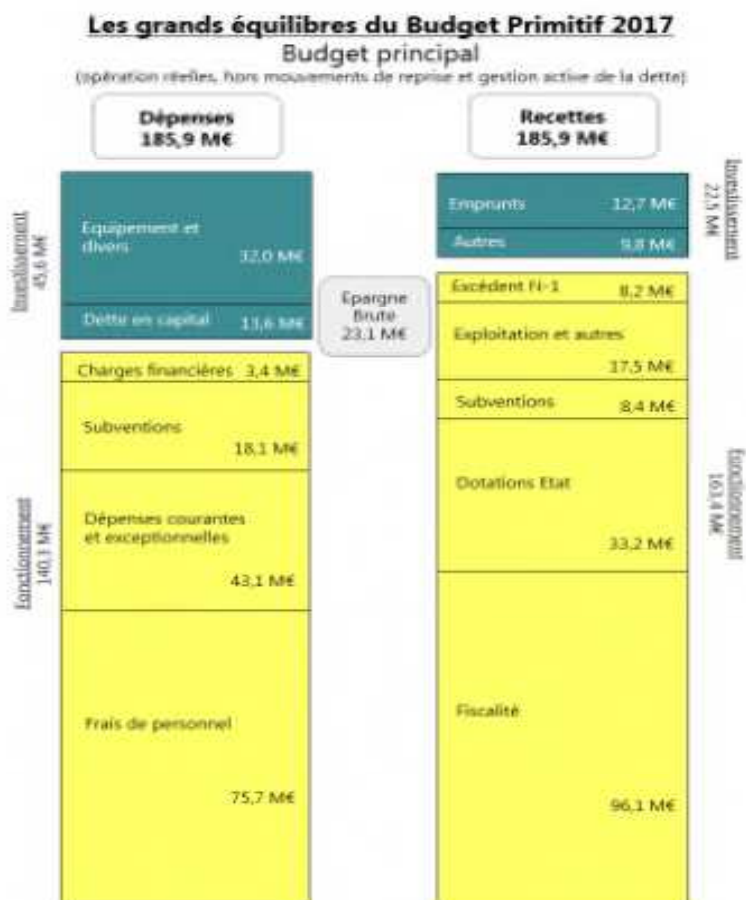
Tout d'abord, les restes à réaliser en dépenses s'établissent en hausse par rapport à 2016 : **18,9 M€, soit + 1,3 M€ par rapport à 2016, ce qui permet d'augmenter d'autant la capacité d'investissement.**

Parallèlement, la diminution progressive, entamée depuis plusieurs années maintenant, des capacités revolving se poursuit, ce type de produit n'étant plus proposé par les banques. Elle passe ainsi de 15,5 M€ en 2016 à 13,1 M€ en 2017.

Par ailleurs, le budget est marqué par des changements de périmètre. Nous y reviendrons dans le détail.

**Au final, hors gestion active de la dette et mouvements de reprises, le budget principal 2017 s'établit à 185,9 M€, contre 183,9 M€ en 2016 : il est en hausse de 1,1 %.**

Le graphique ci-après présente de manière synthétique la structure du budget principal s'agissant des opérations réelles, hors mouvements de reprise et de gestion active de la dette.





## 2.1. Les changements de périmètres

Chaque année, traditionnellement, le rapport de présentation du BP fait part des changements de périmètres et les évolutions font l'objet de retraitements, qui portent uniquement sur la section de fonctionnement du budget principal, pour faciliter les comparaisons, qui connaîtraient sans cela des variations atypiques, avec les années précédentes et de façon à produire des analyses cohérentes.

**Le BP 2017 ne déroge pas à cette analyse, sur 3 principaux thèmes.**

La première évolution, la plus importante en termes d'impact budgétaire, est **la poursuite des rapprochements avec l'Agglomération du Grand Besançon**. Le Budget Primitif 2017 intègre en effet à la fois l'impact en année pleine des mutualisations et transformations en services communs intervenues au 1<sup>er</sup> juillet 2016 qui avaient été intégrées en Décision modificative (délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2016), mais également les nouveaux mouvements de transferts et de mutualisations au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (Conseil Municipal du 12 décembre 2016) avec notamment :

- les nouvelles organisations des services techniques, du pôle Services à la Population, du pôle Culture et du pôle Développement,
- les transferts des Zones d'Activités Economiques et des compétences Commerce, Tourisme (ressources et charges concernant l'Office de Tourisme et la gestion du Camping au Grand Besançon).

Le transfert des agents concernés de la Ville à la CAGB conduit à une baisse de la masse salariale prévue à la Ville et le cas échéant des crédits d'exploitation correspondants, avec en parallèle une augmentation de l'attribution de compensation versée à la CAGB. La structure des dépenses et recettes de fonctionnement s'en trouve ainsi bouleversée de BP à BP, mais la masse globale des dépenses et des recettes reste similaire.

La mise en place à la rentrée scolaire 2016-2017 de **la déclaration des accueils périscolaires dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire** impacte également les prévisions de dépenses et recettes du Budget Primitif 2017 : seul un trimestre scolaire était en effet prévu au BP 2016. Les dépenses liées au renforcement du taux d'encadrement, de la qualification des animateurs, à la présence des référents sur tous les temps d'accueils périscolaires et aux interventions associatives et sportives pour améliorer et diversifier l'offre d'activité proposées s'accompagnent de recettes supplémentaires de la Caisse d'Allocations Familiales et d'une participation symbolique des familles. Le coût net supplémentaire au BP 2017 par rapport à 2016 est de 0,4 M€.

Enfin, doivent également faire l'objet de retraitements deux opérations ponctuelles, sur les deux années d'étude : **le deuxième tour des élections régionales de décembre 2015 budgété en 2016** et pour 2017, l'organisation **des élections présidentielles et législatives**.

Le tableau ci-après présente de manière simplifiée les évolutions réelles constatées à périmètre constant uniquement sur les différents postes budgétaires impactés par les changements de périmètres :

**BUDGET PRINCIPAL - RETRAITEMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT par postes**

	BP 2016 avec retraits	BP 2017 avec retraits	Evolution BP 17 retraité /BP 16 retraité	
			en %	en montant
<b>Recettes réelles</b>				
Fiscalité indirecte	13 116 750,00	13 384 050,00	2,0 %	267 300,00
Subventions participations	8 076 014,00	7 931 868,00	- 1,8 %	- 144 146,00
Autres recettes	17 121 851,00	17 198 750,00	0,4 %	76 899,00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>161 699 435,88</b>	<b>162 841 081,60</b>	<b>0,7 %</b>	<b>1 141 645,72</b>
<b>Dépenses réelles</b>				
Personnel permanent	<b>75 071 542,00</b>	<b>75 820 512,00</b>	1,0 %	748 970,00
Personnel vacataire géré par les services	<b>4 840 509,00</b>	<b>4 861 592,00</b>	0,4 %	21 083,00
Subvention CCAS	<b>9 802 021,00</b>	<b>9 798 951,00</b>	0,0 %	- 3 070,00
Subventions hors CCAS	<b>8 816 212,00</b>	<b>8 450 812,00</b>	- 4,1 %	- 365 400,00
Dépenses à évolution contrainte	<b>24 697 477,00</b>	<b>24 673 011,00</b>	- 0,1 %	- 24 466,00
Crédits de services	<b>11 786 441,88</b>	<b>11 942 369,60</b>	1,3 %	155 927,72
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>139 019 133,88</b>	<b>139 144 678,60</b>	<b>0,1 %</b>	<b>125 544,72</b>

## 2.2. Les principaux postes du budget principal

### BUDGET PRIMITIF 2017 - RECETTES REELLES

BUDGET PRINCIPAL	BP 2016	BP 2017	Evolution 2017/2016	
	en €	en €	en €	en %
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Amendes de police	1 000 000	1 200 000	200 000	20.0
TLE - Taxe Aménagement	750 000	750 000		
F.C.T.V.A.	3 300 000	3 000 000	-300 000	-9.1
Subventions d'équipement	3 431 919	2 792 566	-639 353	-18.6
Produits des cessions d'immobilisations	839 376	2 000 000	1 160 624	138.3
Autres recettes d'investissement	59 333	74 827	15 494	26.1
<i>Recettes hors emprunt</i>	<i>9 380 628</i>	<i>9 817 393</i>	<i>436 765</i>	<i>4.7</i>
<i>Emprunt</i>	<i>12 700 000</i>	<i>12 700 000</i>		
<b>Total propositions nouvelles</b>	<b>22 080 628</b>	<b>22 517 393</b>	<b>436 765</b>	<b>2.0</b>
Gestion active de la dette	15 525 102	13 061 769	-2 463 333	-15.9
Autofinancement des investissements réalisés n-1	13 503 224	15 879 067	2 375 843	17.6
Autofinancement des reports de dépenses de N-1 en N	4 611 253	6 172 187	1 560 934	33.9
Reports de N-1	13 000 345	12 739 525	-260 819	-2.0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>68 720 552</b>	<b>70 369 941</b>	<b>1 649 390</b>	<b>2.4</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<i>Fiscalité directe</i>	<i>79 551 466</i>	<i>80 375 991</i>	<i>824 525</i>	<i>1.0</i>
Taxe sur l'électricité et sur les pylônes	1 977 700	1 978 000	300	0.0
Taxe sur les jeux	1 560 000	1 560 000		
Droits d'occupation du domaine public	718 550	718 550		
Droits de stationnement	4 950 500	5 025 500	75 000	1.5
Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 100 000	3 200 000	100 000	3.2
Taxe de séjour, locale sur la publicité extérieure et diverses	810 000	602 000	-208 000	-25.7
<i>Fiscalité indirecte</i>	<i>13 116 750</i>	<i>13 084 050</i>	<i>-32 700</i>	<i>-0.2</i>
<i>Fiscalité reversée</i>	<i>1 716 397</i>	<i>2 622 732</i>	<i>906 335</i>	<i>52.8</i>
<b>Fiscalité</b>	<b>94 384 613</b>	<b>96 082 773</b>	<b>1 698 160</b>	<b>1.8</b>
Dotations forfaitaire	21 510 000	19 780 000	-1 730 000	-8.0
Dotations de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	6 241 865	6 523 836	281 971	4.5
Dotations Nationales de Péréquation	1 220 000	1 310 301	90 301	7.4
Dotations Générales de Décentralisation	1 121 882	1 121 882		
Dotations fiscales (y compris compensation droits mutation)	3 624 697	4 257 935	633 238	17.5
DGF permanents syndicaux, dotations instituteurs, de recensement et titres sécurisés	164 576	169 084	4 508	2.7
<b>Dotations de l'Etat</b>	<b>33 883 020</b>	<b>33 163 038</b>	<b>-719 982</b>	<b>-2.1</b>
Etat	826 633	849 333	22 700	2.7
Régions				
Départements (dont FDPTP)	363 705	361 730	-1 975	-0.5
Communes	33 000	31 000	-2 000	-6.1
Groupements de collectivités	60 000		-60 000	-100.0
CCAS et Caisse des Ecoles				
Budget communautaire (Europe)	7 000	9 462	2 462	35.2
Autres organismes	6 785 676	7 122 924	337 248	5.0
<b>Subventions et participations</b>	<b>8 076 014</b>	<b>8 374 449</b>	<b>298 435</b>	<b>3.7</b>
Ventes de produits, prestations de services	14 279 853	14 696 010	416 157	2.9
Revenus des immeubles	1 274 723	1 266 673	-8 050	-0.6
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	556 500	605 000	48 500	8.7
Autres produits de gestion courante	502 600	486 718	-15 882	-3.2
Remboursements sur rémunération de personnel	212 420	228 320	15 900	7.5
Produits exceptionnels divers	369 220	264 220	-105 000	-28.4
Autres recettes de fonctionnement	9 000	13 587	4 587	51.0
<b>Autres recettes</b>	<b>17 204 316</b>	<b>17 560 528</b>	<b>356 212</b>	<b>2.1</b>
<b>Total propositions nouvelles</b>	<b>153 547 963</b>	<b>155 180 788</b>	<b>1 632 825</b>	<b>1.1</b>
Reprise anticipée de l'excédent N-1	8 233 938	8 164 653	-69 285	-0.8
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>161 781 901</b>	<b>163 345 441</b>	<b>1 563 540</b>	<b>1.0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b> (propositions nouvelles + excédent N-1)	<b>183 862 529</b>	<b>185 862 834</b>	<b>2 000 305</b>	<b>1.1</b>
<b>TOTAL GENERAL</b> avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1	<b>230 502 452</b>	<b>233 715 382</b>	<b>3 212 929</b>	<b>1.4</b>

**BUDGET PRIMITIF 2017 - DEPENSES REELLES**

BUDGET PRINCIPAL	BP 2016	BP 2017	Evolution 2017/2016	
	en €	en €	en €	en %
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses d'équipement (chapitres 20 (sauf 204)-21-23)	25 487 511	29 277 184	3 789 673	14.9
Subventions d'équipement versées (chapitre 204)	5 008 820	1 399 191	-3 609 629	-72.1
Dépenses imprévues	1 000 000	1 000 000		
<i>Equipement</i>	<i>31 496 331</i>	<i>31 676 375</i>	<i>180 044</i>	<i>0.6</i>
<i>Dettes en capital</i>	<i>12 913 000</i>	<i>13 616 000</i>	<i>703 000</i>	<i>5.4</i>
<i>Autres dépenses</i>	<i>322 709</i>	<i>313 170</i>	<i>-9 539</i>	<i>-3.0</i>
<b>Total propositions nouvelles</b>	<b>44 732 040</b>	<b>45 605 545</b>	<b>873 505</b>	<b>2.0</b>
Gestion active de la dette	15 525 102	13 061 769	-2 463 333	-15.9
Autofinancement des investissements réalisés n-1	13 503 224	15 879 067	2 375 843	17.6
Reports de crédits n-1	17 611 597	18 911 712	1 300 115	7.4
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>91 371 964</b>	<b>93 458 093</b>	<b>2 086 130</b>	<b>2.3</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Personnel permanent géré par le service emploi et compétences	75 154 307	70 082 339	-5 071 968	-6.7
Personnel vacataire géré par les services	4 869 099	5 562 260	693 161	14.2
<b>Personnel</b>	<b>80 023 406</b>	<b>75 644 599</b>	<b>-4 378 807</b>	<b>-5.5</b>
<b>Intérêts et charges financières</b>	<b>3 827 000</b>	<b>3 441 000</b>	<b>-386 000</b>	<b>-10.1</b>
Subventions de fonctionnement au CCAS	9 802 021	9 798 951	-3 070	0.0
Subventions de fonctionnement (hors CCAS)	8 816 212	8 275 772	-540 440	-6.1
<b>Subventions</b>	<b>18 618 233</b>	<b>18 074 723</b>	<b>-543 510</b>	<b>-2.9</b>
Contingents et participations obligatoires	5 900 232	5 767 559	-132 673	-2.2
Déficit du budget Forêts	374 736	374 558	-178	0.0
Déficit du budget Archéologie Préventive	213 292	51 503	-161 789	-75.9
Indemnités, cotisations et formation des élus	985 340	984 590	-750	-0.1
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	212 000	212 000		
Revers fiscalité entre Coll. Locales - Attribution Compensation	1 777 506	8 378 287	6 600 781	371.4
Reversement et restitution sur impôts et taxes (autres)	438 142	176 000	-262 142	-59.8
Pertes sur créances irrécouvrables - Créances éteintes	200 000	200 000		
Titres annulés	76 000	143 000	67 000	88.2
Dépenses imprévues	1 004 000	1 100 000	96 000	9.6
Impôts, taxes et versements assimilés	704 202	714 030	9 828	1.4
Contrats de service public	2 095 270	1 966 922	-128 348	-6.1
Energie (chauffage, éclairage)	5 661 039	5 823 549	162 510	2.9
Alimentation	1 296 081	1 330 041	33 960	2.6
Prestations de services (tranquillité publique)	112 750	139 707	26 957	23.9
Loyers et charges locatives	1 541 250	1 507 450	-33 800	-2.2
Eau et assainissement des bâtiments	747 548	725 005	-22 543	-3.0
Cotisations municipales	305 068	343 048	37 980	12.4
Assurances	450 050	417 733	-32 317	-7.2
Affranchissements	245 458	272 455	26 997	11.0
Télécommunications	320 000	310 000	-10 000	-3.1
Autres	37 513	27 933	-9 580	-25.5
<b>Dépenses à évolution contrainte</b>	<b>24 697 477</b>	<b>30 965 370</b>	<b>6 267 893</b>	<b>25.4</b>
Fournitures d'atelier et de voirie	2 127 119	2 057 550	-69 569	-3.3
Prestations de service	1 652 736	1 930 874	278 138	16.8
Travaux et réparations	2 576 533	2 540 628	-35 905	-1.4
Autres	5 430 054	5 446 114	16 060	0.3
<b>Crédits d'exploitation</b>	<b>11 786 442</b>	<b>11 975 166</b>	<b>188 724</b>	<b>1.6</b>
<b>Charges exceptionnelles (sauf 673)</b>	<b>177 931</b>	<b>156 431</b>	<b>-21 500</b>	<b>-12.1</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>139 130 489</b>	<b>140 257 289</b>	<b>1 126 800</b>	<b>0.8</b>
<b>TOTAL GENERAL propositions nouvelles</b>	<b>183 862 529</b>	<b>185 862 834</b>	<b>2 000 305</b>	<b>1.1</b>
<b>TOTAL GENERAL avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1</b>	<b>230 502 452</b>	<b>233 715 382</b>	<b>3 212 929</b>	<b>1.4</b>

**a) Une section de fonctionnement une nouvelle fois contrainte**

• **L'atonie des recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent au BP 2017 à 163,3 M€ y compris l'excédent reporté : elles sont en hausse de 1 %, et de 0,7 % à périmètre constant.

Il convient d'ailleurs de souligner la grande stabilité de cet excédent, qui se monte à 8,2 M€, comme en 2016 et comme en 2015. Ce maintien témoigne, alors même que les recettes subissent de lourdes contraintes, des efforts de gestion réalisés tout au long de l'année qui permettent à la Ville de maintenir son fonds de roulement. C'est aussi la preuve d'un pilotage budgétaire infra-annuel strict, qui permet la vérification de la prospective lors de toutes les phases budgétaires, décisions modificatives comprises.

Si les recettes repartent légèrement à la hausse, de 0,7 % à périmètre constant, après plusieurs années de baisses très conséquentes (pour mémoire, elles avaient baissé de 2,3 M€ et de 1,2 M€ à périmètre constant en 2016 et 2015), cette augmentation reste pour autant très modérée. Elle est encore en effet fortement marquée par la baisse des dotations de l'Etat, mais également en 2017 par la faible revalorisation des bases de fiscalité directe.

- **La fiscalité directe** : elle s'élève à 80,4 M€ au BP 2017, en hausse de 1,0 %. Il faut noter que cette prévision a été faite en l'absence de la notification officielle des bases, celle-ci étant intervenue trop tardivement par rapport à la date d'élaboration du rapport.

Cette faible évolution tient à plusieurs facteurs : tout d'abord, à une revalorisation forfaitaire décidée au niveau national de 0,4 %, particulièrement faible (contre 1 % en 2016 et 0,9 % en 2015), mais aussi bien évidemment au choix fait de poursuivre la stricte stabilité des taux communaux en 2017. S'y ajoute une difficulté en 2016 à estimer l'impact de la poursuite des exonérations «vieux parents» qui n'avaient pu être intégrées par les services fiscaux lors de la notification, et qu'il avait fallu pourtant prévoir, en l'absence d'informations précises. Les bases de taxe d'habitation avaient été de ce fait légèrement surestimées, même si le produit global attendu a été conforme aux prévisions 2016.

	Voté 2016	Réalisé 2016	Prévision 2017	Evol en % / produit voté	Evol en % / produit réalisé
Taxe d'habitation et taxe sur les logements vacants	39 244 600	38 924 301	39 328 484	0,2 %	1 %
Taxe sur le foncier bâti	40 212 183	40 521 516	40 953 234	1,8 %	1,1 %
Taxe sur le foncier non bâti	94 683	95 732	94 273	- 0,4 %	- 1,5 %
<b>TOTAL</b>	79 551 466	79 541 549	80 375 991	1 %	1,0 %

L'évolution physique des bases (constructions nouvelles notamment) est estimée à 0,6 % pour la taxe d'habitation et 0,7 % pour le foncier bâti, ce qui reste dynamique et conforme aux années précédentes.

La fiscalité directe représente 52 % des recettes réelles de fonctionnement, hors résultat reporté : cette part est stable par rapport à 2016.

- **La fiscalité indirecte** : elle est prévue à hauteur de 13,1 M€ au BP 2017. A périmètre constant (avec retraitement de la taxe de séjour transférée à l'Agglomération, la Ville n'en percevant que le dernier trimestre 2016), elle a une évolution dynamique de 2 %, compte tenu de l'amélioration déjà détectée en 2016. Ce dynamisme, fortement lié au contexte économique, se lit notamment sur la reprise des droits de mutations (+ 100 K€ prévus) et sur la taxe sur la publicité extérieure (+ 100 K€). Le produit des droits de stationnement, lui, est prévu en légère hausse, de 1,5 % pour intégrer notamment une évolution favorable du stationnement en surface.

- **La fiscalité reversée s'établit à 2,6 M€.** L'Attribution de Compensation étant devenue négative depuis 2016, ce poste n'intègre désormais plus que la **Dotation de Solidarité Communautaire** versée par l'Agglomération à hauteur prévisionnelle de 1,7 M€ ainsi que le **FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)**, à hauteur de 0,9 M€.

Comme indiqué lors des orientations budgétaires, **le FPIC constitue une incertitude majeure**, tant dans la construction du Budget Primitif, la notification n'intervenant qu'au deuxième trimestre, que dans la prospective. Pour mémoire, le territoire avait été éligible au FPIC en 2016, Besançon bénéficiant de 1,8 M€ (qui n'avaient pas pu être prévus au BP 2016).

Pour 2017, comme indiqué ci-dessus, avec les **changements de périmètre intervenus au niveau national**, le territoire Grand Bisontin, qui constitue la référence de calcul du FPIC, pourrait devenir contributeur en 2017. Le dispositif de lissage n'étant par ailleurs pas complet (prévu uniquement en cas de sortie du bénéfice), la prévision du FPIC au BP 2017 est volontairement et logiquement prudente, et correspond à 50 % de la somme reçue en 2016.

- Sans surprise, **le poste des dotations de l'Etat est en recul de 0,7 M€, soit - 2,1 %.** Encore faut-il souligner que ce poste est marqué, s'agissant des compensations fiscales, par une modification de législation en 2016 (poursuite de l'exonération dite «vieux parents», qui a impacté considérablement à la baisse les bases 2016 de taxe d'habitation et taxes foncières et qui sont compensées avec un an de décalage). Hors impact de ces compensations, **les dotations de l'Etat évoluent au BP 2017 de - 1,7 M€ soit - 4,7 %.** Malgré l'allègement de la baisse des dotations et la réforme de la dotation de solidarité urbaine, cette baisse reste donc conséquente.

**Les dotations de l'Etat se montent globalement à 33,2 M€, soit 21 % des recettes de fonctionnement de l'année.** Pour mémoire, au BP 2013, avant mise en œuvre du programme d'économies de l'Etat, ce poste représentait 42,2 M€ et 25 % des recettes de l'exercice !

L'évolution des différentes composantes de dotations est la suivante :

En K€	BP 2016	BP 2017	Evolution 2017/2016	
			EN K€	En %
<i>Dotation Forfaitaire avant contribution aux déficits publics et après financement de la péréquation verticale</i>	24 628	21 411	- 3 217	- 13,1 %
<i>Part variable en fonction des variations de population</i>	62	- 31	- 93	
<b>- Contribution aux déficits publics</b>	<b>- 3 180</b>	<b>- 1 600</b>	1 580	
<b>= DOTATION FORFAITAIRE</b>	<b>21 510</b>	<b>19 780</b>	<b>- 1 730</b>	<b>- 8,0 %</b>
Dotation de Solidarité et de Cohésion Urbaine	6 242	6 524	282	4,5 %
Dotation Nationale de Péréquation	1 220	1 310	90	7,4 %
Dotation Générale de Décentralisation	1 122	1 122	0	0 %
Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle	411	129	- 282	- 68,6 %
Compensation taxes foncières	530	452	- 78	- 14,7 %
Compensations taxe d'habitation	2 674	3 667	993	37,1 %
Autres dotations	174	179	5	2,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>33 883</b>	<b>33 163</b>	<b>- 720</b>	<b>- 2,1 %</b>

**La principale baisse porte sur la dotation forfaitaire (- 1,7 M€)** qui diminue sous l'effet conjugué de la ponction pour le redressement des finances publiques (- 1,6 M€, soit la moitié de celle de 2016 et 2015) et plus accessoirement de la baisse de population DGF (- 252 habitants soit - 31 K€). Pour mémoire, l'effet population avait été inverse en 2016, ce qui avait rapporté à la Ville 62 K€ de plus.

La **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Urbaine** est prévue en évolution de + 4,5 %, à 6,5 M€ : cette évolution, qui pourrait être même plus favorable, s'explique par la réforme de la DSUCS introduite par la Loi de Finances. Elle reste toutefois encore difficile à évaluer précisément.

La **Dotation Nationale de Péréquation** est prévue au même niveau que celui effectivement perçu en 2016 (1,3 M€).

**Les compensations fiscales sont estimées pour leur part à 4,2 M€ en 2017 contre 3,6 M€ en 2016. Des évolutions différenciées sont constatées en fonction du type de compensations et des modifications législatives**, certaines relevant de la variable d'ajustement de l'enveloppe normée, dont l'ampleur de la baisse est inédite (- 68,8 %), d'autres correspondant à une compensation partielle des exonérations de l'année précédente, et notamment la compensation au taux de 1991, des exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière, notamment celle afférente aux «vieux parents» prolongée en 2016 (+ 0,9 M€).

- Les **subventions et participations représentent un montant de 8,4 M€**. Ce poste est marqué par les évolutions de périmètre, notamment du fait de l'organisation des élections en 2017 (+ 39 K€) et de la prise en compte en année pleine de la déclaration des accueils périscolaires auprès de la CAF (+ 404 K€). **A périmètre constant, elles évoluent de - 1,8 % soit - 144 K€**. Cette baisse est principalement liée à la baisse de 8 % du FDPTP, due à son intégration à partir de 2017 dans la variable d'ajustement de l'enveloppe normée (- 30 K€ par rapport au montant perçu en 2016).

- **Les autres recettes représentent 17,6 M€**. **A périmètre constant** (principalement sur les nouvelles mutualisations qui mettent fin aux différents flux de facturation des mises à disposition et aux transferts de voiries d'intérêt communautaire sur les zones d'activités économiques), **elles sont stables (0,4 %)**.

- **L'excédent reporté 2016, repris par anticipation au BP 2017, se monte à 8,2 M€ : il est stable.**

#### • **Des dépenses de fonctionnement strictement maîtrisées**

Nous l'avons souligné lors des orientations budgétaires, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est une des conditions essentielles de la tenue de la prospective, et de la réalisation du programme d'investissement. Elle se poursuit donc en 2017. La méthode retenue lors de l'élaboration du BP 2017 a été **transversale, les efforts ayant porté, hors priorités politiques, sur l'intégralité des postes de dépenses, sans exceptions, mais en refusant une approche proportionnelle.**

**C'est la condition pour que le budget, et à travers lui, notre action, puissent conserver leur sens, leur utilité, leur adaptation aux besoins et aux objectifs : cette méthode, c'est donc le choix d'une approche politique, au sens noble du terme, rationnelle, pragmatique ; c'est le choix du terrain, de la réponse de proximité, au service du territoire.**

**Car nous n'avons pas construit le budget en essayant d'abandonner, de supprimer mais en faisant des choix d'optimisation et de priorisation.**

C'est donc l'ensemble des politiques publiques, des actions, qui ont fait l'objet d'un examen fin, de manière à rechercher plus d'efficacité, à optimiser partout où cela était possible. Ce travail, nous y avons associé l'ensemble des services municipaux comme nos partenaires, **au nom d'une nécessaire solidarité et d'une exemplarité indispensable.**

**Le résultat, c'est un BP 2017 qui permet de préserver nos priorités et de poursuivre la mise en œuvre du plan de mandat, tout en réalisant des efforts certes exigeants, mais collectifs et justes.**

**Les dépenses de fonctionnement du BP 2017 se montent à 140,2 M€ contre 139,1 M€, au BP 2016.** A périmètre constant, elles sont stables (0,1 %), ce qui témoigne des efforts de maîtrise réalisés, compte tenu d'évolutions subies très conséquentes.

- **Les dépenses de personnel permanent s'élèvent à 70,1 M€**, en recul de 5,1 M€ par rapport au BP 2016. Ce poste est bien évidemment impacté par les mouvements de mutualisations et transferts à l'Agglomération (la Ville continuant bien évidemment à porter sa part dans le cadre de l'Attribution de Compensation). **A périmètre constant, elles sont en évolution de 1 %, ce qui est très volontariste, compte tenu des hausses «subies» par des décisions nationales** (augmentation du point d'indice, revalorisation des catégories C, hausses des cotisations patronales...), **des évolutions naturelles**, et notamment le Glissement Vieillesse Technicité, estimé à 1,2 %, et **du financement des priorités municipales : plan de renforcement de la Police Municipale et consolidation des postes de référents périscolaires notamment...**

Cela implique donc, conformément à notre prospective, la poursuite des efforts en matière de pilotage de la masse salariale dans tous ses aspects : effectifs, heures supplémentaires, absentéisme... La mutualisation et la création des services communs font partie des pistes de travail en termes de recherche d'efficacité et de partage d'expertise. Il s'agit donc de tendre vers une stabilité du coût de la masse salariale, en absorbant les évolutions naturelles et nationales par une optimisation globale.

- **Les dépenses de personnel vacataire pour les services municipaux représentent 5,6 M€ au BP 2017 contre 4,9 M€ au BP 2016, en hausse de 0,7 M€ dus uniquement aux changements de périmètre** : elles intègrent en effet pour 0,6 M€ le renforcement de l'encadrement du périscolaire en lien avec la déclaration des accueils à la CAF, ainsi que l'organisation des élections à hauteur de 0,1 M€.

- **Les intérêts et charges financières s'élèvent à 3,4 M€, en baisse de plus de 0,4 M€**. C'est le résultat de deux mouvements convergents en faveur d'économies sur le fonctionnement : d'une part la poursuite des opérations de **réaménagements d'emprunts réalisées en 2015 et 2016, qui impactent ce poste à hauteur de près de 200 K€, et d'autre part du désendettement de la Ville engagé dès 2015** (l'encours de dette a ainsi diminué de 1,7 M€ en 2015 et de 1,6 M€ en 2016) et qui devrait se poursuivre en 2017. Cela permet donc d'atténuer les efforts demandés sur les politiques municipales au titre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la baisse des dotations de l'Etat.

**Ces économies réalisées, conjuguées aux allègements de baisse de dotations, mais aussi aux baisses réalisées les années précédentes, ont permis d'alléger les efforts demandés par rapport aux années précédentes, même s'ils restent bien réels.**

- **Les subventions versées par la Ville se montent au BP 2017 à 18,1 M€.**

**La subvention du CCAS est, comme les années précédentes, stable à périmètre constant, à hauteur de 9,8 M€, car faisant partie des priorités politiques** (la baisse faciale de 3 K€ s'expliquant par des ajustements sur le personnel mis à disposition). Cela ne signifie pas que le CCAS est exonéré des efforts exigés de tous, services et partenaires. En effet, compte tenu de l'accroissement des besoins sociaux, annuellement mis en valeur dans l'Analyse des Besoins Sociaux partagée entre la Ville et le CCAS, celui-ci est soumis à une augmentation de la demande, et donc est tenu, par la stabilité de la **subvention à une optimisation continue de ses moyens.**

**Les autres subventions de fonctionnement représentent 8,3 M€, en baisse à périmètre constant (hors transferts du tourisme notamment) de 4,1 %**. Cette baisse est une fois de plus conforme à celle demandée auprès de nos services municipaux (près de - 3 % hors priorités et opérations nouvelles en 2017, après 3 années de forte baisse).



Comparaison en % en BP	2014	2015	2016
Subventions aux RAP	- 2,0 %	- 5,9 %	- 0,3 %
Subventions aux Associations	0,3 %	- 5,2 %	- 5,1 %
Crédits courants des services	- 4,8 %	- 10,6 %	- 5,3 %

**Cela relève d'un partage obligatoire de l'effort.** En effet, dans le contexte que nous connaissons actuellement, il est indispensable d'associer l'ensemble des acteurs, publics ou privés, à la recherche d'optimisation des actions, même si nous ne sous-estimons pas la difficulté, car nous la partageons au quotidien. Nous avons toutefois confiance en nos associations et structures et dans les ressources d'innovation dont elles ont toujours fait preuve pour continuer leur action de manière optimisée et dynamique.

- **Les dépenses à évolution contrainte se montent au BP 2017 à 31 M€.** Sur ce poste, **l'attribution de compensation représente 8,4 M€ ; elle est en hausse de 6,6 M€ dans le cadre de la neutralisation des mutualisations et transferts.**

**Après retraitements, les dépenses à évolution contrainte sont stables, voire en très légère baisse (- 0,1 %) par rapport à 2016.** Très clairement, c'est le signe d'un travail en profondeur sur ce poste dont l'évolution est en partie subie par le climat (énergie), par des contrats, des tarifs imposés, des charges obligatoires, d'abonnements pluriannuels....

Ce poste est l'objet, tout autant que les autres, de recherches d'économies structurelles et pérennes, pour moins subir les hausses. Nous avons travaillé ainsi sur les **économies d'énergie** (le poste énergie, soit 5,8 M€, étant prévu en hausse de 2,9 % alors que les augmentations de tarifs sont de 5,3 % sur le gaz au 01/01/2017, avec une possible nouvelle hausse en août 2017 et qu'elles pourraient être de 3 % sur l'électricité avec un rattrapage probable de la stabilité actuelle des tarifs), **sur les économies d'eau** (- 3 %) notamment dans les piscines, sur **une optimisation des contrats**, notamment sur les télécommunications (- 3,1 %), sur les assurances (-7 ,2 %) et sur les contrats de service public (- 6,1 %). Le travail a également été fait pour une optimisation des recettes, ce qui contribue par exemple à la baisse de 162 K€ de la subvention d'équilibre au budget annexe Archéologie en lien avec les recettes attendues de redevance d'Archéologie reversées par l'Etat.

Ces dépenses dites contraintes sont impactées par les **chantiers structurels** lancés depuis 2 ans : **la systématisation des groupements de commandes Ville / Agglomération, la dématérialisation des procédures (et notamment du circuit des factures), le renforcement de la politique d'achats, la réduction du parc de véhicules et l'éco-conduite, l'optimisation de la gestion des espaces verts, la mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier, le confortement de la politique de maîtrise énergétique, le regroupement des fonctions de nettoyage, la création d'un magasin unique pour une meilleure gestion des stocks et des matériels utilisés...** L'ensemble de ce travail permet de garantir une évolution maîtrisée de ces dépenses.

- **Les crédits d'exploitation des services se montent à 12 M€. A périmètre constant, ils évoluent de près de - 3 % avant prise en compte des priorités politiques et opérations nouvelles.** Les efforts ont ainsi été effectués par la poursuite d'une optimisation des politiques traditionnelles, ce qui a permis de dégager une enveloppe de 250 K€ nets **pour permettre, conformément à nos engagements, d'une part de préserver ou développer les priorités politiques et d'autre part de financer des opérations nouvelles.**

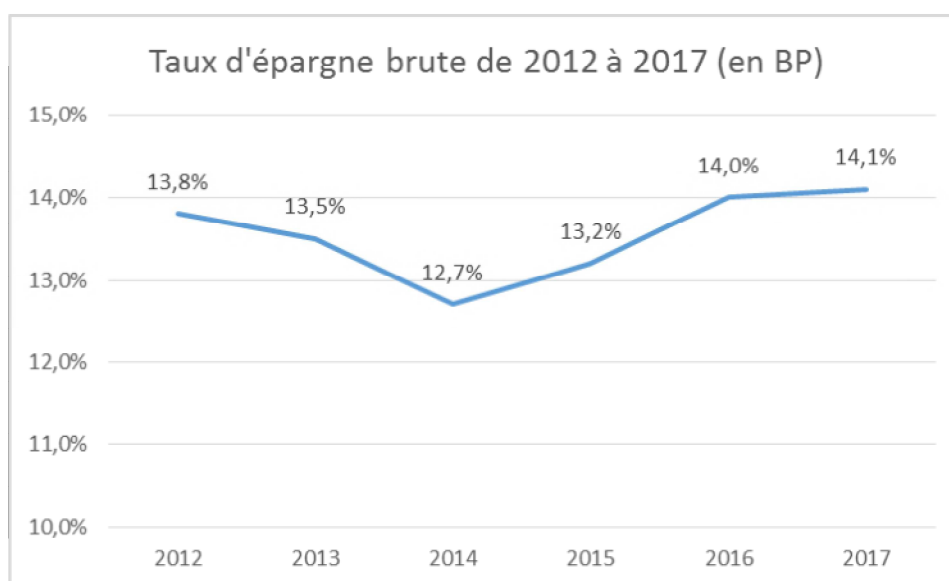
**Les déploiements de crédits complémentaires, qui ont été permis par les efforts sur les actions traditionnelles et par l'allègement de la baisse des dotations par rapport aux prévisions initiales, n'ont dans ce cadre été affectés que sur les domaines prioritaires et/ou sur des dépenses engendrant des économies au moins équivalentes (et pérennes).**

Le principal axe retenu a été **notre priorité majeure, la politique en faveur de l'éducation et de la jeunesse**, au-delà de la seule réforme des rythmes scolaires, avec notamment : la refonte du dispositif ordiclasse, l'accès de la jeunesse à la culture par le développement des différents supports de médiation, numérique et non numérique (notamment dans les bibliothèques), la sensibilisation à la citoyenneté des jeunes et étudiants...

Par ailleurs, ont été favorisées les actions d'efficience en matière de développement durable, et par exemple l'amélioration de l'entretien des équipements de fournitures d'énergie (compteurs, groupes froid...) ou encore l'extension de l'expérimentation sur les couches lavables, qui engendrent des économies sur les factures d'énergie ou de déchets.

**Au final, l'épargne brute se monte à 23,1 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport à celle de 2016, ce qui permet de limiter l'érosion de l'épargne nette à - 0,3 M€ (pour une baisse de dotations de - 1,7 M€).** C'est la preuve chiffrée de ce que nous annonçons lors des orientations budgétaires, celle d'une réactivité forte par rapport aux baisses de ressources et d'une capacité à s'adapter annuellement à ces contraintes, tout en restant dans le cadrage de notre stratégie financière. Nul doute que cette qualité restera indispensable au vu des incertitudes sur les années qui viennent.

Cela permet de stabiliser le taux d'épargne brute (épargne rapportée aux recettes de fonctionnement) qui se consolide par rapport aux années précédentes et retrouve même son niveau d'avant la baisse des dotations.



**Les capacités d'action de la Ville restent donc préservées, ce qui lui permet de conserver un niveau d'investissement dynamique.**

**b) Un investissement qui reste dynamique, conjuguant proximité et rayonnement**

**Le niveau des dépenses d'équipement (dépenses directes, indirectes et participations) se monte à 32 M€ au BP 2017, comme en 2016 et en 2015, pour un montant de dépenses d'investissement de 45,6 M€ (44,7 M€ au BP 2016), y compris le remboursement du capital de la dette.**

Le BP 2017 permet donc, conformément à nos engagements, de conserver un niveau d'investissement dynamique, qui permet le déploiement du Plan Pluriannuel d'Investissement, la réalisation des programmes de tranches annuelles (détaillés dans des rapports spécifiques) comme le renforcement des travaux de proximité, auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser de 2016 (18,9 M€).

**Au total, sur le budget principal, reports compris, la Ville consacrerait donc 50,9 M€ (contre 49,4 M€ en 2016) à l'équipement, hors travaux réalisés en régie.**

Cela reste très conséquent, supérieur même à la moyenne des réalisations de 2004 à 2016 (44,1 M€).

Cet investissement, nous le savons, joue un rôle essentiel en termes de développement économique et d'emploi mais aussi de dynamisme de notre territoire. Il fait l'objet d'une vigilance toute particulière, alors que beaucoup de collectivités l'ont déjà réduit considérablement.

2 objectifs ont guidé, nous l'avons vu, nos choix d'investissement : la nécessité de conserver un territoire fort, attractif, dynamique, et les besoins de proximité pour garantir la qualité de vie au quotidien.

**Les dépenses d'équipement se répartissent en dépenses directes pour 29,3 M€, en subventions d'équipement pour 1,4 M€ et en participations pour 0,3 M€. 1 M€ sont également budgétés en dépenses imprévues.**

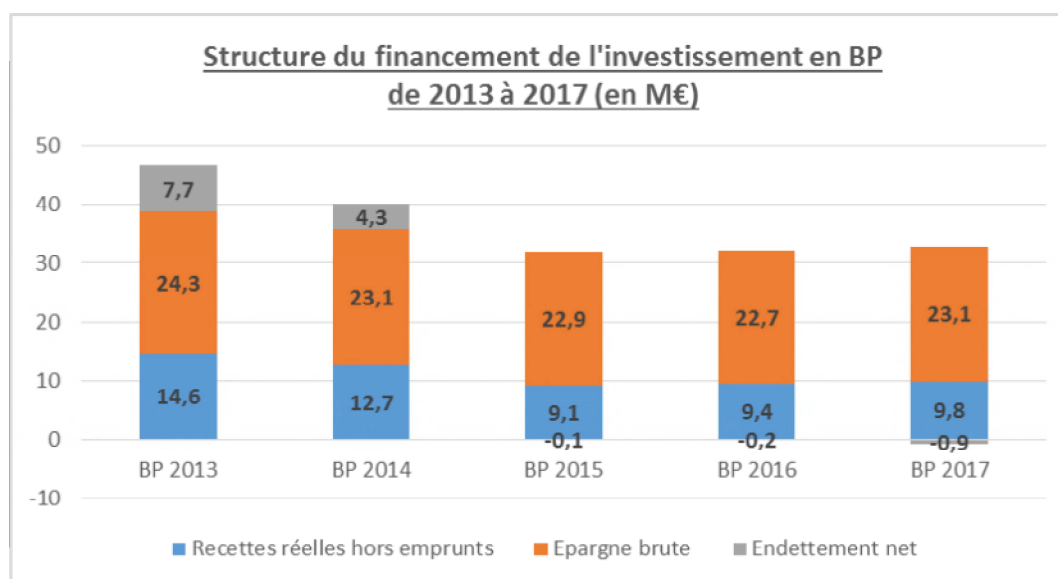
Les deux premiers postes concernent à la fois **les opérations individualisées**, c'est-à-dire les grandes opérations d'équipement ou d'aménagement urbain, **pour un montant de 16,7 M€ (14,2 M€ en 2016), les tranches annuelles** (qui correspondent aux travaux et matériels récurrents pour l'entretien du patrimoine municipal), **à hauteur de 11,5 M€ (11,3 M€ en 2016), auxquelles s'ajoutent 1,1 M€ d'enveloppe de proximité (0,7 M€ en 2016).**

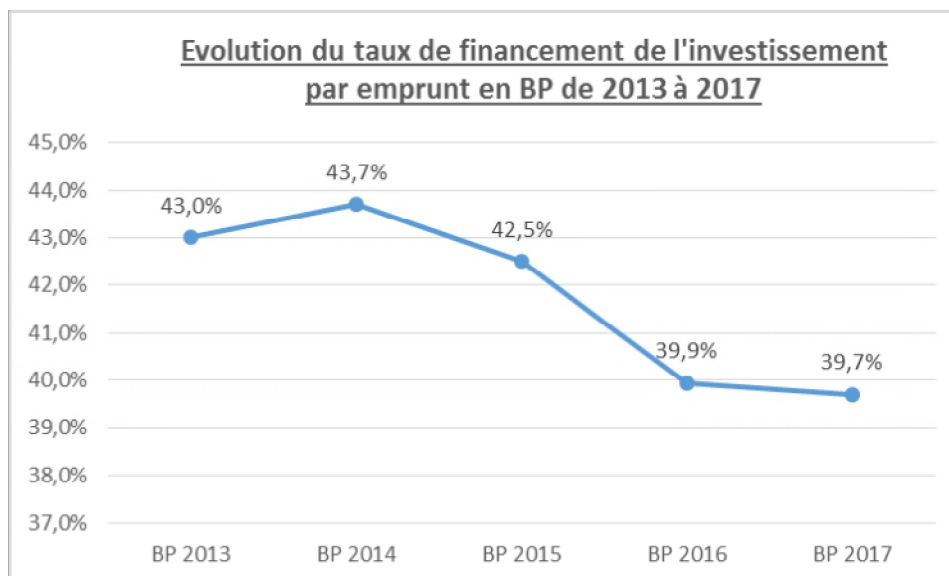
Le maintien d'un niveau conséquent d'investissement est permis grâce à une structure préservée de son financement, notamment le maintien de l'autofinancement et un dynamisme préservé des recettes externes, qui permettent de limiter l'emprunt nouveau.

**Après l'effort exceptionnel d'investissement du mandat précédent et un réendettement progressif et maîtrisé, la Ville est dans une logique de désendettement, qui se poursuivra en 2017 (à hauteur minimum de 1 M€) comme en 2015 et 2016, grâce notamment à une stratégie d'optimisation des recettes externes et à un maintien de l'autofinancement.**

En M€	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	Evol 2016-2017	
<b>Dépenses réelles hors dette (1)</b>	<b>46,6</b>	<b>40,1</b>	<b>31,8</b>	<b>31,8</b>	<b>32</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6%</b>
Dépenses d'équipement, y compris dép imprévues	36,4	28,2	23,3	26,5	<b>30,3</b>	3,8	14,3%
Subventions d'équipement versées	10,1	11,8	8,2	5	<b>1,4</b>	-3,6	-72,1%
autres	0	0	0,3	0,3	<b>0,3</b>	0	0,0%
<b>Recettes réelles hors emprunts (2)</b>	<b>14,6</b>	<b>12,7</b>	<b>9,1</b>	<b>9,4</b>	<b>9,8</b>	<b>0,4</b>	<b>4,3%</b>
FCTVA	5	5	4,2	3,3	<b>3</b>	-0,3	-9,1%
Subventions reçues	1,6	1	2,5	3,4	<b>2,8</b>	-0,6	-18,6%
Cessions immobilières	1,8	4,9	0,8	0,8	<b>2</b>	1,2	138,3%
autres	6,1	1,9	1,6	1,9	<b>2</b>	0,1	5,3%
<b>Besoin financement (3) = 1 - 2</b>	<b>32</b>	<b>27,4</b>	<b>22,7</b>	<b>22,4</b>	<b>22,2</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,9%</b>
Recettes réelles de fonctionnement	180,3	181,2	172,9	161,8	<b>163,3</b>	1,5	0,9%
Dépenses réelles de fonctionnement	156	158,2	150	139,1	<b>140,2</b>	1,1	0,8%
<b>Epargne brute</b>	<b>24,3</b>	<b>23,1</b>	<b>22,9</b>	<b>22,7</b>	<b>23,1</b>	<b>0,4</b>	<b>1,8%</b>
Emprunts	20	17,5	13,5	12,7	<b>12,7</b>	0	0,0%
% / dépenses invt hors dette	43,0%	43,7%	42,5%	39,9%	<b>39,7%</b>		
Remb. dette capital	12,3	13,2	13,6	12,9	<b>13,6</b>	0,7	5,4%

La structure de financement de l'investissement est la suivante :





**Les recettes réelles d'investissement hors emprunt s'établissent à 9,8 M€.** Elles sont en légère hausse, principalement du fait du dynamisme des cessions de patrimoine, dans le cadre du schéma directeur immobilier mis en place. 2 M€ sont notamment prévus en 2017, avec notamment la vente de l'ancien Conservatoire, qui devrait apporter à la place de la Révolution un nouveau dynamisme et renforcer encore l'attractivité du Centre-Ville.

Parallèlement, les subventions reçues de nos partenaires pour les projets de la Ville sont prévues à 2,8 M€ : elles restent dynamiques, à un niveau supérieur aux BP de 2013 à 2015. Les principales contractualisations sont en marche : le Programme opérationnel FEDER, le Contrat de Plan État-Région 2015-2020, ainsi que le Contrat d'Aménagement et de Développement Durable avec la Région. La Ville s'inscrit également depuis 2016 dans le nouveau Fonds national de Soutien à l'Investissement Local.

Le FCTVA est en légère baisse en 2017, compte tenu de régularisations ponctuelles intervenues en 2016, pour s'établir à 3 M€. Les produits des amendes de police et de la taxe d'aménagement s'élèvent à respectivement 1,2 M€ et 0,8 M€.

**Ces évolutions, conjuguées à une épargne brute en hausse de 0,4 M€, soit 1,8 %, permettent de prévoir un recours à l'emprunt stable par rapport à 2016.**

**Le niveau d'emprunt nouveau est calibré à 12,7 M€, s'agissant comme chaque année d'un maximum :** l'emprunt levé annuellement est calibré en effet au plus près des besoins et des réalisations effectives, pour n'emprunter que ce qui est nécessaire, après mobilisation des autres ressources.

Le remboursement de la dette en capital est prévu à 13,6 M€ : compte tenu du vieillissement de notre dette, mais également paradoxalement des taux d'intérêts bas (à échéances constantes, le remboursement du capital s'accélère avec la baisse des intérêts), il est légèrement en hausse de 0,7 M€.

**La Ville devrait poursuivre en 2017 son désendettement engagé dès 2015 : l'encours de dette a ainsi baissé de 3,3 M€ en 2 ans pour le budget principal.**

**Malgré les contraintes fortes, la Ville conserve donc une situation saine et une structure budgétaire favorable, ce qui lui permet de poursuivre son action et de garder un investissement dynamique pour 2017 et les années à venir.**

### 2.3. La politique en matière de ressources humaines

**Les dépenses totales inscrites au Budget Primitif 2017 pour le Budget principal au titre de la gestion de la masse salariale s'élèvent à 76,9 M€, au titre des rémunérations, formations, subventions et crédits de fonctionnement...** Ces dépenses constituent le premier poste budgétaire de la Ville.

- Elles comprennent **75,6 M€ de crédits inscrits au titre des charges de personnel** : 70,1 M€ sont gérés par le Pôle des Ressources Humaines ; 5,6 M€ permettent parallèlement aux services de prendre en charge les moyens non permanents (vacataires, surveillants de cantines...) nécessaires à leur activité.
- Par ailleurs, 1,3 M€ de crédits sont mobilisés dans le domaine RH sur les postes de formation, de subvention (au COS notamment...).
- Les ressources humaines génèrent des recettes pour la Ville (2,6 M€) : remboursement des agents mis à disposition (exemple : ISBA, permanents syndicaux), participations de l'Etat au titre des emplois aidés...

#### • **Le budget prévisionnel 2017**

La masse salariale de la Ville prend en compte la rémunération du personnel permanent et temporaire, les charges et cotisations afférentes aux rémunérations, ainsi que les crédits nécessaires à la mise en œuvre des politiques RH (recrutement, formation, apprentissage et emplois aidés, etc.).

L'exercice 2017 est caractérisé par la poursuite des mutualisations et transferts de services à la CAGB ; au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 87 agents ont été transférés à la CAGB.

**En neutralisant le changement de périmètres, le budget 2017 est en hausse de + 1 % de BP à BP : cette hausse très modérée traduit la volonté de la Ville de contenir la masse salariale et de respecter les équilibres financiers de la collectivité.**

Le budget 2017 prend en compte les mesures décidées au plan national connues à la date de préparation du budget :

- Intégration d'une partie du régime indemnitaire des catégories A et C dans le traitement indiciaire et revalorisation des catégories C (mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017). Cette mesure représente un coût estimé d'environ 296 K€.
- Augmentation de 0,6 % du point d'indice à compter du 1<sup>er</sup> février 2017. Cette mesure représente un coût de 343 K€.
- Hausse des taux des cotisations patronales (CNRACL, IRCANTEC et URSSAF), représentant une dépense supplémentaire de l'ordre de 40 K€.

A ces augmentations de charges, il convient d'ajouter le coût du Glissement Vieillesse Technicité («GVT») avancements et promotions dont bénéficient les agents en application des règles statutaires d'avancement et des évolutions de qualification.

L'année 2017 se caractérise par la **poursuite des engagements de la Ville** notamment en matière de tranquillité publique (hausse des effectifs de la police municipale avec le recrutement de 5 nouveaux gardiens de police), ainsi que la poursuite des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi (apprentissage, contrats d'avenir, d'insertion, missions de service civique).

De plus, en 2017, sera mise en place l'harmonisation des régimes indemnitaires entre la Ville, le CCAS et la CAGB. Pour la Ville, le coût de cette mesure est estimé à 265 K€.

• **Les principales actions conduites en matière de ressources humaines**

- **Comme en 2016, la politique conduite en matière de ressources humaines sera mobilisée en 2017 autour des grands enjeux constituant la feuille de route validée par les trois entités (Ville, CAGB et CCAS) :**
  - Contribuer à l'amélioration de l'efficacité de nos organisations et services publics.
  - Professionnaliser les cadres dans leur fonction managériale et mobiliser toutes les compétences.
  - Accompagner les rapprochements entre la Ville, la CAGB et le CCAS, et achever l'harmonisation des modes de gestion des ressources humaines entre les trois entités.
  - Favoriser l'amélioration des conditions de travail, le bien-être au travail et l'accompagnement des agents connaissant des difficultés personnelles, sociales ou familiales, renforcer les actions de prévention en matière d'hygiène et sécurité au travail.
  
- **Des projets mobiliseront fortement la collectivité et le Pôle RH en 2017 :**
  - La finalisation des travaux et de la concertation afin de mettre en oeuvre l'accord cadre et le plan d'actions en matière de prévention des risques psycho-sociaux, en lien avec les syndicats.
  - L'accompagnement des démarches de réorganisation des services (département urbanisme et grands projets urbains, direction de la voirie et des déplacements, direction de la communication, direction des espaces verts, direction des musées, direction de la vie des quartiers, création d'un PC sécurité, maison des services au public).

Conformément à son attachement à un dialogue social de qualité et en proximité, toutes les actions seront conduites en étroite concertation avec les agents et les organisations syndicales, dans le cadre des instances communes à la Ville, la CAGB et le CCAS.

• **La liste des emplois permanents et non permanents**

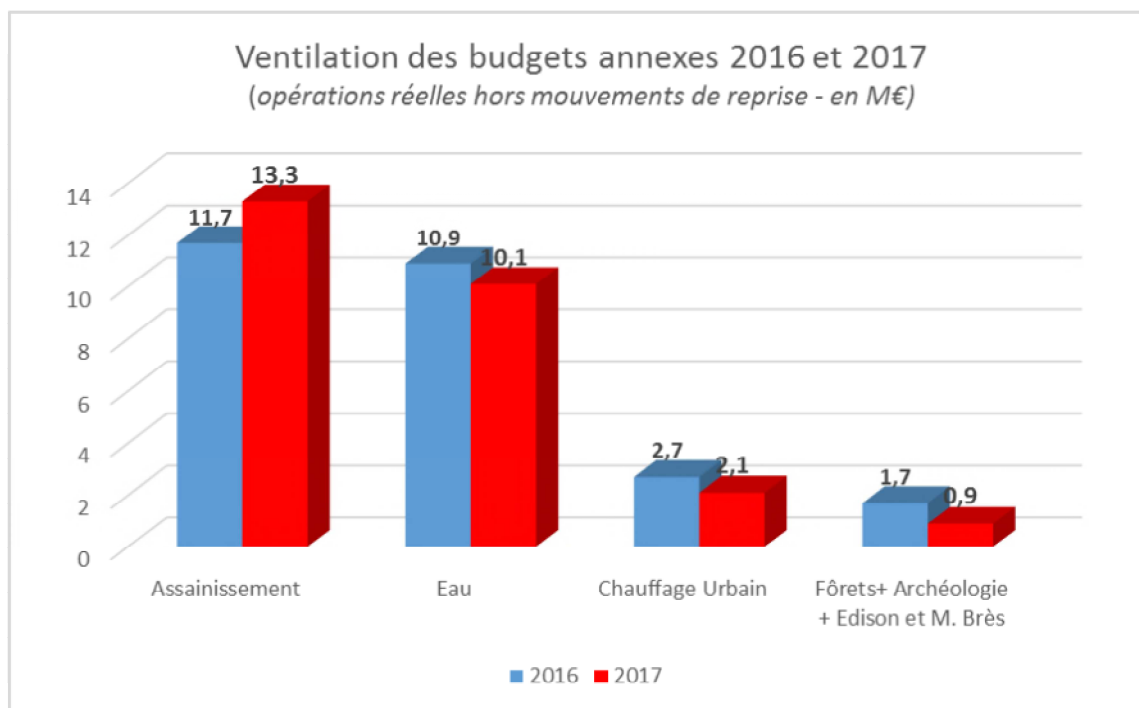
Il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Le tableau des emplois permanents, établi à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, intègre les créations de postes ainsi que les différents ajustements techniques, les évolutions réglementaires des cadres d'emploi ou les déroulements de carrière intervenus au cours de l'année 2016.

Le tableau des emplois non permanents, qui ne peuvent être pourvus que par des agents contractuels, prévoit les crédits nécessaires pour répondre aux besoins liés à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité, couvrir les emplois de cabinet ainsi que les contrats aidés. L'ensemble de ces tableaux sont joints en annexe E.

### 3. Les budgets annexes

Le budget général compte **huit budgets annexes**. Un budget concernant un lotissement (Montarmots) intègre uniquement des mouvements de reprise de la gestion 2016 (restes à réaliser et reprise des résultats) et ne fait donc pas l'objet de commentaires détaillés ci-dessous.

Les propositions budgétaires du Budget Primitif 2017 des sept autres budgets annexes représentent **en mouvements réels 27,4 M€, dont 26,4 M€ hors mouvements de reprise, soit 11,7 % du budget général**. Les budgets de l'Eau et de l'Assainissement sont les plus importants en volume et représentent 23,4 M€ (respectivement 10,1 M€ et 13,3 M€). L'ensemble des prévisions du BP 2017 des budgets annexes se ventilent comme suit :



Ils sont présentés ci-après, budget par budget, par principaux postes de recettes et de dépenses réelles.

#### 3.1. Les budgets Eau et Assainissement

##### a) Les recettes

**Ces budgets correspondent à des services industriels et commerciaux** assujettis à la TVA. Les dépenses et les recettes sont donc budgétisées hors taxes.

Chaque budget finance ses dépenses par des recettes propres en l'occurrence le produit de la tarification de l'eau potable (parts eau et assainissement) perçu sur les usagers.



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la tarification durable de l'eau a été mise en place en remplaçant le tarif unique de la part eau par une tarification différenciée en fonction du volume consommé. Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 12 décembre 2016, a décidé pour 2017 de maintenir la structure tarifaire mise en place en 2016 et d'appliquer + 1ct aux tranches 2 et 3 :

- Tarif 1 : volume eau de boisson, de 0 à 3 m<sup>3</sup> : 0,00 € HT/m<sup>3</sup>
- Tarif 2 : volume dit usuel, de 3 à 80 m<sup>3</sup> : 1,03 € HT/m<sup>3</sup>
- Tarif 3 : volume dit de confort, au-delà de 80 m<sup>3</sup>, sans plafond : 1,10 € HT/m<sup>3</sup>

Concernant le tarif de la redevance d'assainissement, le Conseil Municipal a fixé le tarif pour 2017 à 1,00 € HT/m<sup>3</sup> (soit + 0,01 € par rapport à 2016).

	2016			2017		
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Prix part Eau (Commune)	0,000 €	1,020 €	1,090 €	0,000 €	1,030 €	1,100 €
Prix part Assainissement (Commune)	0,990 €	0,990 €	0,990 €	1,000 €	1,000 €	1,000 €
Redevances (Agence de l'Eau)	0,500 €	0,500 €	0,500 €	0,495 €	0,495 €	0,495 €
TVA	0,134 €	0,190 €	0,194 €	0,135 €	0,191 €	0,195 €
Prix TTC facturé à l'utilisateur	<b>1,624 €</b>	<b>2,700 €</b>	<b>2,774 €</b>	<b>1,629 €</b>	<b>2,716 €</b>	<b>2,790 €</b>
Variation annuelle en %	<b>- 39,00 %</b>	<b>1,43 %</b>	<b>4,20 %</b>	<b>0,34 %</b>	<b>0,59 %</b>	<b>0,58 %</b>

Avec ces nouveaux tarifs, le coût de la facture annuelle hors abonnement pour un ménage type (consommation de 120 m<sup>3</sup>) passe de 323,70 € à 325,60 € soit + 1,90 € (+ 0,59 %).

Pour le budget Eau, la principale ressource provient du produit de la vente d'eau aux abonnés dont le produit global annuel est estimé à 6 500 K€ pour 2017.

Pour le budget Assainissement, la plus importante recette correspond au produit de la redevance, estimé à 6 130 K€.

### **b) Les dépenses**

#### **⇒ Le Budget Eau**

Après une forte diminution en 2016 (- 56 %) du fait de la fin de l'opération de rénovation de la station de Chenecey, les crédits consacrés à l'investissement demeurent orientés à la baisse et passent de 3 762 K€ à 2 961 K€, soit - 21 %.

Cette année, cette situation s'explique essentiellement par une moindre mobilisation de crédits consacrés aux travaux annuels sur les réseaux, 835 K€ contre 1 395 K€ l'an dernier du fait de la fin des travaux principaux de réseaux pour la voie en site propre. L'enveloppe 2017 comprend 550 K€ pour l'extension et le renouvellement de canalisations, 75 K€ pour la réalisation de nouveaux branchements et 30 K€ pour le rachat des réseaux ZAC des Hauts du Chazal réalisés dans le cadre de son développement.

Les travaux réalisés sur les sites et installations de production d'eau potable représentent 1 090 K€, dont notamment 400 K€ consacrés à l'opération de modernisation de la station de la Malate, 340 K€ pour le génie civil des bâtiments d'exploitation et 205 K€ pour les installations générales des bâtiments d'exploitation.

Sont prévus aussi 149 K€ pour l'achat de divers matériels, dont 60 K€ pour l'acquisition de matériel industriel, 60 K€ pour l'achat de compteurs ensuite installés chez les abonnés et 20 K€ pour l'achat de véhicules.

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 862 K€.

Les dépenses de fonctionnement du BP 2017 s'élèvent à 7 128 K€ (- 67 K€ par rapport au BP 2016) avec notamment une baisse de 28 K€ des redevances versées à l'Agence de l'Eau et une baisse de 19 K€ des intérêts d'emprunt.

#### ⇒ **Le Budget Assainissement**

La section d'investissement du budget Assainissement connaît en revanche une forte hausse. Elle passe de 4 620 K€ à 6 429 K€, soit + 39 %. Cette augmentation provient essentiellement des crédits inscrits au projet de site de Port Douvot qui s'élèvent à 2 620 K€ (contre 1 230 K€ en 2016). Par ailleurs, les travaux annuels d'entretien et grosses réparations sur les bâtiments d'exploitation, notamment au niveau de la station d'épuration mobilisent 780 K€.

Les crédits dévolus aux travaux sur le réseau représentent 910 K€, dont 700 K€ pour l'entretien annuel du réseau, 130 K€ pour la réalisation de nouveaux branchements ou encore 80 K€ pour l'extension du réseau ZAC de TEMIS et des Hauts du Chazal.

Le reste des crédits prévus à cette section concernent notamment des frais d'études pour 149 K€ et 542 K€ pour l'achat de divers matériels (de transport, industriel, mobilier, informatique...).

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 1 427 K€.

La section de fonctionnement se chiffre quant à elle à 6 855 K€ (- 235 K€ par rapport au BP 2016) avec notamment une baisse des charges à caractère général de 217 K€ à 3 115 K€ (contre 3 332 K€ en 2016) que l'on retrouve principalement sur la contribution aux charges du service de l'eau (280 K€ contre 420 K€ en 2016, soit - 140 K€), sur la contribution aux charges du budget principal (894 K€ contre 928 K€ en 2016, soit - 34 K€) et sur le poste des carburants (50 K€ contre 111 K€ en 2016, soit - 61 K€). Cette forte baisse sur ce dernier poste s'explique par une optimisation des moyens, déjà constatée en 2016. Les charges de personnel sont stables à 2 390 K€.

### **3.2. Le Budget Chauffage Urbain**

Le périmètre du service public délégué du chauffage urbain comprend l'ensemble du quartier de Planoise, l'Hôpital Jean Minjoz et la ZAC des Hauts du Chazal.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 611 K€ contre 2 227 K€ en 2016. Elles se concentrent principalement sur les travaux de sécurisation du réseau (584 K€) et sur les travaux de mise en conformité des installations (222 K€).

A ceci vient s'ajouter le remboursement en capital de la dette qui s'élève à 803 K€. Le financement de ces dépenses est assuré notamment par la mobilisation d'un emprunt prévu à 605 K€.

La production et la distribution de chaleur étant en gestion affermée, l'essentiel des dépenses d'exploitation se retrouve dans la comptabilité du délégataire. La section de fonctionnement du budget annexe représente 511 K€ (contre 455 K€ en 2016) soit une hausse de 56 K€. Le poste études et recherches augmente de 36 K€, notamment pour assurer la mise à jour de la cartographie des réseaux. La contribution aux charges du budget principal est également en légère hausse (+ 14 K€), compte tenu d'ajustements sur la mise à disposition de personnel par le budget principal au budget annexe. Le poste des charges d'intérêts reste stable (286 K€).

### **3.3. Le Budget Forêts**

Les recettes réelles représentent 568 K€. Elles proviennent uniquement de la section de fonctionnement, constituée principalement de la vente de bois (185 K€) et de la participation du budget principal (375 K€).

Les dépenses réelles, de même montant, concernent majoritairement la section de fonctionnement (439 K€). Les charges de personnel s'élèvent à 261 K€ et représentent logiquement près de 60 % de cette section.

### **3.4. Le Budget Archéologie Préventive**

Globalement, le budget 2017 est en baisse de 60 K€ par rapport à 2016 (356 K€ contre 416 K€, soit - 14 %). Il intègre le plan de charge et de fouilles à venir, et notamment sur l'éco-quartier des Vaïtes, le quai de Strasbourg, les études de bâti... Les dépenses réelles sont très majoritairement consacrées au fonctionnement (328 K€). Les frais de personnel (237 K€) et les contrats de prestations de services (40 K€) représentent plus de 84 % de cette section.

Le budget 2017 est financé partiellement avec une reprise anticipée du résultat d'investissement de 96 K€. Sur cette somme, il est notamment proposé de prendre acte, conformément à l'autorisation du Directeur général des Finances Publiques du 08/12/2016, de la reprise exceptionnelle de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement à hauteur de 82 K€.

Les autres recettes réelles représentent 208 K€ et se concentrent uniquement sur la section de fonctionnement. Elles proviennent d'une part du produit des fouilles, lié aux prestations de services effectuées (50 K€) et d'autre part d'une subvention de l'Etat qui se substitue désormais à la Redevance d'Archéologie Préventive (158 K€).

Cela explique la baisse importante du montant de la subvention d'équilibre versée par le budget principal, cette dernière s'élève à 52 K€ (contre 213 K€ en 2016).

### **3.5. Les Budgets Zones d'Activités Thomas Edison et Madeleine Brès**

Ces deux zones d'activités ont fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les budgets sont conservés afin de procéder sur l'année 2017 aux opérations comptables de transfert.

\*\*\*\*\*

#### **Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :**

- de voter le budget primitif 2017 par chapitre et de reprendre les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) pour le Budget principal, le Budget Archéologie Préventive (et notamment de prendre acte de la reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement conformément à l'autorisation du Directeur général des Finances Publiques du 08/12/2016), les Budgets Zones d'Activités Thomas Edison et Madeleine Brès, le Budget Lotissement des Montarmots, conformément aux balances ci-annexées (budget voté par nature) et au document comptable joint à ce rapport,
- de confirmer au titre de l'exercice 2017 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal,
- d'approuver les annexes budgétaires numérotées A à D,
- d'approuver la Liste des Emplois Permanents et non permanents actualisée, pour les Budgets Principal, Eau, Assainissement, Forêts, Archéologie Préventive telle que détaillée en annexe E,
- d'attribuer les subventions détaillées en annexe B1-7 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (3 contre) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (14 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

**Résultats du vote :**

- Nombre de membres en exercice : 55
- Nombre membres présents : 47
- Nombre de procurations de vote : 7
- Nombre suffrages exprimés : 54
- Vote :
  - pour : 40
  - contre : 14
  - abstention : 0

**Date de convocation : 30 mars 2017.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danièle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 14 AVR. 2017



Contrôle de légalité

## PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

ANNEXE A1

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL = (RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 273 557.88		25 525 105.60	25 525 105.60	25 525 105.60
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	80 023 406.00		75 644 599.00	75 644 599.00	75 644 599.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 215 648.00		8 554 287.00	8 554 287.00	8 554 287.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	26 320 946.00		25 480 866.00	25 480 866.00	25 480 866.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	212 000.00		212 000.00	212 000.00	212 000.00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>134 045 557.88</b>		<b>135 416 857.60</b>	<b>135 416 857.60</b>	<b>135 416 857.60</b>
66	CHARGES FINANCIERES	3 827 000.00		3 441 000.00	3 441 000.00	3 441 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	253 931.00		299 431.00	299 431.00	299 431.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES	1 004 000.00		1 100 000.00	1 100 000.00	1 100 000.00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>139 130 488.88</b>		<b>140 257 288.60</b>	<b>140 257 288.60</b>	<b>140 257 288.60</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	18 556 912.00		18 787 912.00	18 787 912.00	18 787 912.00
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (5)	9 533 000.00		9 663 850.00	9 663 850.00	9 663 850.00
043	OPERATION ORDRE INTERIEUR SECTION FONCTIONNEMENT (5)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>28 089 912.00</b>		<b>28 451 762.00</b>	<b>28 451 762.00</b>	<b>28 451 762.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>167 220 400.88</b>		<b>168 709 050.60</b>	<b>168 709 050.60</b>	<b>168 709 050.60</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

168 709 050.60

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL = (RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	212 420.00		228 320.00	228 320.00	228 320.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	14 279 853.00		14 696 010.00	14 696 010.00	14 696 010.00
73	IMPOTS ET TAXES	94 384 613.00		96 082 773.00	96 082 773.00	96 082 773.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	41 959 034.00		41 537 487.00	41 537 487.00	41 537 487.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 333 823.00		2 358 391.00	2 358 391.00	2 358 391.00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>153 169 743.00</b>		<b>154 902 981.00</b>	<b>154 902 981.00</b>	<b>154 902 981.00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	9 000.00		13 587.00	13 587.00	13 587.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	369 220.00		264 220.00	264 220.00	264 220.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>153 547 963.00</b>		<b>155 180 788.00</b>	<b>155 180 788.00</b>	<b>155 180 788.00</b>
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (5)	5 438 500.00		5 363 610.00	5 363 610.00	5 363 610.00
043	OPERATION ORDRE INTERIEUR SECTION FONCTIONNEMENT (5)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 438 500.00</b>		<b>5 363 610.00</b>	<b>5 363 610.00</b>	<b>5 363 610.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>158 986 463.00</b>		<b>160 544 398.00</b>	<b>160 544 398.00</b>	<b>160 544 398.00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

8 164 652.60

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

168 709 050.60

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL = (RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	305 000.00	1 285 393.13	630 600.00	630 600.00	1 915 993.13
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	5 008 820.00	433 171.20	1 399 191.00	1 399 191.00	1 832 362.20
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 133 011.00	5 755 647.83	14 439 484.00	14 439 484.00	20 195 131.83
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	13 049 500.00	11 437 398.98	14 207 100.00	14 207 100.00	25 644 498.98
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>30 496 331.00</b>	<b>18 911 611.14</b>	<b>30 676 375.00</b>	<b>30 676 375.00</b>	<b>49 587 986.14</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			82 170.00	82 170.00	82 170.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	28 438 102.00	101.00	26 677 769.00	26 677 769.00	26 677 870.00
18	COMPTE DE LIAISON (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	322 709.00		231 000.00	231 000.00	231 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000.00		1 000 000.00	1 000 000.00	1 000 000.00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>29 760 811.00</b>	<b>101.00</b>	<b>27 990 939.00</b>	<b>27 990 939.00</b>	<b>27 991 040.00</b>
45...	<b>Total des opé.pour compte de tiers(8)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>60 257 142.00</b>	<b>18 911 712.14</b>	<b>58 667 314.00</b>	<b>58 667 314.00</b>	<b>77 579 026.14</b>
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)	5 438 500.00		5 363 610.00	5 363 610.00	5 363 610.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>5 438 500.00</b>		<b>5 363 610.00</b>	<b>5 363 610.00</b>	<b>5 363 610.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>65 695 642.00</b>	<b>18 911 712.14</b>	<b>64 030 924.00</b>	<b>64 030 924.00</b>	<b>82 942 636.14</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>15 879 066.98</b>
--	----------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>98 821 703.12</b>
---	----------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL = (RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	4 442 919.00	3 767 525.37	4 016 914.00	4 016 914.00	7 784 439.37
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	28 225 102.00	8 822 000.00	25 761 769.00	25 761 769.00	34 583 769.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>32 668 021.00</b>	<b>12 589 525.37</b>	<b>29 778 683.00</b>	<b>29 778 683.00</b>	<b>42 368 208.37</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	4 050 000.00		3 750 000.00	3 750 000.00	3 750 000.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)	18 114 476.96		22 051 253.75	22 051 253.75	22 051 253.75
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES	48 333.00		50 479.00	50 479.00	50 479.00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		150 000.00			150 000.00
024	PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS (RECETTES)	839 376.00		2 000 000.00	2 000 000.00	2 000 000.00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>23 052 185.96</b>	<b>150 000.00</b>	<b>27 851 732.75</b>	<b>27 851 732.75</b>	<b>28 001 732.75</b>
45...	<b>Total des opé.pour compte de tiers(8)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>55 720 206.96</b>	<b>12 739 525.37</b>	<b>57 630 415.75</b>	<b>57 630 415.75</b>	<b>70 369 941.12</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	18 556 912.00		18 787 912.00	18 787 912.00	18 787 912.00
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)	9 533 000.00		9 663 850.00	9 663 850.00	9 663 850.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>28 089 912.00</b>		<b>28 451 762.00</b>	<b>28 451 762.00</b>	<b>28 451 762.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>83 810 118.96</b>	<b>12 739 525.37</b>	<b>86 082 177.75</b>	<b>86 082 177.75</b>	<b>98 821 703.12</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>98 821 703.12</b>
---	----------------------

## BUDGET GENERAL 2017 - RECAPITULATION

BUDGET PRINCIPAL	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
<b>DEPENSES</b>	<b>264 030 864.40</b>	<b>267 530 753.72</b>	<b>267 530 753.72</b>	<b>198 924 602.60</b>	<b>33 815 372.00</b>	<b>34 790 779.12</b>
Section Investissement	96 810 463.52	98 821 703.12	98 821 703.12	58 667 314.00	5 363 610.00	34 790 779.12
Section Fonctionnement	167 220 400.88	168 709 050.60	168 709 050.60	140 257 288.60	28 451 762.00	0.00
<b>RECETTES</b>	<b>264 030 864.40</b>	<b>267 530 753.72</b>	<b>267 530 753.72</b>	<b>190 759 950.00</b>	<b>33 815 372.00</b>	<b>42 955 431.72</b>
Section Investissement	96 810 463.52	98 821 703.12	98 821 703.12	35 579 162.00	28 451 762.00	34 790 779.12
Section Fonctionnement	167 220 400.88	168 709 050.60	168 709 050.60	155 180 788.00	5 363 610.00	8 164 652.60

BUDGET EAU	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
<b>DEPENSES</b>	<b>14 471 880.00</b>	<b>13 766 965.00</b>	<b>13 766 965.00</b>	<b>10 088 334.00</b>	<b>3 678 631.00</b>	
Section Investissement	4 297 000.00	3 497 437.00	3 497 437.00	2 960 650.00	536 787.00	
Section Fonctionnement	10 174 880.00	10 269 528.00	10 269 528.00	7 127 684.00	3 141 844.00	
<b>RECETTES</b>	<b>14 471 880.00</b>	<b>13 766 965.00</b>	<b>13 766 965.00</b>	<b>10 088 334.00</b>	<b>3 678 631.00</b>	
Section Investissement	4 297 000.00	3 497 437.00	3 497 437.00	355 593.00	3 141 844.00	
Section Fonctionnement	10 174 880.00	10 269 528.00	10 269 528.00	9 732 741.00	536 787.00	

BUDGET ASSAINISSEMENT	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
<b>DEPENSES</b>	<b>16 572 539.00</b>	<b>18 505 782.00</b>	<b>18 505 782.00</b>	<b>13 283 761.00</b>	<b>5 222 021.00</b>	
Section Investissement	5 403 080.00	7 180 105.00	7 180 105.00	6 428 886.00	751 219.00	
Section Fonctionnement	11 169 459.00	11 325 677.00	11 325 677.00	6 854 875.00	4 470 802.00	
<b>RECETTES</b>	<b>16 572 539.00</b>	<b>18 505 782.00</b>	<b>18 505 782.00</b>	<b>13 283 761.00</b>	<b>5 222 021.00</b>	
Section Investissement	5 403 080.00	7 180 105.00	7 180 105.00	2 709 303.00	4 470 802.00	
Section Fonctionnement	11 169 459.00	11 325 677.00	11 325 677.00	10 574 458.00	751 219.00	

BUDGET FORETS	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
<b>DEPENSES</b>	<b>860 062.00</b>	<b>856 457.00</b>	<b>856 457.00</b>	<b>567 658.00</b>	<b>288 799.00</b>	
Section Investissement	211 726.00	208 799.00	208 799.00	128 799.00	80 000.00	
Section Fonctionnement	648 336.00	647 658.00	647 658.00	438 859.00	208 799.00	
<b>RECETTES</b>	<b>860 062.00</b>	<b>856 457.00</b>	<b>856 457.00</b>	<b>567 658.00</b>	<b>288 799.00</b>	
Section Investissement	211 726.00	208 799.00	208 799.00	0.00	208 799.00	
Section Fonctionnement	648 336.00	647 658.00	647 658.00	567 658.00	80 000.00	

BUDGET ZA CHAMPS MONTANTS	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
<b>DEPENSES</b>	<b>61 249.38</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Section Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Section Fonctionnement	61 249.38	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>RECETTES</b>	<b>61 249.38</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Section Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Section Fonctionnement	61 249.38	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

BUDGET ZA THOMAS EDISON	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
<b>DEPENSES</b>	<b>314 100.18</b>	<b>202 426.36</b>	<b>202 426.36</b>	<b>0.00</b>	<b>101 213.18</b>	<b>101 213.18</b>
Section Investissement	101 213.18	101 213.18	101 213.18	0.00	0.00	101 213.18
Section Fonctionnement	212 887.00	101 213.18	101 213.18	0.00	101 213.18	0.00
<b>RECETTES</b>	<b>314 100.18</b>	<b>202 426.36</b>	<b>202 426.36</b>	<b>101 213.18</b>	<b>101 213.18</b>	<b>0.00</b>
Section Investissement	101 213.18	101 213.18	101 213.18	0.00	101 213.18	0.00
Section Fonctionnement	212 887.00	101 213.18	101 213.18	101 213.18	0.00	0.00

BUDGET CHAUFFAGE URBAIN	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
<b>DEPENSES</b>	<b>4 202 178.00</b>	<b>3 648 001.00</b>	<b>3 648 001.00</b>	<b>2 121 968.00</b>	<b>1 526 033.00</b>	
Section Investissement	2 726 171.00	2 043 493.00	2 043 493.00	1 611 238.00	432 255.00	
Section Fonctionnement	1 476 007.00	1 604 508.00	1 604 508.00	510 730.00	1 093 778.00	
<b>RECETTES</b>	<b>4 202 178.00</b>	<b>3 648 001.00</b>	<b>3 648 001.00</b>	<b>2 121 968.00</b>	<b>1 526 033.00</b>	
Section Investissement	2 726 171.00	2 043 493.00	2 043 493.00	815 524.00	1 227 969.00	
Section Fonctionnement	1 476 007.00	1 604 508.00	1 604 508.00	1 306 444.00	298 064.00	

BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
<b>DEPENSES</b>	<b>432 058.83</b>	<b>450 451.36</b>	<b>450 451.36</b>	<b>355 758.45</b>	<b>94 692.91</b>	<b>0.00</b>
Section Investissement	96 241.83	109 274.36	109 274.36	27 604.45	81 669.91	0.00
Section Fonctionnement	335 817.00	341 177.00	341 177.00	328 154.00	13 023.00	0.00
<b>RECETTES</b>	<b>432 058.83</b>	<b>450 451.36</b>	<b>450 451.36</b>	<b>355 758.45</b>	<b>94 692.91</b>	<b>96 251.36</b>
Section Investissement	96 241.83	109 274.36	109 274.36	0.00	13 023.00	96 251.36
Section Fonctionnement	335 817.00	341 177.00	341 177.00	259 507.09	81 669.91	0.00

BUDGET ZA MADELEINE BRES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
<b>DEPENSES</b>	<b>865 377.75</b>	<b>420 955.50</b>	<b>420 955.50</b>	<b>0.00</b>	<b>210 477.75</b>	<b>210 477.75</b>
Section Investissement	369 477.75	210 477.75	210 477.75	0.00	0.00	210 477.75
Section Fonctionnement	495 900.00	210 477.75	210 477.75	0.00	210 477.75	0.00
<b>RECETTES</b>	<b>865 377.75</b>	<b>420 955.50</b>	<b>420 955.50</b>	<b>210 477.75</b>	<b>210 477.75</b>	<b>0.00</b>
Section Investissement	369 477.75	210 477.75	210 477.75	0.00	210 477.75	0.00
Section Fonctionnement	495 900.00	210 477.75	210 477.75	210 477.75	0.00	0.00

BUDGET LOTISSEMENT MONTARMOTS	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
<b>DEPENSES</b>	<b>700 000.00</b>	<b>736 800.00</b>	<b>736 800.00</b>	<b>0.00</b>	<b>36 800.00</b>	<b>700 000.00</b>
Section Investissement	0.00	36 800.00	36 800.00	0.00	0.00	36 800.00
Section Fonctionnement	700 000.00	700 000.00	700 000.00	0.00	36 800.00	663 200.00
<b>RECETTES</b>	<b>700 000.00</b>	<b>736 800.00</b>	<b>736 800.00</b>	<b>0.00</b>	<b>36 800.00</b>	<b>700 000.00</b>
Section Investissement	0.00	36 800.00	36 800.00	0.00	36 800.00	0.00
Section Fonctionnement	700 000.00	700 000.00	700 000.00	0.00	0.00	700 000.00

BUDGET GENERAL	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		MOUVEMENTS DE REPRISE
	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	
<b>DEPENSES</b>	<b>302 510 309.54</b>	<b>306 118 591.94</b>	<b>306 118 591.94</b>	<b>225 342 082.05</b>	<b>44 974 039.84</b>	<b>35 802 470.05</b>
Section Investissement	110 015 373.28	112 209 302.41	112 209 302.41	69 824 491.45	7 245 540.91	35 139 270.05
Section Fonctionnement	192 494 936.26	193 909 289.53	193 909 289.53	155 517 590.60	37 728 498.93	663 200.00
<b>RECETTES</b>	<b>302 510 309.54</b>	<b>306 118 591.94</b>	<b>306 118 591.94</b>	<b>217 392 869.02</b>	<b>44 974 039.84</b>	<b>43 751 683.08</b>
Section Investissement	110 015 373.28	112 209 302.41	112 209 302.41	39 459 582.00	37 862 689.93	34 887 030.48
Section Fonctionnement	192 494 936.26	193 909 289.53	193 909 289.53	177 933 287.02	7 111 349.91	8 864 652.60



**BUDGET PRINCIPAL  
BUDGET PRIMITIF 2017**

**REPRISE ANTICIPEE  
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016**

<b>REPRISE ANTICIPEE (3)</b> <b>(le compte administratif n'a pas été voté)</b> <b>Délibération du 06/04/2017</b>	
<b>Résultat de fonctionnement 2016</b>	
A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint)	21 981 968.47
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002)	8 233 937.88
<b>C/ Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>30 215 906.35</b>
<b>Investissement</b>	
D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2016</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	15 879 066.98
E/ <u>Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement 2016 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	6 172 186.77
<b>Besoin de financement F=D-E</b>	<b>22 051 253.75</b>
<b>REPRISE ANTICIPEE = C =G+H</b>	<b>30 215 906.35</b>
<b>1) Prévision d'affectation en réserves R 1068 en investissement</b> <b>G = au moins la couverture du besoin de financement (F)</b>	<b>0.00</b> <b>22 051 253.75</b>
<b>2) H = Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>8 164 652.60</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	



Etabli le 6 février 2017  
Le Maire

J.L. FOUSSERET  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon

Certifié exact  
Besançon le **3 MARS 2017**  
Le Chef de Service Comptable,

P. FAIVRE

- (1) Indiquer l'origine : emprunt :.....€, subvention :.....€ ou autofinancement :.....€  
 (2) Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).  
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.  
 (5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2016

	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	Dépenses	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>232 951 845.88</b>	<b>247 288 685.25</b>
Fonctionnement	153 065 671.12	175 047 639.59
Investissement	66 382 950.71	64 007 107.78
002 Résultat reporté N-1		8 233 937.88
001 Solde d'investissement N-1	13 503 224.05	-13 503 224.05

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	26 015 241.88	23 943 776.64	
012	Charges de personnel et frais assimilés	79 474 071.00	77 373 537.43	
014	Atténuation de produits	3 038 659.00	3 028 630.63	
022	Dépenses imprévues	1 004 000.00		
023	Virement à la section d'investissement	23 465 982.00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 533 000.00	12 542 708.50	
043	Opérations d'ordre de transfert intérieur de section	376 000.00	376 000.00	
65	Autres charges de gestion courante	26 499 526.00	25 554 022.93	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	212 087.00	182 723.12	
66	Charges financières	3 827 000.00	3 060 077.01	
67	Charges exceptionnelles	932 512.00	830 829.21	
68	Dotations aux amortissements	6 173 366.00	6 173 365.65	
<b>TOTAL</b>		<b>180 551 444.88</b>	<b>153 065 671.12</b>	

VILLE DE BESANCON

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2016

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1	13 503 224.05	13 503 224.05	
020	Dépenses imprévues	1 000 000.00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 641 445.00	9 051 527.89	
041	Opérations patrimoniales	289 841.00	289 840.17	
10	Dotations, fonds divers et réserves	514 342.00	514 341.67	
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	28 438 203.00	23 768 542.86	101.00
20	Immobilisations incorporelles	1 833 014.78	433 141.22	1 285 393.13
204	Subventions d'équipement versées	6 936 230.36	6 195 294.45	433 171.20
21	Immobilisations corporelles	21 397 881.06	15 230 942.49	5 755 647.83
23	Immobilisations en cours	21 384 048.27	9 576 611.13	11 437 398.98
26	Part. et créances rattachées à des participations	322 709.00	322 708.83	
27	Autres immobilisations financières	1 000 000.00	1 000 000.00	
<b>TOTAL</b>		<b>105 260 938.52</b>	<b>79 886 174.76</b>	<b>18 911 712.14</b>

VILLE DE BESANCON

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2016

RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Recettes	EXCEDENT	DEFICIT
18 911 712.14	12 739 525.37	30 215 906.35	-22 051 253.75
18 911 712.14	12 739 525.37	30 215 906.35	-22 051 253.75
*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)			

T  
F  
I

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté	8 233 937.88	8 233 937.88	
013	Atténuations de charges	212 420.00	324 575.81	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 641 445.00	9 051 527.89	
043	Opérations d'ordre de transfert intérieur de section	376 000.00	376 000.00	
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	14 414 810.00	14 657 480.79	
73	Impôts et taxes	96 324 946.00	96 813 460.20	
74	Dotations et participations	42 455 382.00	41 198 834.55	
75	Autres produits de gestion courante	2 489 680.00	2 588 791.94	
76	Produits financiers	27 349.00	15 197.64	
77	Produits exceptionnels	7 375 475.00	10 021 770.77	
<b>TOTAL</b>		<b>180 551 444.88</b>	<b>183 281 577.47</b>	

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2016

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
021	Virement de la section de fonctionnement	23 465 982.00		
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 583 474.00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 533 000.00	12 542 708.50	
041	Opérations patrimoniales	289 841.00	289 840.17	
10	Dotations, fonds divers et réserves	21 864 476.96	22 069 894.78	3 767 525.37
13	Subventions d'investissement	8 603 222.56	5 146 985.47	8 822 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	37 125 102.00	22 212 502.00	
20	Immobilisations incorporelles		99 323.44	
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	1 645 840.00	1 645 853.42	
23	Immobilisations en cours	150 000.00		150 000.00
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>105 260 938.52</b>	<b>64 007 107.78</b>	<b>12 739 525.37</b>

Certifié exact  
Besançon le **03 MARS 2017**  
Le Chef de Service Comptable,

Etabli le 6 février 2017  
Le Maire,



J.L. FOUSSERET  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon

P. FAIVRE

***Ville de Besançon***

**Etat des dépenses engagées non mandatées  
et des recettes restant à réaliser au 31  
décembre 2016**

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2017
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016**

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
16	01	165	15408	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	10042	10042	101,00 €	
		165		<i>Sous-total de la nature 165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS : 101,00 €</i>				
16				<i>Sous-total du chapitre 16 : 101,00 €</i>				
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
20	824	202	16719	003604-PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)	30100	30100	003604	183 784,00 €
		202		<i>Sous-total de la nature 202 REALISATION DE DOCUMENTS D'URBANISME NUMERISATION DU CADASTRE : 183 784,00 €</i>				
20	314	2031	27668	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	7 084,80 €
20	321	2031	28455	006028 - BU / BM CENTRE-VILLE	33000	33000	006028	34 600,60 €
20	824	2031	16722	004805-SITE SAINT JACQUES	30100	30100	004805	256 440,00 €
20	824	2031	16723	004806-SITE VAUBAN	30100	30100	004806	87 155,91 €
20	824	2031	16728	00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	157 772,76 €
20	824	2031	25119	0012007 - ILOT POMPIERS LOUIS MICHEL	30100	30100	0012007	46 000,00 €
20	824	2031	28995	0015001 - NPRU PLANOISE-GRETTE	30100	30100	0015001	309 808,00 €
20	93	2031	28812	00540-DOMAINE ENERGIES RENOUVELABLES	30900	30900	00540	25 976,00 €
		2031		<i>Sous-total de la nature 2031 FRAIS D'ETUDES : 924 838,07 €</i>				
20	020	2051	24840	00505-DOMAINE DE L'INFORMATIQUE	10100	10100	00505	176 771,06 €
		2051		<i>Sous-total de la nature 2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES : 176 771,06 €</i>				
20				<i>Sous-total du chapitre 20 : 1 285 393,13 €</i>				
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
204	40	204112	26556	00506 - DOMAINE DES SPORTS	20300	20300	00506	25 000,00 €
		204112		<i>Sous-total de la nature 204112 ETAT BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 25 000,00 €</i>				
204	020	2041511	26217	0013001 - MUTUALISATION TIC	10100	10100	0013001	100 000,00 €
204	020	2041511	30091	0016004 - MUTUALISATION PAL	32000	32000	0016004	37 200,00 €
		2041511		<i>Sous-total de la nature 2041511 GFP DE RATTACHEMENT BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES : 137 200,00 €</i>				
204	413	2041512	27582	0014004 - EQUIPEMENT NAUTIQUE	20300	20300	0014004	6 750,00 €
		2041512		<i>Sous-total de la nature 2041512 GFP DE RATTACHEMENT BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 6 750,00 €</i>				
204	824	204172	24929	003605P-PRU PLANOISE - PARTICIPATION PROGRAMME REHABIL	30100	30100	003605P	33 000,00 €
		204172		<i>Sous-total de la nature 204172 AUTRES EPL BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 33 000,00 €</i>				
204	824	204182	28860	004821A - SECTEUR MADELEINE/BATTANT-PLACE GRIFFON	30100	30100	004821A	2 687,00 €
204	824	204182	30206	004813 - OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT D'URBANISME	30300	30300	004813	10 311,20 €
		204182		<i>Sous-total de la nature 204182 AUTRES ORG PUBLICS BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 12 998,20 €</i>				
204	824	20422	24930	003606-PRU CLAIRS SOLEILS	30100	30100	003606	211 326,00 €
204	94	20422	25071	0012014I - FISAC TRAMWAY INVESTISSEMENT	10011	10011	0012014I	6 897,00 €
		20422		<i>Sous-total de la nature 20422 PERS DE DROIT PRIVE BATIMENTS ET INSTALLATIONS : 218 223,00 €</i>				
204				<i>Sous-total du chapitre 204 : 433 171,20 €</i>				
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
21	824	2111	16756	004814-POLITIQUE FONCIERE	30100	30100	004814	193 800,00 €
21	824	2111	16757	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	30100	30100	00501	67 519,00 €
21	824	2111	24932	00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	2 399,70 €
		2111		<i>Sous-total de la nature 2111 TERRAINS NUS : 263 718,70 €</i>				
21	824	2112	16764	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	30100	30100	00501	48 812,80 €
		2112		<i>Sous-total de la nature 2112 TERRAINS DE VOIRIE : 48 812,80 €</i>				
21	824	2115	16766	004814-POLITIQUE FONCIERE	30100	30100	004814	81 500,00 €
21	824	2115	16767	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	30100	30100	00501	560 698,00 €
21	824	2115	16769	00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	24 411,94 €
21	824	2115	19180	004806-SITE VAUBAN	30100	30100	004806	125 131,65 €
21	824	2115	23519	0095010-AMENAGEMENT SECTEUR PRES DE VAUX	30100	30100	0095010	1 000,00 €
		2115		<i>Sous-total de la nature 2115 TERRAINS BATIS : 792 741,59 €</i>				

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A  
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016**

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2017
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Cest.	Util.	Opération	
21	026	2121	17235	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	400,00 €
21	412	2121	17238	00506-DOMAINE DES SPORTS	34000	34000	00506	1 830,00 €
21	823	2121	17242	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	3 965,00 €
		<b>2121</b>		<b>Sous-total de la nature 2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES : 6 195,00 €</b>				
21	026	2128	20781	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	5 583,00 €
21	211	2128	20782	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	34000	34000	00502	9 634,80 €
21	211	2128	20783	0096013-REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000	34000	0096013	23 835,50 €
21	212	2128	20784	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	34000	34000	00502	1 041,84 €
21	412	2128	20785	00506-DOMAINE DES SPORTS	34000	34000	00506	76 155,59 €
21	63	2128	20786	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	34000	34000	00504	5 465,78 €
21	64	2128	20788	0096013-REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000	34000	0096013	9 457,80 €
21	823	2128	20789	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	34000	34000	00507	146 331,97 €
21	823	2128	20790	0096013-REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000	34000	0096013	154 761,75 €
21	823	2128	28813	00550-DOMAINE DE LA BIODIVERSITE	34000	34000	00550	24 696,68 €
21	824	2128	23520	004814-POLITIQUE FONCIERE	30100	30100	004814	2 500,80 €
		<b>2128</b>		<b>Sous-total de la nature 2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS : 459 465,51 €</b>				
21	020	2135	20428	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	10042	10042	00501	81 000,00 €
21	020	2135	20685	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	130 702,02 €
21	020	2135	20688	009026-FONDS PLAN CLIMAT	30900	30900	009026	3 667,80 €
21	020	2135	20733	00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	33000	33000	00501	237 670,54 €
21	020	2135	20735	0076128-ATELIERS MUNICIPAUX	33000	33000	0076128	23 349,21 €
21	020	2135	20737	0089134-SCES ADMINISTRATIFS - GROSSES REPARATIONS ET RE	33000	33000	0089134	93 957,36 €
21	020	2135	28959	0076128 - ATELIERS MUNICIPAUX	32000	32000	0076128	29 432,02 €
21	020	2135	28968	006032F - RAMGT HDV SUITE INCENDIE	33000	33000	006032F	112 109,46 €
21	110	2135	25097	0012018 - VIDEO PROTECTION	10500	10500	0012018	9 223,87 €
21	211	2135	20739	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502	67 343,08 €
21	212	2135	20740	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502	48 761,62 €
21	213	2135	20691	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	103 867,75 €
21	213	2135	20741	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502	78 972,23 €
21	213	2135	30150	00502A - DP - DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502A	88 995,81 €
21	23	2135	20742	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	5 132,88 €
21	313	2135	20745	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	154 788,96 €
21	321	2135	20746	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	4 999,67 €
21	322	2135	20747	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	111 447,42 €
21	322	2135	29094	0015011 - CITADELLE-BIOSPACE	54000	54000	0015011	83 515,72 €
21	324	2135	20748	0089133-TRAVAUX DANS LES EDIFICES CULTUELS	33000	33000	0089133	19 895,24 €
21	324	2135	20749	0096025-BATIMENTS CLASSES HISTORIQUES	33000	33000	0096025	1 701,68 €
21	324	2135	23556	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	41 548,73 €
21	411	2135	20750	00506-DOMAINE DES SPORTS	33000	33000	00506	45 386,00 €
21	411	2135	27675	002612 - -MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	62 478,83 €
21	412	2135	20751	00506-DOMAINE DES SPORTS	33000	33000	00506	54 679,28 €
21	412	2135	23557	002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	482,87 €
21	413	2135	20752	00506-DOMAINE DES SPORTS	33000	33000	00506	282,06 €
21	414	2135	27673	002612 - MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	5 824,22 €
21	422	2135	20754	0090006-BATIMENTS VIE ASSOCIATIVE ET QUARTIERS	33000	33000	0090006	98 069,32 €
21	422	2135	20755	0090007-BATIMENTS ANIMATION SOCIO-CULTURELLE	33000	33000	0090007	8 689,77 €
21	521	2135	28960	00520 - -MISE EN ACCESSIBILITE	33000	33000	00520	295 048,51 €
21	64	2135	20759	00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	33000	33000	00504	3 259,79 €
21	822	2135	23620	004831-PARKINGS BEAUX-ARTS / CUSENIER	35000	35000	004831	2 328,42 €
21	93	2135	28811	00540-DOMAINE DES ENERGIES RENOUVELABLES	30900	30900	00540	10 919,37 €







Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2017
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A  
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016**

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
23	025	2313	17121	006045-MAISON DU PEUPLE	33000	33000	006045	577 205,22 €
23	213	2313	24948	0012003-RENOVATION GROUPE SCOLAIRE DURER	33000	33000	0012003	96 208,00 €
23	23	2313	27739	0014012 - SIEGE UBFC - MAISON DIRECTEUR	33000	33000	0014012	452 847,90 €
23	23	2313	30161	0014012A - SIEGE UBFC - BATIMENT EX-CNRS	33000	33000	0014012A	160 308,73 €
23	251	2313	23596	005046A-CUISINE CENTRALE - MODIFICATION PROCESSUS FABRI	33000	33000	005046A	53 542,10 €
23	311	2313	30293	002806 - BASTION GAULARD	33000	33000	002806	3 056,00 €
23	322	2313	17135	004835-REAMENAGEMENT MUSEE BEAUX ARTS - FACADES	33000	33000	004835	2 718 588,53 €
23	323	2313	17142	005068-RESERVES COMMUNES DES MUSEES	33000	33000	005068	16 757,73 €
23	324	2313	20764	006044L-VAUBAN - RENOVATION REMPARTS GARE D'EAU	33000	33000	006044L	129 966,98 €
23	324	2313	25134	006044H - VAUBAN-CITADELLE FRONT SECOURS PASSAGE DEMI	33000	33000	006044H	9 978,85 €
23	324	2313	25210	0012010 - MERIDIENNE OBSERVATOIRE RENOVATION	34000	34000	0012010	6 845,09 €
23	324	2313	26446	006044 - MISE EN VALEUR ET CONSERVATION PATRIMOINE VAUB	33000	33000	006044	85 871,09 €
23	324	2313	26446	0013014 - MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION : A	33000	33000	0013014	34 598,12 €
23	324	2313	27567	0014005 - REHABILITATION TOUR DE LA PELOTE	33000	33000	0014005	322 155,45 €
23	412	2313	20765	009002-STADE DE RUGBY ORCHAMPS	33000	33000	009002	282 743,82 €
23	412	2313	25030	009002 - STADE DE RUGBY ORCHAMPS	30300	30300	009002	8 424,00 €
23	412	2313	27597	009002A - STADE DE RUGBY ORCHAMPS - TERRAIN SYNTHETIQU	30300	30300	009002A	100 544,08 €
23	412	2313	27742	007713A - REFECTION STADE ROSEMONT ET BOULODROME	33000	33000	007713A	249 017,36 €
23	413	2313	25069	0012006 - RENOVATION PISCINE CHALEZEULE	20300	20300	0012006	18 141,80 €
23	414	2313	30214	0010002 - PAT LA FAYETTE - NORMES INSTAL FROID	20300	20300	0010002	2 006,40 €
23	422	2313	17168	005044-CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR	33000	33000	005044	3 870,97 €
23	422	2313	22278	007038B-POLE DES TILLEULS - REHABILITATION	33000	33000	007038B	1 307 572,05 €
23	422	2313	30215	005044 - CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR	20300	20300	005044	21 640,88 €
23	521	2313	22279	0010007-SCHEMA D'ACCESSIBILITE HANDICAPES	33000	33000	0010007	2 855,74 €
23	824	2313	19225	008025-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP	30300	30300	008025	183 931,00 €
23	824	2313	20639	006015-PARKING PASTEUR	30100	30100	006015	170 000,00 €
23	824	2313	20669	003605I-PRU PLANOISE - SITE TRIPODE	30300	30300	003605I	211 670,28 €
23	824	2313	20772	008018-RESTAURATION QUAI VAUBAN	33000	33000	008018	597 178,07 €
23	824	2313	23544	003605M-PRU PLANOISE - ILOT OUEST	30300	30300	003605M	104 892,26 €
23	824	2313	25211	0095010-AMENAGEMENT SECTEUR PRES DE VAUX	33000	33000	0095010	20 000,00 €
23	824	2313	26430	0012005 - PROTECTION CRUES TRAVAUX BERGES	33000	33000	0012005	1 874,85 €
23	824	2313	26438	0010001 - ZAC PORTE DE VESOUL	30300	30300	0010001	46 547,79 €
23	824	2313	26439	0095010A - PRES DE VAUX DEMOLITION RHODIA	30300	30300	0095010A	628 528,62 €
23	824	2313	27721	003605N - PRU PLANOISE - AMGTS SECTEUR FORUM	30300	30300	003605N	151 432,44 €
2313				Sous-total de la nature 2313 IMMOBILISATIONS CORPO. EN COURS - CONSTRUCTIONS : 9 089 352,60 €				
23	824	2315	16875	004813-OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT D'URBANISME	30300	30300	004813	1 019 697,39 €
23	824	2315	17368	004816-MISE EN SECURITE DES FALAISES RIVOTTE	35000	35000	004816	936,00 €
23	824	2315	22209	006031-LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	30300	30300	006031	19 668,46 €
23	824	2315	29037	0015002 - -FONTAINE ECU - RENOVATION QUARTIER	30300	30300	0015002	595 399,20 €
23	824	2315	29047	0015012 - SECTEUR VAREILLES	30300	30300	0015012	480 000,00 €
23	824	2315	29048	0015001 - NPRU PLANOISE-GRETTE	30300	30300	0015001	156 336,00 €
2315				Il de la nature 2315 IMMO. CORPO. EN COURS - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 2 272 037,05 €				
23				Sous-total du chapitre 23 : 11 437 398,98 €				
<b>TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT</b>								<b>18 911 712,14 €</b>

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2017
Budget	BUDGET PRINCIPAL
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016**

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
13	110	1321	26297	0012018 - VIDEO PROTECTION	10500	10500	0012018	73 715,00 €
13	213	1321	29078	00502 - DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	33000	33000	00502	15 531,00 €
13	322	1321	30137	004835 - REAMENAGEMENT MUSEE BEAUX ARTS - FACADES	33000	33000	004835	1 481 284,19 €
13	324	1321	30222	006044H - VAUBAN - CITADELLE FRONT SECOURS PASSAGE DEM	33000	33000	006044H	79 431,40 €
13	324	1321	30269	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - ETAT ET	10031	10031	00509	21 724,00 €
13	823	1321	22282	0010011-LUTTE CONTRE LA RENUEE DU JAPON	34000	34000	0010011	56 838,48 €
13	824	1321	26369	006031 - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	30300	30300	006031	63 098,39 €
<b>1321</b>				<b>de la nature 1321 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - ETAT ET ETABL. NATIONAUX : 1 791 622,46 €</b>				
13	025	1322	27761	006045 - MAISON DU PEUPLE	33000	33000	006045	243 935,00 €
13	422	1322	27773	007038B - PÔLE DES TILLEULS REHABILITATION	33000	33000	007038B	156 760,26 €
13	824	1322	27760	006031 - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	30300	30300	006031	4 657,08 €
13	824	1322	27762	003605N - PRU PLANOISE - AMGTS SECTEUR FORUM	30300	30300	003605N	115 777,16 €
13	824	1322	27763	004813 - OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT D'URBANISME	30300	30300	004813	33 400,00 €
<b>1322</b>				<b>Sous-total de la nature 1322 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - REGIONS : 554 629,50 €</b>				
13	322	1323	30230	004835 - REAMENAGEMENT MUSEE BEAUX ARTS - FACADES	33000	33000	004835	448 000,00 €
13	324	1323	30233	0013014 - MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION	33000	33000	0013014	76 943,00 €
13	824	1323	30228	003605N - PRU PLANOISE - AMENAGEMENTS SECTEUR FORUM	30300	30300	003605N	30 055,00 €
13	93	1323	30227	00540 - DOMAINE DES ENERGIES RENOUVELABLES	30900	30900	00540	8 333,00 €
<b>1323</b>				<b>Sous-total de la nature 1323 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - DEPARTEMENTS : 563 331,00 €</b>				
13	324	13251	29032	006044 - MISE EN VALEUR ET CONSERVATION PATRIMOINE VAUB	33000	33000	006044	5 000,00 €
13	824	13251	27746	003605 - PRU PLANOISE	30100	30100	003605	6 964,15 €
<b>13251</b>				<b>Sous-total de la nature 13251 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - GFP DE RATTACHEMENT : 11 964,15 €</b>				
13	824	1327	30134	006015 - PARKING PASTEUR	30100	30100	006015	116 987,73 €
13	824	1327	30231	0089007 - ZAC ILOT PASTEUR	30100	30100	0089007	50 145,00 €
<b>1327</b>				<b>1327 SUBVENTIONS D'EQUIP. NON TRANSFERABLES - BUDGET COMMUNAUTAIRE FONDS STRUCTURELS : 167 132,73 €</b>				
13	322	1328	27666	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	52200	52200	00509	29 485,00 €
13	823	1328	19278	005038-PARC URBAIN ORU PLANOISE	34000	34000	005038	62 528,82 €
13	824	1328	23534	003605I-PRU PLANOISE - SITE TRIPODE	30300	30300	003605I	485 667,41 €
13	824	1328	28835	003605M - PRU PLANOISE - ILOT OUEST	30300	30300	003605M	101 264,30 €
<b>1328</b>				<b>Sous-total de la nature 1328 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - AUTRES : 678 945,53 €</b>				
<b>13</b>				<b>Sous-total du chapitre 13 : 3 767 525,37 €</b>				
Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
16	01	1641	15881	EMPRUNTS EN EUROS	20200	20200		8 822 000,00 €
<b>1641</b>				<b>Sous-total de la nature 1641 EMPRUNTS EN EUROS : 8 822 000,00 €</b>				
<b>16</b>				<b>Sous-total du chapitre 16 : 8 822 000,00 €</b>				
Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
27	213	27636	23511	CREANCES SUR CCAS ET CAISSE DES ECOLES	21100	21100		150 000,00 €
<b>27636</b>				<b>Sous-total de la nature 27636 CREANCES SUR CCAS ET CAISSE DES ECOLES : 150 000,00 €</b>				
<b>27</b>				<b>Sous-total du chapitre 27 : 150 000,00 €</b>				
<b>TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT</b>								<b>12 739 525,37 €</b>

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2017
Budget	BUDGET EAU
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A  
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016**

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation		Service			Montant voté
						Gest.	Util.	Opération	
20		2031	13565	00E8017	BARRAGE DE CHENECEY - CREATION D'UNE PASSE A P	36100	36100	00E8017	1 850,26 €
20		2031	14575	00E512	DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	13 950,00 €
		2031							<i>Sous-total de la nature 2031 FRAIS D'ETUDES : 15 800,26 €</i>
20									<i>Sous-total du chapitre 20 : 15 800,26 €</i>
Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation		Service			Montant voté
21		21311	7381	00E512	DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	263 849,60 €
		21311							<i>Sous-total de la nature 21311 BATIMENTS D'EXPLOITATION : 263 849,60 €</i>
21		21351	7382	00E512	DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	33 634,02 €
		21351							<i>Sous-total de la nature 21351 BAT. D'EXPLOIT. INSTAL. GENERALES - AGENCEMENTS - AMENAG. DES CONST. : 33 634,02 €</i>
21		21531	7384	00E512	DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	1 693,97 €
21		21531	7385	00E6004	EXECUTION DES BRANCHEMENTS NEUFS	36100	36100	00E6004	3 333,34 €
21		21531	9491	00E9003	TRAVAUX ANNUELS RESEAUX	36100	36100	00E9003	133 577,50 €
		21531							<i>Sous-total de la nature 21531 RESEAUX D'ADUCTION D'EAU : 138 604,81 €</i>
21		2154	7386	00E512	DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	9 733,60 €
		2154							<i>Sous-total de la nature 2154 MATERIEL INDUSTRIEL : 9 733,60 €</i>
21		21561	7387	00E512	DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	3 295,00 €
		21561							<i>Sous-total de la nature 21561 SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU - MAT. SPECIFIQUE D'EXPLOITATION : 3 295,00 €</i>
21		2182	7388	00E512	DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	42 743,65 €
		2182							<i>Sous-total de la nature 2182 MATERIEL DE TRANSPORT : 42 743,65 €</i>
21		2183	7389	00E512	DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	686,00 €
		2183							<i>Sous-total de la nature 2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE : 686,00 €</i>
21									<i>Sous-total du chapitre 21 : 492 546,68 €</i>
Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation		Service			Montant voté
23		2313	15583	00E14008	-PROJET DE SITE PORT DOUVOT BATIMENT	36100	36100	00E14008	50 797,07 €
23		2313	15584	00E4804	MISE EN CONFORMITE STATION CHENECEY	36100	36100	00E4804	45 668,80 €
		2313							<i>Sous-total de la nature 2313 CONSTRUCTIONS : 96 465,87 €</i>
23		2315	7404	00E94034	ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN	36100	36100	00E94034	12,03 €
23		2315	7405	00E95017	PERIMETRE DE PROTECTION ARCIER ET CHENECEY	36100	36100	00E95017	65 000,00 €
23		2315	7406	00E96047	SYNDICAT MIXTE PARC SCIENTIFIQUE ETIndustr. BE	36100	36100	00E96047	58 947,44 €
23		2315	13567	00E13011	TRANSPORT EN SITE PROPRE BOULOIE CAMPUS	36100	36100	00E13011	12 904,69 €
		2315							<i>Sous-total de la nature 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUT. TECHNIQUES : 136 864,16 €</i>
23									<i>Sous-total du chapitre 23 : 233 330,03 €</i>
<b>TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT</b>									<b>741 676,97 €</b>

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2017
Budget	BUDGET EAU
Section	INVESTISSEMENT
Sens	RECETTE

<b>ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016</b>
---

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
13		13111	7363	00E95017-PERIMETRE DE PROTECTION ARCIER ET CHENECEY	36100	36100	00E95017	38 441,00 €
		13111		<i>Sous-total de la nature 13111 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT- AGENCE DE L'EAU : 38 441,00 €</i>				
13				<i>Sous-total du chapitre 13 : 38 441,00 €</i>				
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
16		1641	7369	00E512-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	300 000,00 €
16		1641	9480	00E9003-TRAVAUX ANNUELS RESEAUX	36100	36100	00E9003	200 000,00 €
		1641		<i>Sous-total de la nature 1641 EMPRUNTS EN EUROS : 500 000,00 €</i>				
16				<i>Sous-total du chapitre 16 : 500 000,00 €</i>				
<b>TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT</b>								<b>538 441,00 €</b>

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2017
Budget	BUDGET ASSAINISSEMENT
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

<b>ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016</b>
---

				Imputation		Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération		
20		2031	11595	00A11017-PROJET DE SITE PORT DOUVOT	36200	36200	00A11017	4 200,00 €	
20		2031	11597	00A9001-REPERAGE CARTOGRAPHIQUE DES RESEAUX	36200	36200	00A9001	31 312,57 €	
20		2031	14651	00A14008 - PROJET DE SITE PORT DOUVOT BATIMENT	36200	36200	00A14008	1 481,80 €	
				<b>2031</b>	<i>Sous-total de la nature 2031 FRAIS D'ETUDES : 36 994,37 €</i>				
				<b>20</b>	<i>Sous-total du chapitre 20 : 36 994,37 €</i>				
				Imputation		Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération		
21		21351	10567	00A86800-TRAVAUX NEUFS - GROSSES REPARATIONS A LA STAT	36200	36200	00A86800	2 160,25 €	
21		21351	11598	00A11017-PROJET DE SITE PORT DOUVOT	36200	36200	00A11017	109 796,54 €	
21		21351	12614	00A513 - DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT	36200	36200	00A513	41 791,26 €	
				<b>21351</b>	<i>Sous-total de la nature 21351 INSTALLATIONS GENERALES - BATIMENTS D'EXPLOITATION : 153 748,05 €</i>				
21		21532	9538	00A6004-EXECUTION DES BRANCHEMENTS NEUFS	36200	36200	00A6004	21 962,12 €	
21		21532	9540	00A9003-TRAVAUX ANNUELS RESEAUX	36200	36200	00A9003	331 505,08 €	
				<b>21532</b>	<i>Sous-total de la nature 21532 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT : 353 467,20 €</i>				
21		2154	7437	00A513-DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT	36200	36200	00A513	403,00 €	
				<b>2154</b>	<i>Sous-total de la nature 2154 MATERIEL INDUSTRIEL : 403,00 €</i>				
21		2182	7439	00A513-DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT	36200	36200	00A513	169 306,83 €	
				<b>2182</b>	<i>Sous-total de la nature 2182 MATERIEL DE TRANSPORT : 169 306,83 €</i>				
				<b>21</b>	<i>Sous-total du chapitre 21 : 676 925,08 €</i>				
				Imputation		Service			Montant voté
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération		
23		2313	15670	00A14009 --PROJET DE SITE PORT DOUVOT METHANISATION	36200	36200	00A14009	788 844,76 €	
23		2313	15671	00A14008 --PROJET DE SITE PORT DOUVOT BATIMENT	36200	36200	00A14008	48 646,11 €	
				<b>2313</b>	<i>Sous-total de la nature 2313 CONSTRUCTIONS : 837 490,87 €</i>				
23		2315	7345	00A94034-ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN 30300	30300	30300	00A94034	192,15 €	
23		2315	7346	00A96047-SYNDICAT MIXTE PARC SCIENTIFIQUE ETIndustr. BE 30300	30300	30300	00A96047	12 511,02 €	
23		2315	10553	00A8025A-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - BOULEV	30300	30300	00A8025A	1 690,74 €	
23		2315	10554	00A8025F-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - BASSIN	30300	30300	00A8025F	7 804,83 €	
23		2315	13640	00A13011 --TRANSPORT EN SITE PROPRE BOULOIE CAMPUS	36200	36200	00A13011	18 731,04 €	
				<b>2315</b>	<i>Sous-total de la nature 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUT. TECHNIQUES : 40 929,78 €</i>				
				<b>23</b>	<i>Sous-total du chapitre 23 : 878 420,65 €</i>				
<b>TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT</b>								<b>1 592 340,10 €</b>	

<b>Collectivité</b>	VILLE DE BESANCON
<b>Exercice budgétaire</b>	2017
<b>Budget</b>	BUDGET ASSAINISSEMENT
<b>Section</b>	INVESTISSEMENT
<b>Sens</b>	RECETTE

<b>ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016</b>
---

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
13		13111	12612	00A8025F - TCSP - BASSIN MERMOZ	30300	30300	00A8025F	216 398,00 €
		13111		<i>Sous-total de la nature 13111 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT- AGENCE DE L'EAU : 216 398,00 €</i>				
13		13118	15673	00A14009 - -PROJET DE SITE PORT DOUVOT METHANISATION	36200	36200	00A14009	42 500,00 €
		13118		<i>Sous-total de la nature 13118 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - AUTRES : 42 500,00 €</i>				
13				<i>Sous-total du chapitre 13 : 258 898,00 €</i>				
<b>TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT</b>								<b>258 898,00 €</b>



Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2017
Budget	BUDGET FORETS
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

<b>ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016</b>
---

Chap	Fct	Nature	n° LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
21		2128	7289	00F514-DOMAINE DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	13 500,00 €
		2128		<i>Sous-total de la nature 2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS : 13 500,00 €</i>				
21		21318	7290	00F514-DOMAINE DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	1 310,71 €
		21318		<i>Sous-total de la nature 21318 CONSTRUCTIONS - AUTRES BATIMENTS PUBLICS : 1 310,71 €</i>				
21		2151	7291	00F514-DOMAINE DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	13 500,00 €
		2151		<i>Sous-total de la nature 2151 RESEAUX DE VOIRIE : 13 500,00 €</i>				
21		2152	7292	00F514-DOMAINE DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	2 460,52 €
		2152		<i>Sous-total de la nature 2152 IMMOB. CORPORELLES - INSTALLATIONS DE VOIRIE : 2 460,52 €</i>				
21		2158	7293	00F514-DOMAINE DES FORETS COMMUNALES	34000	34000	00F514	2 748,90 €
		2158		<i>Sous-total de la nature 2158 AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 2 748,90 €</i>				
21								<i>Sous-total du chapitre 21 : 33 520,13 €</i>
<b>TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT</b>								<b>33 520,13 €</b>

<b>Collectivité</b>	VILLE DE BESANCON
<b>Exercice budgétaire</b>	2017
<b>Budget</b>	BUDGET FORETS
<b>Section</b>	INVESTISSEMENT
<b>Sens</b>	RECETTE

<b>ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016</b>
---



Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2017
Budget	BUDGET CHAUFFAGE URBAIN
Section	INVESTISSEMENT
Sens	DEPENSE

<b>ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016</b>
---

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libelle	Gest.	Util.		Opération
20	2031	11216	00C7031	- CHAUF URB-DESS ENERGETIQ PLANOISE HDC	30900	30900	00C7031	13 486,00 €
	2031	<i>Sous-total de la nature 2031 FRAIS D'ETUDES : 13 486,00 €</i>						
20	<i>Sous-total du chapitre 20 : 13 486,00 €</i>							
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libelle	Gest.	Util.		Opération
23	2313	6186	00C10003	-CONSTRUCTION NOUVELLE CHAUFFERIE CHAUFFAGE	30900	30900	00C10003	10 005,58 €
	2313	<i>Sous-total de la nature 2313 CONSTRUCTIONS : 10 005,58 €</i>						
23	2315	3107	00C3605	-PRU PLANOISE	30900	30900	00C3605	36 134,16 €
23	2315	3109	00C5057	-ADAPTATION CONFORMITE (30 ans)	30900	30900	00C5057	121 999,79 €
23	2315	3111	00C6794	-ADAPTATION CONFORMITE (15 ANS)	30900	30900	00C6794	203 352,51 €
23	2315	3115	00C94034	-ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN	30900	30900	00C94034	158 084,06 €
23	2315	12228	00C16006	- SECURISATION RESEAU	30900	30900	00C16006	1 592 741,24 €
	2315	<i>Sous-total de la nature 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES : 2 112 311,76 €</i>						
23	<i>Sous-total du chapitre 23 : 2 122 317,34 €</i>							
<b>TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT</b>								<b>2 135 803,34 €</b>

<b>Collectivité</b>	VILLE DE BESANCON
<b>Exercice budgétaire</b>	2017
<b>Budget</b>	BUDGET CHAUFFAGE URBAIN
<b>Section</b>	INVESTISSEMENT
<b>Sens</b>	RECETTE

<b>ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016</b>
---

Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
13		1311	8197 00C10003	CONSTRUCTION NOUVELLE CHAUFFERIE CHAUFFAGE	30900	30900	00C10003	2 186 015,10 €
		1311	<i>Sous-total de la nature 1311 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - ETAT : 2 186 015,10 €</i>					
13		1313	0212	CONSTRUCTION NOUVELLE CHAUFFERIE	30900	30900	00C10003	80 000,00 €
		1313	<i>Sous-total de la nature 1313 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENTS : 80 000,00 €</i>					
13		1318	6185 00C10008	FRAIS RACCORDEMENT CHAUFFAGE URBAIN	30900	30900	00C10008	43 704,26 €
		1318	<i>Sous-total de la nature 1318 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - AUTRES : 43 704,26 €</i>					
13	<i>Sous-total du chapitre 13 : 2 309 719,36 €</i>							
Imputation				Service			Montant voté	
Chap	Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest.	Util.		Opération
27		2762	3119 00C5059	CHAUFFAGE URBAIN	30900	30900	00C5059	344 008,00 €
		2762	<i>Sous-total de la nature 2762 CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE T.V.A. : 344 008,00 €</i>					
27	<i>Sous-total du chapitre 27 : 344 008,00 €</i>							
<b>TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN INVESTISSEMENT</b>								<b>2 653 727,36 €</b>

<b>Collectivité</b>	VILLE DE BESANCON
<b>Exercice budgétaire</b>	2017
<b>Budget</b>	BUDGET LOT MONTARMOTS
<b>Section</b>	FONCTIONNEMENT
<b>Sens</b>	DEPENSE

<b>ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016</b>
---

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation Libellé	Service			Montant voté
					Gest.	Util.	Opération	
011		6045		3:ACHATS ETUDES, PREST.SCES (TERRAINS A AM	30300	30300		40 000,00 €
		6045		<i>Sous-total de la nature 6045 ACHATS ETUDES, PREST.SCES (TERRAINS A AM : 40 000,00 €</i>				
011		605		4 ACHAT MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	30300	30300		590 000,00 €
		605		<i>Sous-total de la nature 605 ACHAT MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX : 590 000,00 €</i>				
011		608		5 FRAIS ACCESSOIRES SUR TERR.EN COURS AMEN	30300	30300		33 200,00 €
		608		<i>Sous-total de la nature 608 FRAIS ACCESSOIRES SUR TERR.EN COURS AMEN : 33 200,00 €</i>				
011				<i>Sous-total du chapitre 011 : 663 200,00 €</i>				
<b>TOTAL DES REPORTS POUR LES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT</b>								<b>663 200,00 €</b>

<b>Collectivité</b>	VILLE DE BESANCON
<b>Exercice budgétaire</b>	2017
<b>Budget</b>	BUDGET LOT MONTARMOTS
<b>Section</b>	FONCTIONNEMENT
<b>Sens</b>	RECETTE

<b>ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 016</b>
---

Chap	Fct	Nature	n°LC	Imputation	Libelle	Service			Montant vote
						Gest.	Util.	Opération	
70		7015			1 VENTES DE TERRAINS AMENAGES	30100	30100		700 000,00 €
		7015			<i>Sous-total de la nature 7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES : 700 000,00 €</i>				
70					<i>Sous-total du chapitre 70 : 700 000,00 €</i>				
<b>TOTAL DES REPORTS POUR LES RECETTES EN FONCTIONNEMENT</b>									<b>700 000,00 €</b>

## RECAPITULATIF DES DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016

INTITULE	MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	
INVESTISSEMENT .....	18 911 712,14
BUDGET EAU	
INVESTISSEMENT .....	741 676,97
BUDGET ASSAINISSEMENT	
INVESTISSEMENT .....	1 592 340,10
BUDGET FORETS	
INVESTISSEMENT .....	33 520,13
BUDGET CHAUFFAGE URBAIN	
INVESTISSEMENT .....	2 135 803,34
<b>Sous-total INVESTISSEMENT</b>	<b>23 415 052,68</b>
ZONE LOTISSEMENT MONTARMOTS	
FONCTIONNEMENT .....	663 200,00
<b>Sous-total FONCTIONNEMENT</b>	<b>663 200,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 078 252,68</b>

Besançon, le - 9 JAN. 2017  
M. le Maire-Président,

*Jean Louis Fousseret*

Jean-Louis Fousseret



Monsieur le Chef de Service Comptable,

*Pierre FAIVRE*

L'Inspectrice Divisionnaire  
des Finances Publiques

*Sophie LAUPRETE*

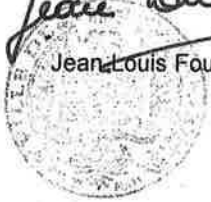
## RECAPITULATIF DES RECETTES ENGAGEES NON MANDATEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016

INTITULE	MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	
INVESTISSEMENT .....	12 739 525,37
BUDGET EAU	
INVESTISSEMENT .....	538 441,00
BUDGET ASSAINISSEMENT	
INVESTISSEMENT .....	258 898,00
BUDGET CHAUFFAGE URBAIN	
INVESTISSEMENT .....	2 653 727,36
<b>Sous-total INVESTISSEMENT</b>	<b>16 190 591,73</b>
ZONE LOTISSEMENT MONTARMOTS	
FONCTIONNEMENT .....	700 000,00
<b>Sous-total FONCTIONNEMENT</b>	<b>700 000,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 890 591,73</b>

Besançon, le - 9 JAN. 2017  
M. le Maire-Président,

*Jean Louis Fousseret*

Jean-Louis Fousseret



Monsieur le Chef de Service Comptable,

*Pierre FAIVRE*

Pierre FAIVRE

L'inspectrice Divisionnaire  
des Finances Publiques

*Sophie LAUPRETE*

Sophie LAUPRETE



**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON  
BUDGET PRIMITIF 2017**

**REPRISE ANTICIPEE  
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016**

<b>REPRISE ANTICIPEE (3)</b> <b>(le compte administratif n'a pas été voté)</b> <b>Délibération du 06/04/2017</b>	
<b>Résultat de fonctionnement 2016</b>	
A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint)	0.00
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002)	0.00
<b>C/ Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	0.00
<b>Investissement</b>	
D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2015</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-101 213,18
E/ <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2015 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	
E/ <u>Solde des restes à réaliser de fonctionnement 2015 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	

La section d'investissement fait apparaître au 31 décembre 2016 un besoin d'autofinancement de 101 213,18 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains). Le déficit d'investissement sera couvert au budget primitif par l'inscription d'une recette de vente de terrains.



Etabli le 6 février 2017  
Le Maire,

J.L. FOUSSERET  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon

Certifié exact  
Besançon le **03 MARS 2017**  
Le Chef de Service Comptable,

P. FAIVRE

- (1) Indiquer l'origine : emprunt .....€, subvention .....€ ou autofinancement .....€  
 (2) Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).  
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.  
 (5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON - EXECUTION DU BUDGET 2016**

	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	Dépenses	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	101 213.18	-101 213.18
Fonctionnement		
Investissement		
002 Résultat reporté N-1		
001 Solde d'investissement N-1	101 213.18	-101 213.18

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

**DEPENSES**

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés	111 673.82		
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
65	Autres charges de gestion courante	101 213.18		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
<b>TOTAL</b>		<b>212 887.00</b>		

VILLE DE BESANCON

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON - EXECUTION DU BUDGET 2016**

**DEPENSES**

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1	101 213.18	101 213.18	
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>101 213.18</b>	<b>101 213.18</b>	

VILLE DE BESANCON

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON - EXECUTION DU BUDGET 2016**

RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Recettes	EXCEDENT	DEFICIT
		-101 213.18	
			-101 213.18

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

**RECETTES**

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté			
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	212 887.00		
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
<b>TOTAL</b>		<b>212 887.00</b>		

T  
F  
I

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement	101 213.18		
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>101 213.18</b>		

Etabli le 6 février 2017  
Le Maire,

Certifié exact  
Besançon le **03 MARS 2017**  
Le Chef de Service Comptable,



J.L. FOUSSERET  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon

P. FAIVRE

**BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE  
BUDGET PRIMITIF 2017**

**REPRISE ANTICIPEE  
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016**

<b>REPRISE ANTICIPEE (3)</b> <b>(le compte administratif n'a pas été voté)</b> <b>Délibération du 06/04/2017</b>	
<b>Résultat de fonctionnement 2016</b>	
A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint)	0.00
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002)	0.00
<b>C/ Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	0.00
<b>Investissement</b>	
D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2016</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	96 251.36
E/ <u>Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement 2016 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	
<b>Excédent d'investissement F=D+E</b>	<b>96 251.36</b>
<b>REPRISE ANTICIPEE =C=G+H</b>	<b>0.00</b>
<b>1) Prévision en R001 en investissement</b> <b>G = au moins la couverture du besoin de</b> <b>financement (F)</b>	<b>96 251.36</b>
<b>2) H = Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>0.00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	<b>0.00</b>



Etabli le 6 février 2017  
Le Maire,

J.L. FOUSSERET  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon

Certifié exact  
Besançon le **03 MARS 2017**  
Le Chef de Service Comptable,

P. FAIVRE

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : .....€, subvention : .....€ ou autofinancement : .....€  
 (2) Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).  
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.  
 (5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

**BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2016**

	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>393 134.39</b>	<b>489 385.75</b>
Fonctionnement	393 134.39	393 134.39
Investissement		15 882.53
002 Résultat reporté N-1		
001 Solde d'investissement N-1		80 368.83
		<b>96 251.36</b>
		<b>15 882.53</b>
		<b>80 368.83</b>

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

**DEPENSES**

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	120 239.00	109 963.47	
012	Charges de personnel et frais assimilés	272 775.00	267 468.44	
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 703.00	15 702.48	
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	100.00		
<b>TOTAL</b>		<b>408 817.00</b>	<b>393 134.39</b>	

VILLE DE BESANCON

**BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2016**

**DEPENSES**

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00		
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	66 241.83		
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>96 241.83</b>		<b>—</b>



VILLE DE BESANCON

**BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2016**

RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Solde (B)*	EXCEDENT	DEFICIT
		96 251.36	
		96 251.36	

T  
F  
I

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

**RECETTES**

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté			
013	Atténuations de charges	100.00	37.97	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	195 425.00	181 955.35	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	213 292.00	211 141.07	
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
<b>TOTAL</b>		<b>408 817.00</b>	<b>393 134.39</b>	<b>-</b>

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'exécution N-1	80 368.83	80 368.83	
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 703.00	15 702.48	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves	170.00	180.05	
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>96 241.83</b>	<b>96 251.36</b>	

Etabli le 6 février 2017  
Le Maire,



J.L. FOUSSERET  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon

Certifié exact  
Besançon le **03 MARS 2017**  
Le Chef de Service Comptable,

P. FAIVRE

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES  
BUDGET PRIMITIF 2017**

**REPRISE ANTICIPEE  
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016**

<b>REPRISE ANTICIPEE (3)</b> <b>(le compte administratif n'a pas été voté)</b> <b>Délibération du 06/04/2017</b>	
<b>Résultat de fonctionnement 2016</b>	
A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint)	0.00
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002)	0.00
<b>C/ Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>0.00</b>
<b>Investissement</b>	
D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2016</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-210 477.75
E/ <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2016 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	
E/ <u>Solde des restes à réaliser de fonctionnement 2016 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	

La section d'investissement fait apparaître au 31 décembre 2016 un besoin d'autofinancement de 210 477,75 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains). Le déficit d'investissement sera couvert au budget primitif 2017 par l'inscription d'une recette de vente de terrains.



Etabli le 6 février 2017  
Le Maire,

J.L. FOUSSERET  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon

Certifié exact  
Besançon le **03 MARS 2017**  
Le Chef de Service Comptable,

P. FAIVRE

- (1) Indiquer l'origine : emprunt :.....€, subvention :.....€ ou autofinancement :.....€
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2016**

	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	Dépenses	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>528 477.75</b>	<b>-210 477.75</b>
Fonctionnement	159 000.00	159 000.00
Investissement	159 000.00	159 000.00
002 Résultat reporté N-1		
001 Solde d'investissement N-1	369 477.75	-369 477.75

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

**DEPENSES**

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	126 422.25		
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement	210 477.75		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	159 000.00	159 000.00	
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
<b>TOTAL</b>		<b>495 900.00</b>	<b>159 000.00</b>	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2016

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1	369 477.75	369 477.75	
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>369 477.75</b>	<b>369 477.75</b>	

VILLE DE BESANCON

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2016**

RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT
			-210 477.75
			-210 477.75

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

**RECETTES**

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté			
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	495 900.00	159 000.00	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
<b>TOTAL</b>		<b>495 900.00</b>	<b>159 000.00</b>	

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement	210 477.75		
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	159 000.00	159 000.00	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>369 477.75</b>	<b>159 000.00</b>	

Etabli le 6 février 2017  
Le Maire,



J.L. FOUSSERET  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon

Certifié exact  
Besançon le **03 MARS 2017**  
Le Chef de Service Comptable,

P. FAIVRE

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS  
BUDGET PRIMITIF 2017**

**REPRISE ANTICIPEE  
DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016**

<b>REPRISE ANTICIPEE (3)</b> (le compte administratif n'a pas été voté) Délibération du 06/04/2017	
<b>Résultat de fonctionnement 2016</b>	
A/ <u>Résultat estimé de l'exercice</u> (voir tableau ci-joint)	0.00
B/ <u>Résultats antérieurs reportés</u> (compte 002)	0.00
<b>C/ Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	0.00
<b>Investissement</b>	
D/ <u>Solde d'exécution d'investissement 2016</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-36 800.00
E/ <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2016 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	
E/ <u>Solde des restes à réaliser de fonctionnement 2016 (4)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	36 800.00

La section d'investissement fait apparaître au 31 décembre 2016 un besoin d'autofinancement de 36 800 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains). Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.



Etabli le 6 février 2017  
Le Maire,

J.L. FOUSSERET  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon

Certifié exact  
Besançon le **3 MARS 2017**  
Le Chef de Service Comptable,

P. FAIVRE

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : .....€, subvention : .....€ ou autofinancement : .....€  
 (2) Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).  
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.  
 (5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.



VILLE DE BESANCON

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS - EXECUTION DU BUDGET 2016**

	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	Dépenses	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		
Fonctionnement	73 600.00	36 800.00
Investissement	36 800.00	36 800.00
002 Résultat reporté N-1	36 800.00	-36 800.00
001 Solde d'investissement N-1		

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

**DEPENSES**

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	700 000.00	36 800.00	663 200.00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues	36 800.00		
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
<b>TOTAL</b>		<b>736 800.00</b>	<b>36 800.00</b>	<b>663 200.00</b>

VILLE DE BESANCON

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS - EXECUTION DU BUDGET 2016**

**DEPENSES**

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 800.00	36 800.00	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>36 800.00</b>	<b>36 800.00</b>	

VILLE DE BESANCON

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS - EXECUTION DU BUDGET 2016**

RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT DEFICIT
663 200.00	700 000.00	36 800.00	
663 200.00	700 000.00	36 800.00	36 800.00
			-36 800.00

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

**RECETTES**

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté			
013	Atténuations de charges	36 800.00	36 800.00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	700 000.00		700 000.00
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
<b>TOTAL</b>		<b>736 800.00</b>	<b>36 800.00</b>	<b>700 000.00</b>

## RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement	36 800.00		
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL</b>		<b>36 800.00</b>		

Etabli le 6 février 2017  
Le Maire,



J.L. FOUSSERET  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon

Certifié exact  
Besançon le **03 MARS 2017**  
Le Chef de Service Comptable,

P. FAIVRE

## Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal et entre budgets annexes

### 1 - Services publics industriels et commerciaux

Les contributions des budgets annexes au budget principal sont des contributions forfaitaires globales fixées lors de l'élaboration du budget primitif.

Il s'agit de compenser l'ensemble des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte des budgets annexes.

Les principaux postes de dépenses expliquant le mode de calcul des contributions sont notamment les suivants (l'estimation de ces charges n'est pas exhaustive). Une partie de ces éléments sont tirés de la comptabilité analytique de la Ville, sur des données rétrospectives.

#### *\* Service de l'Eau*

- gestion financière : 7 %
- gestion administrative, informatique et du personnel : 25 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 38 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : 2 %
- mise à disposition locaux et parking : 8 %
- études et suivi de chantiers : 20 %

#### *\* Service de l'Assainissement*

- gestion financière : 6 %
- gestion administrative, informatique et du personnel : 13 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 35 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : 24 %
- mise à disposition locaux et parking : 13 %
- études et suivi de chantiers : 9 %

#### *\* Service du chauffage urbain*

- prestations administratives et financières : 18 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 5 %
- mise à disposition et gestion du personnel : 77 %

## **2 - Services publics administratifs**

Il s'agit des contributions des deux budgets annexes dont l'équilibre est assuré par une subvention du budget principal.

Pour le budget Forêts, par souci de simplification, la contribution est fixe et ne prend en compte qu'une estimation des prestations directes effectuées par les services municipaux.

Pour le budget Archéologie préventive, la contribution est actualisée chaque année suivant des éléments tirés notamment de la comptabilité analytique de la Ville.

### *\* Service Forêts*

- prestations comptables, informatiques, financières et gestion du personnel (charges administratives) : 65 %
- entretien véhicules notamment et mise à disposition de chauffeurs (charges techniques) : 35 %.

### *\* Service Archéologie préventive*

- prestations administratives et financières : 24 %
- charges générales et services centraux : 31 %
- gestion du personnel : 37 %
- prestations techniques : 8 %

## **3 – Contribution du service Assainissement au Service Eau**

Une contribution est versée par le service Assainissement au service de l'Eau qui assure la gestion administrative et financière du service commercial commun à ces deux services (abonnements, facturations, réclamations, ...). La comptabilité analytique permet d'évaluer cette participation comme suit :

- mise à disposition de personnel : 100 %

**ANNEXE D**

**Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de la Ville de Besançon.**

*L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.*

**LE BUDGET 2017 DE LA VILLE DE BESANCON**

En 2017, le budget général de la Ville compte 9 budgets, un budget principal et 8 budgets annexes (Eau, Assainissement, Chauffage Urbain, Forêts, Archéologie Préventive, 2 zones d'activités et 1 budget de lotissement).

Tous mouvements confondus, le budget s'équilibre à 306,1 M€ (contre 302,5 M€ en 2016), dont 112,2 M€ pour l'investissement et 193,9 M€ pour le fonctionnement. Par rapport au Budget Primitif 2016, il est en hausse de + 1,2 % (+0,8 % au titre du fonctionnement et + 2 % au titre de l'investissement). La part du budget principal s'élève à 267,5 M€ (soit 87,4 % du budget général), les budgets annexes représentant quant à eux 38,6 M€.

**En mouvements réels uniquement, les dépenses du budget général 2017 s'élèvent à 212,6 M€ (hors mouvements de reprise et de gestion active de la dette).**

**Comparaison**  
**Budget primitif 2016 / Budget primitif 2017**  
Budget général  
(opération réelles, hors gestion active de la dette et mouvements de reprise)

	Budget Primitif 2016 211,0 M€	Budget Primitif 2017 212,6 M€
Budgets annexes 27,1 M€	Autres budgets annexes 1,7 M€	Autres budgets annexes 1,2 M€
	Chauffage urbain 2,7 M€	Chauffage urbain 2,1 M€
	Service de l'Assainissement 11,7 M€	Service de l'Assainissement 13,3 M€
	Service de l'Eau 11,0 M€	Service de l'Eau 10,1 M€
Budget principal	183,9 M€	185,9 M€
Budgets annexes 26,7 M€		

Le Budget principal s'équilibre en mouvements réels à hauteur de 233,7 M€, contre 230,5 M€ en 2016.

**Hors gestion active de la dette (13,1 M€) et mouvements de reprises (34,8 M€), il s'établit à 185,9 M€, contre 183,9 M€ en 2016.**

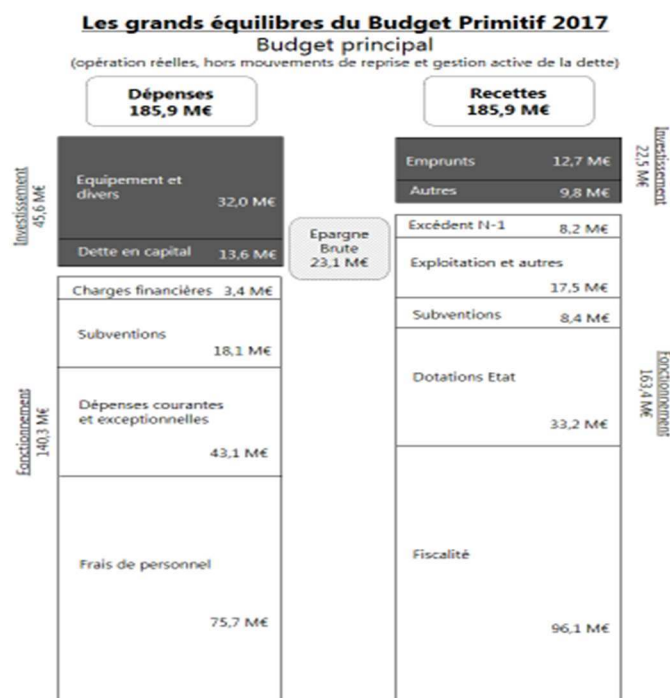
**En 2017, pour la sixième année consécutive (et la huitième pour la taxe d'habitation), les taux communaux de fiscalité directe n'augmenteront pas.**

Le budget primitif 2017 est pourtant construit avec une nouvelle baisse des dotations de l'Etat, même si celle-ci a été allégée cette année pour le bloc communal. Pour la Ville de Besançon, cela se traduit par des dotations de l'Etat pour 2017 en retrait de 11,5 M€ par rapport à 2016 (et de -1,6 M€ au titre de la contribution au redressement des finances publiques pour 2017 par rapport à 2016).

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 140,3 M€ : elles sont en hausse modérée de +0,8 % par rapport à 2016. A périmètre retraité en 2017, notamment des effets de mutualisation et des incidences liées au périscolaire, elles sont stables (+0,1%). Le poste charges de personnel représente 75,6 M€ et est en baisse de 4,4 M€ notamment du fait du transfert d'agents à la Communauté d'Agglomération. Les recettes quant à elles se montent à 163,3 M€ : elles sont en légère augmentation de 1 % (et de 0,7 % à périmètre constant). L'épargne brute (différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement) de l'ordre de 23 M€ est en augmentation de 0,4 M€ par rapport au Budget primitif 2016. L'épargne nette est quant à elle en baisse contenue de 0,3 M€, compte tenu de l'augmentation de 0,7 M€ du remboursement de la dette en capital, dû au vieillissement de la dette, la Ville étant dans un mouvement de désendettement depuis 2015.

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 32 M€, comme en 2015 et 2016. Cela reste très dynamique. Elles sont financées par une prévision de recours à l'emprunt de 12,7 M€.

**Le budget 2017 permet donc, conformément aux engagements pris, de préserver les priorités politiques (l'éducation, la politique de la ville, la politique sociale, la sécurité et la tranquillité publique), de poursuivre l'action municipale, dans le cadre de la déclinaison du plan de mandat et de poursuivre la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement, dans un équilibre entre proximité et rayonnement.**





## LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Ville sont assortis des annexes suivantes :

➤ **Les données synthétiques sur la situation financière de la commune.**

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10 depuis la suppression des ratios relatifs au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction M14), les données synthétiques sont calculées pour la Ville par rapport aux crédits prévus au Budget Primitif 2017 et par rapport à la population totale 2014 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (120 472 habitants)

Ces ratios font l'objet d'une comparaison avec la moyenne de 33 villes de plus de 100 000 à 300 000 habitants de la métropole (source SFL : Budget primitif 2016). Il convient de souligner que ces données, en plus d'être décalées d'une année, ne tiennent pas compte des contextes différents (mode de gestion, population, service rendu...).

➤ **Les différents états de la dette**

Les états A2-1 (détail des crédits de trésorerie), A2-2 (répartition par nature de dette) et A2-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets de la Ville concernés les informations relatives à la dette, afin de mieux appréhender la nature de la dette de cette dernière dans le contexte actuel (différents objets de financement d'un emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...). L'intégralité de la dette de la Ville est sécurisée (classement en 1 A de la charte Gissler). 63 % de l'encours sont à taux fixes, 29 % à taux variables et 8 % correspondent à des emprunts revolving.

Les encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2017 s'établissent comme suit :

- . Budget principal : 122 081 338,66 €
- . Service de l'Eau : 9 443 653,98 €
- . Service de l'Assainissement : 10 521 104,89 €
- . Budget Forêts : 26 948,59 €
- . Budget Chauffage Urbain : 17 042 736,67 €

La capacité de désendettement est de 4,8 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement rallongées récemment. En outre, depuis la loi de Finances rectificative pour l'année 2015, la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement est rendue possible par une opération d'ordre budgétaire. Cette option retenue pour 2016 par la Ville au titre du budget principal est reconduite pour 2017.

➤ **L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes**

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité**

Cet état permet de connaître les personnes, publiques ou privées, bénéficiant d'une garantie d'emprunt par la Ville de Besançon ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2251-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 1<sup>er</sup> janvier 2017 s'élève à 85 248 436,05 €. Le ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt s'établit à 11,74 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement).

➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

➤ **Les subventions versées dans le cadre du budget**

Cet état résulte des dispositions de l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit la possibilité d'attribuer des subventions dès le vote du budget. Ainsi, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de condition d'octroi, l'individualisation des organismes bénéficiaires dans cette annexe vaut attribution.

➤ **L'emploi des recettes grevées d'affectation spéciale**

Cet état permet le suivi de certaines recettes affectées (notamment au titre de l'urbanisme, produit des amendes de police ...). L'affectation obligatoire résulte notamment de dispositions législatives ou réglementaires.

➤ **L'état du personnel**

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de la Ville entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ **Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère la Ville, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.**

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figurent notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels la Ville :

- détient une part de capital
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti en emprunt

➤ **Décisions en matière de taux et de contributions**

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit (taxe habitation, taxe habitation logements vacants, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties). En 2017, la Ville maintiendra une nouvelle fois les taux communaux de fiscalité directe: 22,28 % pour la Taxe d'habitation, 25,64 % pour le Foncier Bâti et 26,37 % pour le Foncier Non Bâti.

Comme l'indique l'article L 2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

Liste des emplois permanents au 1er janvier 2017  
BUDGET PRINCIPAL

CADRE D'EMPLOI	POSTES BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR POSTES BUDGETAIRES EN ETPT		
	POSTES BUDGETAIRES A TEMPS COMPLET	POSTES BUDGETAIRES A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services			0,00	1,00		1,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>241,00</b>	<b>0,60</b>	<b>241,60</b>	<b>203,93</b>	<b>14,50</b>	<b>218,43</b>
Administrateur territorial	0,00		0,00	2,00		2,00
Attaché territorial	62,00		62,00	45,90	8,60	54,50
Rédacteur territorial	85,00		85,00	80,00	3,90	83,90
Adjoint administratif territorial	94,00	0,60	94,60	76,03	2,00	78,03
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>776,00</b>	<b>32,63</b>	<b>807,63</b>	<b>766,13</b>	<b>27,18</b>	<b>793,31</b>
Ingénieur territorial	35,00		35,00	31,80	1,00	32,80
Technicien territorial	76,00		76,00	65,70		65,70
Agent de maîtrise territoriale	86,00		86,00	99,86		99,86
Adjoint technique territorial	578,00	32,63	610,63	568,77	26,18	594,95
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)</b>	<b>252,00</b>	<b>5,85</b>	<b>257,85</b>	<b>218,51</b>	<b>3,00</b>	<b>221,51</b>
Biologiste, vétérinaire et pharmacien territorial	2,00		2,00	0,80		0,80
Cadre territorial de santé paramédical	4,00		4,00	5,00		5,00
Puéricultrice territoriale	9,00		9,00	8,50		8,50
Assistant territorial socio-éducatif			0,00	0,80		0,80
Educateur territorial de jeunes enfants	25,00		25,00	23,70	1,00	24,70
Technicien paramédical	1,00		1,00	1,00		1,00
Agent social territorial			0,00	1,00		1,00
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	85,00	4,85	89,85	79,68		79,68
Auxiliaire de puériculture territoriale	125,00	1,00	126,00	98,03	2,00	100,03
Auxiliaire de soins territorial	1,00		1,00			0,00
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	<b>22,00</b>	<b>0,60</b>	<b>22,60</b>	<b>23,00</b>	<b>2,60</b>	<b>25,60</b>
Conseiller territorial des activités physiques et sportives	2,00		2,00	3,00		3,00
Educateur territorial des activités physiques et sportives	20,00	0,60	20,60	19,00	2,60	21,60
Opérateur des activités physiques et sportives			0,00	1,00		1,00
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>161,00</b>	<b>1,81</b>	<b>162,81</b>	<b>119,95</b>	<b>10,00</b>	<b>129,95</b>
Attaché territorial de conservation du patrimoine	14,00		14,00	10,00	1,00	11,00
Bibliothécaire territorial	14,00	0,50	14,50	10,20	1,00	11,20
Conservateur territorial de bibliothèque	3,00		3,00	2,00		2,00
Conservateur territorial du patrimoine	8,00		8,00	6,00	1,00	7,00
Professeur territorial d'enseignement artistique	18,00		18,00	9,00	5,00	14,00
Assistant territorial d'enseignement artistique	4,00		4,00	3,00		3,00
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	45,00		45,00	32,90	1,00	33,90
Adjoint territorial du patrimoine	55,00	1,31	56,31	46,85	1,00	47,85
<b>FILIERE ANIMATION</b>	<b>40,00</b>	<b>12,70</b>	<b>52,70</b>	<b>51,68</b>	<b>0,00</b>	<b>51,68</b>
Animateur territorial	34,00	0,82	34,82	25,42		25,42
Adjoint d'animation territoriale	6,00	11,88	17,88	26,26		26,26
<b>FILIERE POLICE</b>	<b>58,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58,00</b>	<b>50,20</b>	<b>0,00</b>	<b>50,20</b>
Directeur de police municipale	1,00		1,00	1,00		1,00
Chef de service de police municipale	5,00		5,00	4,50		4,50
Agent de police municipale	52,00		52,00	44,70		44,70
<b>EMPLOIS SPECIFIQUES</b>	<b>39,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40,00</b>	<b>40,00</b>
Attaché de presse	1,00		1,00		1,00	1,00
Chargé de communication	1,00		1,00		2,00	2,00
Chargé de mission	2,00		2,00		2,00	2,00
Chargé de publication	2,00		2,00		2,00	2,00
Chef de projet	1,00		1,00		1,00	1,00
Responsable Relais Petite Enfance	1,00		1,00		1,00	1,00
Technicien gestion énergie	1,00		1,00		1,00	1,00
Assistante maternelle	30,00		30,00		30,00	30,00
<b>TOTAL GENERAL (sauf emploi fonctionnel)</b>	<b>1 588,00</b>	<b>54,19</b>	<b>1 642,19</b>	<b>1 433,40</b>	<b>97,28</b>	<b>1 530,68</b>

**BUDGET EAU**

CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		11,00	0,00	11,00	11,40	0,00	11,40
Attaché territorial  Rédacteur territorial  Adjoint administratif territorial	<b>A</b>	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
		1,00		1,00	1,00		1,00
	<b>B</b>	3,00	0,00	3,00	3,80	0,00	3,80
		3,00		3,00	3,80		3,80
	<b>C</b>	7,00	0,00	7,00	6,60	0,00	6,60
		7,00		7,00	6,60		6,60
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		55,00	0,00	55,00	52,00	0,00	52,00
Ingénieur territorial  Technicien territorial  Agent de maîtrise territorial Adjoint technique territorial	<b>A</b>	6,00	0,00	6,00	5,80	0,00	5,80
		6,00		6,00	5,80		5,80
	<b>B</b>	12,00	0,00	12,00	8,60	0,00	8,60
		12,00		12,00	8,60		8,60
	<b>C</b>	37,00	0,00	37,00	37,60	0,00	37,60
		8,00		8,00	9,00		9,00
		29,00		29,00	28,60		28,60
<b>TOTAL GENERAL</b>		66,00	0,00	66,00	63,40	0,00	63,40

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		47,00	0,00	47,00	47,50	0,00	47,50
Ingénieur territorial  Technicien territorial  Agent de maîtrise territorial Adjoint technique territorial	<b>A</b>	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
		1,00		1,00	1,00		1,00
	<b>B</b>	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
		11,00		11,00	11,00		11,00
	<b>C</b>	35,00	0,00	35,00	35,50	0,00	35,50
		9,00		9,00	9,00		9,00
		26,00		26,00	26,50		26,50
<b>TOTAL GENERAL</b>		47,00	0,00	47,00	47,50	0,00	47,50

**BUDGET FORETS**

CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	TOTAL
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		7,00	0,00	7,00	5,50	0,00	5,50
Agent de maîtrise territorial Adjoint technique territorial	<b>C</b>	7,00	0,00	7,00	5,50	0,00	5,50
		1,00		1,00	1,00		1,00
		6,00		6,00	4,50		4,50
<b>TOTAL GENERAL</b>		7,00	0,00	7,00	5,50	0,00	5,50

**BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	TOTAL
<b>EMPLOIS SPECIFIQUES</b>		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
ARCHEOLOGUE	<b>A</b>	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00

Etat des agents non titulaires sur postes permanents en fonction au 1er janvier 2017

**BUDGET PRINCIPAL**

Libellés et Désignations	CATEGORIE S	SECTEUR	EFFECTIFS	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
				Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
	<b>A</b>		<b>26</b>				
Attaché de conservation du patrimoine		CULT	1	555		Art. 3-3-2	CDD
Attaché de Presse		OTR	1	966		Art. 3-4	CDI
			1	772	A Reprise d'une activité privée		CDI
			1	642		Art. 3-4	CDI
Attaché		ADM	1	879		Art. 3-4	CDI
			1	864		Art. 3-4	CDI
			1	759		Art. 3-4	CDI
			1	712		Art. 3-4	CDI
			1	703		Art. 3-3-2	CDD
Bibliothécaire		CULT	1	510		Art. 3-3-2	CDD
Chargé de communication		OTR	1	966		Art. 3-4	CDI
			1	379		Art. 3-3-2	CDD
Chargé de mission lutte contre les discriminations		ADM	1	864		Art. 3-4	CDI
Chargé de mission développement territorial		ADM	1	588		Art. 3-3-1	CDD
Chargé de publication		OTR	1	1091		Art. 3-4	CDI
			1	653		Art. 3-4	CDI
Chef de projet		ADM	1	542		Art. 3-4	CDI
Conservateur en chef du patrimoine		CULT	1	852		Art. 3-4	CDI
Directeur		ADM	1	1091		Art. 3-3-2	CDD
Directeur		ADM	1	999		Art. 3-4	CDI
Ingénieur principal		TECH	1	701		Art. 3-3-2	CDD
			2	534		Art. 3-3-2	CDD
Professeur d'Enseignement Artistique		CULT	1	534		Art. 3-4	CDI
			1	466		Art. 3-3-2	CDD
			1	466		Art. 3-4	CDI
	<b>B</b>		<b>11</b>				
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques		CULT	1	361		Art. 3-3-1	CDD
Educateur de jeunes enfants		MS	1	377		Art. 3-3-1	CDD
Educateur des APS		SP	3	366		Art. 3-3-1	CDD
Rédacteur		ADM	1	379	A : Reprise d'une activité privée		CDI
			2	366	A : Reprise d'une activité privée		CDI
Rédacteur		ADM	1	475	A : Reprise d'une activité privée		CDI
Responsable Relais Petite Enfance		ADM	1	381	A : Reprise d'une activité privée		CDI
Technicien Gestion Énergie		TECH	1	376		Art. 3-3-1	CDD
	<b>C</b>		<b>88</b>				
Adjoint administratif		ADM	1	351		Art. 3-4	CDI
			1	347		Art. 38	CDD
Adjoint du patrimoine		CULT	1	347		Art. 3-2	CDD
			2	407		Art. 3-4	CDI
			2	386		Art. 3-4	CDI
			1	362		Art. 3-4	CDI
Adjoint technique		TECH	3	351		Art. 3-4	CDI
			20	347		Art. 3-2	CDD
			23	347		Art. 3-1	CDD
			2	340		Art. 3-1	CDD
Assistante maternelle			30	SMIC	A : ASSISTANTE MATERNELLE		CDI
Auxiliaire de puériculture			2	351		Art. 3-3-1	CDD
<b>Total</b>			<b>125</b>				

**BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE**

Libellés et Désignations	S	EFFECTIFS	REMUNERATION	CONTRAT	
			Indice brut	Fondement du contrat	Nature du contrat
<b>Agents occupant un emploi permanent</b>		<b>2</b>			
Archéologue	A	1	840	Art. 3-4	CDI
		1	510	Art. 3-3-2	CDD

**Etat pour 2017 des prévisions des agents contractuels sur postes non permanents par fonction**

**BUDGET PRINCIPAL**

<b>LIBELLES ET DESIGNATIONS</b>	<b>EFFECTIFS EN ETP</b>	<b>NATURE DU CONTRAT</b>
<b>art 3-2 (accroissement saisonnier)</b>		
adjoint de gestion administrative	0,3	CDD
agent d'accueil	0,6	CDD
agent d'espaces publics	2,16	CDD
assistant animateur	2,7	CDD
animateur BAFA	1	CDD
surveillant de bassin	2,14	CDD
serveurs de restaurants scolaires	1,17	CDD
agent d'accueil et de surveillance	1	CDD
agent de bibliothèques	0,2	CDD
maitre nageur sauveteur	0,25	CDD
adjoint technique	1	CDD
agent d'entretien	1,2	CDD
soigneurs animaliers	0,8	CDD
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>14,52</b>	
<b>art 3-1 (accroissement temporaire d'activité)</b>		
agent d'accueil	1	CDD
adjoint de gestion administrative	2	CDD
agent d'accueil et de surveillance	12,6	CDD
agent de billetterie	1,6	CDD
agent de recolement	2,6	CDD
agent d'espaces publics	0,2	CDD
agent entretien	5,2	CDD
agent technique	2,75	CDD
animateur / assistant animateur	20	CDD
animateurs periscolaires	109	CDD
assistant de conservation	1	CDD
ATSEM	0,5	CDD
cuisinier	0,2	CDD
employés elections	4,2	CDD
formateurs	0,3	CDD
guide conférencier	3	CDD
jardinier	0,2	CDD
médiateur culturel et scientifique	1,2	CDD
pigistes	0,4	CDD
regisseur - technicien du spectacle	1	CDD
serveurs de restaurants scolaires	0,5	CDD
soigneurs animaliers	0,2	CDD
surveillant entree et sortie d'école	0,75	CDD
technicien	1,5	CDD
vétérinaire	0,4	CDD
Autres ... (interpretes, pediatres)	0,2	CDD
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>172,5</b>	
<b>art 110 (collaborateurs de cabinet)</b>		
directeur de cabinet	1	CDD
chef de cabinet	1	CDD
conseiller technique	3	CDD
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5</b>	
<b>110-1 : collaborateurs de groupes d'élus</b>		
collaborateur d'élus	7	CDD
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>7</b>	
<b>A : Contrats aidés</b>		
apprentis	25	
contrat d'avenir	20	
contrat d'insertion	3	
engagement civique	60	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>108</b>	
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>307,02</b>	

**BUDGET EAU**

LIBELLES ET DESIGNATIONS	EFFECTIFS EN ETP	NATURE DU CONTRAT
<b>art 3-1 (vacance temporaire )</b>		
adjoint technique	1	CDD
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1</b>	
<b>A : Contrats aidés</b>		
contrat d'avenir	1	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>2</b>	

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

LIBELLES ET DESIGNATIONS	EFFECTIFS EN ETP	NATURE DU CONTRAT
<b>art 3-2 (accroissement saisonnier)</b>		
<b>art 3-1 (accroissement temporaire d'activité)</b>		
agent technique	1	CDD
technicien	1	CDD
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2</b>	
<b>A : Contrats aidés</b>		
contrat d'avenir	1	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>3</b>	

**BUDGET ARCHEOLOGIE**

LIBELLES ET DESIGNATIONS	EFFECTIFS EN ETP	NATURE DU CONTRAT
<b>art 3-2 (accroissement saisonnier)</b>		
<b>art 3-1 (accroissement temporaire d'activité)</b>		
technicien de fouilles	2,1	CDD
archéologue spécialisé	2	CDD
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>4,1</b>	
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>4,1</b>	